

Première partie

Histoire, Mémoire et Prévention des catastrophes naturelles

JOURNÉE ARDÈCHE

Le 3 décembre 2003 - A Vallon Pont d'Arc



Crue de l'Ardèche en Octobre 2001

Source : Mathieu Morverand

Programme de la journée Ardèche

10h00 – Accueil

- 10h30–10h45 Enjeux et actualité de l’histoire et de la mémoire pour la prévention des risques naturels (D. Cœur)
- 10h45-11h15 L’association des « Amis de l’histoire de Vallon et de ses environs » et l’histoire des inondations de l’Ardèche (Pierre Roudil, président)
- 11h15-11h45 Les bateliers de l’Ardèche et la mémoire de la rivière (Annick et Alain Champetier)
- 11h45-12h15 Richesse et éclatement des sources historiques sur les crues : l’exemple des Archives Départementales de l’Ardèche (Dominique Dupraz, directeur)
- 12h15-12h45 Les scientifiques étudient l’histoire des crues de l’Ardèche sur plusieurs milliers d’années : le projet européen SPHERE (Michel Lang, Cemagref-Lyon)

12h45 – 13h45 – Repas sur place

- 13h45 –14h15 Gérer et aménager sa commune en intégrant la mémoire des crues (M. Peschier, maire de Vallon-Pont-d’Arc)
- 14h15-14h45 Une culture du risque au service de la gestion de la crise inondation (Alain Giolbas, chef du Centre de Secours de Vallon)
- 14h45-15h15 Le syndicat « Ardèche Claire » et la référence aux grandes inondations (Nicolas Bouretz, directeur)

15h15-15h30 – Pause

- 15h30-16h 00 Aubenas : un PPR sans problème grâce à la culture locale du risque ? (M. Constant, élu municipal et conseiller général)
- 16h00-16h30 L’information historique des inondations, une donnée parfois mal venue : l’exemple du syndicat du bassin versant du Lez (MM. Eric Fazy, directeur et Frédéric Gache, stagiaire)
- 16h30-17h00 - La mémoire des crues de l’Ardèche : un parcours photographique (Mathieu Morverand, photographe)

17h00-17h15 – Conclusion de la journée

Journée Ardèche

Résumé des interventions des orateurs

Mr Pierre Peschier, *maire de Vallon-Pont-d'Arc*, accueille les participants dans la salle des fêtes. Les crues du Bas Rhône et de l'Ardèche qui ont perturbé les déplacements depuis la vallée du Rhône, ont en revanche fortement sensibilisé la population sur la journée dont l'annonce avait été faite par affiches et voie de presse.

Une centaine de personnes suit les débats au long de la journée.

Denis Cœur, *historien*, introduit les présentations en rappelant qu'à côté d'une mémoire technique des événements naturels destructeurs dont la mobilisation permet notamment de mieux définir la nature et l'ampleur des phénomènes, il y a aussi l'expérience et la culture locale des habitants et des acteurs des territoires concernés par ces événements. La journée vise, avant tout, à montrer la richesse et l'intérêt de ceux-ci pour la prévention.

Pierre Roudil, *président de l'Association des Amis de l'Histoire de la Région de Vallon*, présente la démarche de sensibilisation entreprise par l'Association des Amis de l'Histoire de la Région de Vallon en matière de prévention des inondations. Elle se matérialise par une exposition (série de panneaux) mis au point il y a 12 ans, sans cesse améliorée et régulièrement exposée depuis au public dans le cadre de divers manifestations (cf. marathon des gorges de l'Ardèche), et complétée par des brochures et des conférences.

Alain Champetier, *batelier*, fait découvrir en direct un autre regard sur la rivière Ardèche en crue, celui des bateliers, connaisseurs de l'intimité du cours d'eau et de ses frasques. L'espace fluvial a ses repères qu'il convient de connaître pour ne pas se faire piéger. Les crues font partie de la vie de la rivière, et elle ne sont pas en soi une catastrophe pour les Ardéchois, c'est même une attraction heureuse, voire une fascination pour les habitants qui se précipitent en général pour les voir. Ceci dit, il y a quand même des limites, et les bateliers comme les kayakistes ont des règles de sécurité

strictes en rapport avec les hauteurs d'eau mesurées conformément aux dispositifs établis par et avec la Sécurité Civile.

Dominique Dupraz, *directeur des archives départemental de l'Ardèche*, dresse le tableau des témoignages documentaires conservés aux Archives Départementales de l'Ardèche qui permettent d'aborder l'information historique des inondations antérieure à la mémoire humaine : publications anciennes, rapport des ingénieurs des Ponts et Chaussées (cf. étude De Mardigny en 1860), dossiers d'indemnisation des particuliers, cartes postales, journaux, etc., sans oublier les archives privées qui peuvent fournir des témoignages uniques, notamment à travers les « livres de raison » ou des journaux personnels. L'exposé est agrémenté de nombreuses reproductions.

Michel Lang, *hydrologue au Cemagref*, présente la méthodologie et les principaux résultats du programme européen SPHERE, consacré aux méthodes d'analyse historique des crues et dans lequel la rivière Ardèche a été retenue entre Vallon et St-Martin. Les données hydrométriques journalières du Service d'Annonce des Crues ont été mobilisées depuis 1891 et l'enquête historique a établi la chronique des principales crues depuis le XVIIe siècle. Les analyses hydrauliques ont permis de reconstituer les débits anciens et l'exploitation statistique des données de préciser le risque inondation. L'analyse des dépôts laissés par les crues (grottes, méandres) a par ailleurs permis d'élargir la chronologie des grandes crues à plusieurs milliers d'années. Celle de septembre 1890 est ainsi la plus forte depuis 2000 ans. On obtient au final une meilleure définition des grandes crues.

Les débats avec la salle portent notamment sur la question de la relation entre crue historique et crue de référence dans le cadre des PPRI.

L'après-midi est consacré à la place de l'histoire et de la mémoire dans la mise en œuvre des dispositifs de prévention ou de gestion de crise.

Pierre Peschier, *maire de Vallon Pont d'Arc*, expose la manière dont, avec le conseil municipal, ils essayent de concilier prévention contre les inondations et développement de la commune. La question de

l'encadrement des campings est essentielle dans un village qui voit sa population décuplée en période estivale. A travers divers exemples, le Maire présente la manière dont a été localement mis au point un « protocole de crise » pour l'évacuation des sites. De même, sont illustrés les contraintes de constructibilité et d'usage imposées par le PPR mais aussi par d'autres périmètres comme le classement AOC des vignobles ou la réserve naturelle des gorges de l'Ardèche.

Les débats portent sur la mise en œuvre des PPR avec notamment un rappel par un représentant de la DDE que l'engagement de l'Etat en la matière s'est bien fait de manière concertée et négociée.

Alain Giolbas, chef du centre de secours de Vallon Pont d'Arc, expose sa vision personnelle de la rivière Ardèche, son vécu des crues depuis son enfance et la manière dont cette connaissance lui permet aujourd'hui de mieux s'adapter et adapter ses décisions dans la gestion de la crise inondation.

Les débats tournent autour de la « bonne » information des publics notamment l'été dans les campings, mais aussi auprès des scolaires.

Pascal Bonnetin, président du syndicat « Ardèche Claire », présente les missions et actions du syndicat intercommunal en soulignant l'intérêt de travailler à l'échelle d'un bassin versant. Celles-ci sont avant tout orientées vers la limitation des phénomènes de ruissellement et d'érosion en liaison avec les crues de fréquence élevée (cf. réduction des embâcles). Le syndicat se soucie également des crues rares à travers notamment la gestion des zones d'expansion de crues. Le SDAGE, le contrat de rivière et la procédure Natura 2000 sont les trois procédures-outils sur lesquelles il s'investit.

Les débats portent sur la compétence territoriale du syndicat (cf. relation avec les communes non adhérentes, avec l'Etat).

Jean Pierre Constant, conseiller municipal d'Aubenas et conseiller général, expose le cas de sa commune et du contexte socio-économique local qui a permis de préserver de l'urbanisation toute une zone exposée aux crues.

Eric Fazy et **Frédéric Gache**, directeur et stagiaire du syndicat du bassin versant du Lez (Drôme et Vaucluse), présentent la manière dont l'information historique a été intégrée dans la démarche de diagnostic PPR sur leur secteur et les contraintes que l'urbanisation fait peser aujourd'hui sur des espaces anciennement inondés.

*La journée s'achève par la présentation, par **Mathieu Morverand**, d'un montage photographique sur les crues de l'Ardèche.*

Compte-rendu des interventions

Introduction

Pierre Peschier, maire de Vallon-Pont-d'Arc

C'est avec un plaisir non dissimulé que je dois indiquer tout d'abord mon intérêt en tant que maire, mais aussi au niveau personnel, pour la démarche qui a conduit à l'organisation d'une telle journée. En effet, comme beaucoup d'habitants des vallées ardéchoises, j'attache un vif intérêt à la vie de nos rivières et bien sûr à leur histoire. Cet intérêt en tant que maire est une évidence. C'est dans cette fonction, et sur les épaules d'autres responsables, que repose la sécurité de milliers de personnes et la préservation de leurs biens notamment en ce qui concerne l'anticipation, la réactivité et l'organisation des opérations en cas de crue.

Ces crues sont parfois violentes, comme cela vous sera explicité au cours des différentes interventions de la journée. Les crues de l'Ardèche sont quelques fois aussi exceptionnelles en raison des forts cumuls de précipitations et compte tenu d'un bassin versant particulièrement « réactif » aux très fortes et très abondantes pluies. Toutes ces eaux, après avoir grossi les affluents de l'Ardèche passent ici sous le Pont d'Arc, avant de rejoindre le Rhône. Cette eau apporte bien entendu la vie et la prospérité pour les habitants du secteur au travers du tourisme et de l'agriculture, mais peut aussi dans certaines circonstances provoquer des dégâts considérables.

Tel est un des sens de notre réflexion d'aujourd'hui, en choisissant d'associer l'histoire et ses données connues, la mémoire des hommes et les explications scientifiques. La date d'ailleurs tombe à pic avec les événements pluvio-orageux de ces dernières 48 heures qui nous ont rappelé l'histoire de l'Ardèche puisqu'elle est montée entre 9 et 10 mètres ici à Vallon-Pont-d'Arc.

Denis Cœur, AFPCN, animateur du groupe Histoire & Mémoire

On le sait, et les événements naturels de ces derniers jours nous le rappellent si besoin était, il y a une évidence préventive à se remémorer les événements passés plus ou moins lointains. De ce point de vue, la vallée de l'Ardèche semble particulièrement riche de mémoire. Mais dès que l'on veut dépasser les évidences souvent liées à la culture générale, on se heurte à un certain nombre de difficultés lorsqu'il s'agit de prendre en compte cette information relative aux événements passés et en faire un véritable outil de prévention. Chacun a le sentiment que c'est important, mais comment faire pour arriver au fond à véritablement prendre en compte cette information et l'utiliser au mieux ?

Cette journée est une journée d'échanges et non pas un séminaire à caractère scientifique. L'idée étant de vous apporter un certain nombre d'informations et, qu'en retour, vous puissiez nous faire part de vos expériences et savoirs locaux. Les travaux qui jusqu'à maintenant ont été menés ont bien montré d'une manière générale qu'il y avait deux grandes façons d'utiliser l'Histoire et la mémoire pour mieux connaître et mieux prévenir les inondations. D'un côté, et nous le verrons avec la présentation d'un chercheur au Cemagref, on peut utiliser l'information historique pour mieux connaître les phénomènes de crue sur un plan technique et scientifique, mieux estimer leurs débits par exemple, mieux connaître leur récurrence, leur retour dans le temps. Les événements qui se sont succédés dans le temps peuvent être classés les uns par rapport aux autres selon leur importance et ainsi permettre de mieux définir les événements extrêmes qui servent de référence dans les aménagements, le type de construction à envisager pour protéger une zone sensible, etc... C'est une approche assez technique qui a son intérêt mais qui en est encore aux balbutiements en terme d'application, alors que, sur le plan méthodologique, la démarche associant ingénieur et historien est aujourd'hui au point. Il y a un deuxième volet qui n'est pas forcément indépendant du premier. Il concerne ce qu'on appelle la « culture du risque » ou encore la « conscience du risque ». Chacun d'une certaine manière est détenteur de ce savoir-là, par son vécu, son expérience, par la mémoire qu'il peut avoir acquise à travers sa famille, ses relations, sa formation professionnelle, et d'une manière générale d'un

partage d'expériences avec d'autres. Ce champ-là est aujourd'hui celui qui semble plus porteur pour engager un partenariat entre, d'un côté, les gestionnaires et techniciens, et, de l'autre, les populations qui elles sont les premières à être soumises à ces phénomènes destructeurs. Ce partenariat trouve son sens dans la valorisation de l'expérience des populations locales. C'est le terreau d'une bonne prévention. Nous allons en avoir plusieurs témoignages aujourd'hui. Il intègre souvent déjà un certain nombre de dispositions concrètes et pratiques en matière de prévention.

Nous aurons, à travers notamment l'Association des Amis de l'Histoire de Vallon, une présentation de la façon dont localement, l'information historique peut être mise en valeur ; comment une population qui n'est pas forcément originaire du village ou du pays peut être avertie, instruite sur les événements passés remarquables et sur leurs conséquences. Nous aborderons également une autre facette, celle du vécu de la rivière, à travers l'expérience des bateliers de l'Ardèche. Eux aussi sont porteurs d'une mémoire plus orientée peut être vers les activités directement liées à la rivière. Ils ne sont pas les seuls. Ils portent un certain regard sur la rivière et leur mémoire des événements passés est fort riche.

Mobiliser l'information historique, c'est aussi, maîtriser un certain nombre de techniques. Aujourd'hui, un des problèmes posés par les démarches préventives qui souhaitent mieux intégrer l'histoire est de pouvoir encadrer les sources d'informations passées souvent nombreuses mais très disparates. Nous aurons à travers la présentation de M. Dominique Dupraz, un coup de projecteur sur ce que sont ces témoignages qui figurent dans la plupart des fonds d'archives départementaux.

L'après-midi sera consacré à la manière dont cette connaissance, cette expérience des événements passés peut servir concrètement à améliorer les prises de décision en matière d'aménagement, ou pour organiser et gérer la crise inondation, l'urgence, les secours. On le verra moins sous le versant des cadres administratifs et des réglementations en vigueur, bien que cet aspect soit inévitablement abordé, mais plutôt à travers la manière dont les responsables de l'aménagement et de la gestion des crises, à partir de leur expérience ou de leur connaissance d'événements anciens, ont tiré parti et ont intégré cette « culture » dans leur action. On verra que sur l'Ardèche

celle-ci est riche et bien vivante. On aura à travers le cas du bassin du Lez l'exemple d'un secteur où les choses ne sont pas forcément évidentes en terme de prise en compte de l'information historique. La journée se poursuivra avec un retour sur l'Ardèche à travers notamment l'intervention de M. Constant consacré au PPR d'Aubenas et celle du syndicat Ardèche Claire. Un diaporama sur la crue de 1992 conclura les interventions.

Interventions

Pierre Roudil - Association des Amis de l'Histoire de la Région de Vallon

*L'association des « Amis de l'histoire de Vallon et de ses environs » et
l'histoire des inondations de l'Ardèche*

Il me revient de traiter le sujet local. Je vais me faire le porte-parole d'une association qui s'intéresse à l'histoire de sa région, donc d'amateurs et, comme on a l'habitude de le dire, très fiers de l'être.

Je voudrais commencer cette intervention par une petite anecdote qui vous montrera combien la population entière, quel que soit son âge, est impliquée dans ce que représentent les crues de l'Ardèche. Quand j'étais gamin, mes parents habitaient Salavas, et dans les années 1940, je fréquentais le cours complémentaire de Vallon. C'était l'ancêtre du collège actuel. Tous les matins, je quittais donc mon domicile à vélo et, en sortant du chemin de Chauvieux pour arriver sur la route nationale qui me mènerait à Vallon, j'avais devant moi une maison - la maison Chante - sur laquelle je voyais, à 2 mètres largement au-dessus de ma tête, une plaque sur laquelle il y avait marqué « *inondation du 22 septembre 1890* ». Et pour traverser toute cette plaine de Salavas, je me voyais parfois, pas tout le temps bien sûr, faire du vélo sous 2 mètres d'eau ! Puis, arrivant ainsi sur le pont dit « le pont de Salavas », il m'arrivait souvent de revoir mon grand-père qui, lors des veillées, nous disait : « Mais, mes enfants, lors des grandes crues de l'Ardèche, du pont de Salavas, avec une canne, on touchait l'eau ! ». Alors que moi, en passant sur le pont, je voyais l'eau 18 mètres plus bas. Alors bon, le gamin que j'étais voulait bien croire tout le monde, mais quand même...

J'ai dû quitter Vallon pour des raisons multiples et y revenir, une cinquantaine d'années plus tard, pour y vivre ma retraite. L'un de mes soucis majeurs, en revenant, a été d'en savoir un peu plus sur cette crue qui avait tant chagriné mes traversées de la plaine. Et le hasard a fait que, à peu près à la même période, l'Association des *Amis de l'Histoire de la Région de Vallon* s'est créée à Vallon-Pont-d'Arc. Les crues de l'Ardèche furent

l'un des premiers sujets que j'ai eu l'occasion de traiter dans le cadre de cette association, et surtout cette fameuse crue du 22 septembre 1890.

L'association des *Amis de l'Histoire* s'est fixée pour but de retrouver l'histoire de la région de Vallon, mais aussi, et surtout, de la faire connaître. Nous organisons donc très régulièrement des expositions. Créée en 1990, l'association a ainsi mis en place une première exposition qui comprenait les panneaux qui sont là aujourd'hui. Ils ont 13 ans d'âge. C'est pour permettre aux gens de connaître leur propre histoire. Et à chaque exposition, nous associons une brochure qui s'appelle "*Rencontre avec le passé*". Au mois de mars dernier, nous avons édité notre 7^{ème} publication.

Venons-en à cette exposition. Nous parlons des crues de l'Ardèche, mais surtout à Vallon bien sûr. Nous proposons un aperçu très général des crues de l'Ardèche, et une présentation particulière de la crue du 22 septembre 1890 qui a vu passer, à son maximum, quelque 8000 mètres cubes d'eau à la seconde, soit en volume quasiment un milliard de mètres cubes sur la crue complète. Au moment où je vous parle, d'après les informations dont nous disposons, le Rhône monte à Avignon et certainement un petit peu à cause de l'Ardèche. Vous trouverez là un document qui date du début du XX^{ème} où il est dit que chaque fois que l'Ardèche monte de 5 mètres à Vallon, elle fait monter le Rhône, au niveau d'Avignon, d'environ un mètre. Et comme nous avons eu une crue qui a atteint hier presque les 10 mètres, les Ardéchois sont quand même un peu pour quelque chose dans ce qui se passe actuellement plus bas sur le Rhône. Vous trouverez des documents très détaillés sur l'état des dégâts qui ont eu lieu en 1890 : 28 ponts endommagés plus ou moins complètement dans la vallée de l'Ardèche. Très près de nous, le pont de Voguë est parti. Le pont de Salavas, lui, a tenu. Je vous signale que la pile qui supporte le pont actuel date de 1837 et donc qu'elle a supporté toutes les crues de ces deux derniers siècles. Vous verrez tout cela en détail. A côté, nous abordons les aspects financiers. Les pertes ont été évaluées à l'époque entre 10 et 12 millions de francs. Multipliez ces sommes par 60 ou 70 pour les avoir en francs 2000. Dégâts qui n'ont jamais été remboursés. Je crois que la région de Largentière a dû toucher l'équivalent de 8000 francs à l'époque. C'est bien peu de chose. La commune de Vallon elle-même a vu disparaître une industrie. On dit

actuellement que Vallon n'a pas d'industrie ou très peu. En 1890, tournait dans la plaine des Mazes, au Mas neuf, une entreprise avec 144 métiers à tisser. Cette fameuse fabrique, que connaissent tous les Vallonnais, est partie avec l'eau et n'a jamais pu être remise en état. Des exemples comme ceux-ci vous en trouverez bien d'autres tout au long de l'Ardèche. Il a bien fallu trouver un peu d'argent pour que les gens de la région puissent vivre. Vous pourrez lire, sur ce même panneau, comment cet argent fut trouvé, essentiellement grâce à la solidarité. Vous regarderez la reproduction de l'affiche « Arrêté de la ville de Romans ». Cela peut paraître aujourd'hui un peu curieux, mais à l'époque, il y a eu des fêtes de solidarité dans quantité de villes, dont Romans, pour venir en aide aux Vallonnais et aux Ardéchois en général. A côté, vous trouverez une carte postale montrant l'extension de l'inondation. Vous verrez ce qu'était la plaine de Vallon avec une Ardèche qui atteignait 800 mètres de large. La presse de l'époque, dont nous reproduisons ici quelques articles, donne quantité de détails.

Une question se pose de manière aiguë en regardant ces témoignages : ce type d'événement peut-il se reproduire ? C'est bien la question fondamentale pour tout le monde. Pas nécessairement pour les Vallonnais, parce qu'ils ont été, au travers des âges, relativement sages. Ils connaissaient très bien le danger que représentait l'Ardèche. Ils ne sont donc pas allés construire leur maison au bord de l'Ardèche. En tous cas, à ma connaissance, il n'y a jamais eu, à Vallon, de mort par inondation. On savait bien, en fait, quel était le danger. Il y eut en revanche beaucoup de dégâts. La fameuse plaine de Pracoutiel, la plaine riche de Vallon, fut recouverte de 1,50 mètre voire 2 mètres de graviers en septembre 1890. Bien sûr il a fallu remettre tout ça en ordre. N'oublions pas que Vallon est le premier bourg à recevoir la totalité de l'eau de tout le bassin de l'Ardèche. C'est en effet un peu à l'aval de Ruoms que se trouvent les confluent de la Ligne, du Chassezac et de la Baume. Tout passe donc ici. Est-ce que de telles crues peuvent se reproduire ? Des personnes vont traiter de cette question au cours de la journée. De notre côté, je crois que nous y avons un peu répondu il y a 12 ans. Je vous laisse le soin de regarder et de lire cela sur les panneaux d'exposition.

Cette exposition a 12 ans maintenant. Nous avons eu conscience qu'elle n'était plus entièrement d'actualité. L'un d'entre nous, Bernard Beuzeboc, a demandé une documentation complémentaire à la DDE. Nous en avons tiré une synthèse statistique que vous pouvez aujourd'hui consulter. On notera par exemple qu'en un siècle 59 crues importantes eurent lieu courant octobre, soit en moyenne une tous les 2 ans. Pas des crues de 10 mètres bien sûr, mais des crues relativement importantes tout de même.

Nous organisons ou participons aussi à des manifestations diverses. Il y a 3 ans, nous avons eu l'occasion de monter une exposition « Mémoire du XX^{ème} siècle » où la question des crues fut évoquée. Vous avez là le panneau qui y fut exposé avec les photos. Près de 1200 photos et documents du XX^{ème} siècle furent présentés à cette occasion dans cette salle.

L'exposition, comme vous pouvez le voir, peut aussi être itinérante. En 1992, elle est restée pendant deux semaines à la mairie de Ruoms. Elle est sortie plusieurs fois depuis. L'année dernière elle a été exposée, en Novembre, à l'occasion du Marathon des Gorges de l'Ardèche. Après la crue qu'on vient de connaître, et si M. le Maire n'y voit pas d'inconvénients, on pourrait la disposer dans le hall de la mairie, afin que la population puisse plus facilement mettre ce dernier événement en perspective.

En résumé, je pense qu'au travers de cette présentation, vous avez pu vous rendre compte que nous suivons avec beaucoup d'intérêt la démarche de l'AFPCN qui nous a réunis aujourd'hui. Reconstituer l'histoire, la partager et la faire connaître afin de nourrir la mémoire des événements et, en ce qui nous concerne aujourd'hui, des crues de cet enfant terrible que peut-être l'Ardèche. Les *Amis de l'Histoire de la Région de Vallon* sont convaincus du danger que représentent ces crues et souhaitent, avec leur moyens qui restent modestes, faire comprendre au plus grand nombre qu'il y a danger, qu'il est bon de le savoir et donc de s'en protéger par des comportements responsables.

Question de Bernadette de Vanssay (AFPCN)

Vous évoquez vos souvenirs d'enfant, notamment la scène du passage sur le pont, et l'incrédulité dans laquelle on est face à un tel témoignage. Est-ce que vous avez réfléchi à des techniques particulières pour diminuer cette incrédulité ?

Réponse de Pierre Roudil

Il faut en parler, et nous essayons de le faire chaque fois que nous présentons cette exposition. Personnellement, je voudrais vous donner un exemple. Tous les étés, nous organisons une visite des villages de Lagorce, Salavas et Vallon. On ne peut pas évoquer ces villages et leur histoire sans faire état des crues d'une façon ou d'une autre. Lors de la visite de Vallon, on aboutit derrière l'église où on a un panorama merveilleux sur la plaine, et aussi sur toute la barrière du Tanargue, le début des Cévennes etc... Quand on dit aux gens : « vous avez là l'épée de Damoclès qui est au-dessus du village de Vallon », on vous regarde avec des yeux comme ça ! C'est à ce moment qu'on peut leur parler de la réalité des crues. En parler avec des Vallonnais ou des gens de la région qui sont venus faire la visite, mais aussi en parler avec des étrangers au secteur et qui sont vraiment incroyables. Leur dire que le niveau de l'Ardèche est monté de 17.30 mètres lors d'un tel événement, pour eux cela n'est pas concevable. Hormis pour ceux qui l'ont vécu ou qui en ont entendu parler d'une façon précise, qui ont des photos etc...

Question de Denis Cœur (AFPCN)

Avez-vous beaucoup de témoignages photographiques de cet événement de 1890 à Vallon et dans la région ? J'en ai vu un certain nombre ici.

Réponse de Pierre Roudil

Ce ne sont pas des témoignages personnels. L'association des Amis de l'histoire travaille avec les documents qu'on veut bien lui fournir. Nous venons d'ouvrir un site internet en demandant qu'on nous fasse parvenir des témoignages. Les gens ont des informations. Certes, en 1890 la photographie n'était pas donnée à tout le monde. Il y en a quand même quelques unes. Celles dont nous disposons ont mis beaucoup de temps à

nous parvenir. Maintenant, parce ce que notre action commence à être connue, il suffit qu'on les demande et on nous les prête très facilement.

Question de Jean Lamy (CREPS, Rhône Alpes)

Dans votre conclusion, vous dites que vous êtes convaincu du danger des crues pour les biens et les personnes. C'est une évidence. Maintenant il faut aussi voir le côté positif des crues d'un point de vue écologique, naturel. En fait, on craint tous la crue, mais on est tous bien contents, quelque part on se sent un peu revivre, surtout après une période de sécheresse comme on vient de la vivre. Il faut aussi voir un peu le côté positif des précipitations, des crues, des nappes phréatiques, du nettoyage qu'opèrent les crues, de l'alluvionnage que cela peut produire dans les champs pour fertiliser les terres, etc...Donc cet aspect-là est aussi à prendre en compte. Gérer la crue c'est bien. S'en protéger aussi, mais vivre avec c'est encore mieux. Il faut voir les côtés positifs, pas uniquement les aspects négatifs.

Réponse de Pierre Roudil

Vous avez raison de le signaler, mais je n'ai pas vu que les côtés négatifs. Je voudrais dire, et j'insiste, je témoigne : il faut se protéger, ce qui n'est pas toujours évident pour tout le monde. Il faut protéger les individus, parce que le reste se récupère toujours. On arrive toujours à enlever 1.50 mètres de gravier sur la plaine de Pracoutiel. Mais la protection des individus reste essentielle. Quant au reste, bien sûr, la nature joue son rôle.

Réponse de Jean-Marc Antoine (AFPCN)

Je voudrais ajouter à ce propos que vivre avec la crue, c'est très bien quand on connaît. Les gens d'ici, eux, savent. Par contre, vu les moyens de communication actuels et les déplacements etc..., il y a beaucoup de gens qui circulent pour raisons professionnelles, de loisirs. Dans ces cas-là, le plus difficile est bien d'arriver à les toucher, les sensibiliser ; c'est important. Faire remonter les informations, en particulier les données historiques, ça peut être important pour ces personnes-là.

Alain Champetier - confrérie des bateliers de l'Ardèche

Les bateliers de l'Ardèche et la mémoire de la rivière

Bonjour à tous. Je suis batelier de l'Ardèche. La batellerie existe depuis l'époque Gallo-Romaine. On a retrouvé des traces de corporation des nautes de l'Ouvèze et de l'Ardèche dans les inscriptions des amphithéâtres de Nîmes. On avait une vingtaine de places réservées dans l'amphithéâtre. Ensuite, les bateliers ont surtout transporté beaucoup de marchandises : il y a eu la terre de Salavas, le bois à l'époque de Louis XIV. Il n'était pas forcément transporté en bateau. C'était du bois flotté. Il y avait diverses techniques de navigation. Le bois de chauffage fut également acheminé. Le charbon de bois a certainement été le matériau le plus transporté, surtout dans les gorges de l'Ardèche. On transportait aussi des pommes, des châtaignes, le « rusque », c'est-à-dire l'écorce de chêne vert, et des plantes aromatiques. Le transport des personnes et des touristes a commencé environ au XIX^{ème} siècle. On a de vieilles cartes postales avec toujours le même petit commentaire du PLM (Paris-Lyon-Méditerranée) sous le Second Empire, ou l'illustration de l'agenda 1922 qui montre une quinzaine de barques sous le Pont d'Arc qui attendent les touristes pour descendre les gorges.

L'utilisation des barques actuelles a commencé en 1932 avec le début de la « bande à Bonnot », un célèbre garagiste de Vallon-Pont-d'Arc. Lui, il a pu faire ses descentes jusque dans les années 1970. Pour des raisons économiques, il a dû jeter l'éponge ensuite. En 1974, d'anciens agriculteurs de la « Bande à Bonnot », ont monté le GIEA, groupement d'intérêt économique agricole. Eux-aussi ont dû abandonner l'activité, toujours pour des raisons économiques. A la demande de l'office du tourisme, en 1985 a été créée l'Association des Bateliers de l'Ardèche qui à partir de 1994 a été remplacée par la confrérie des Bateliers de l'Ardèche. Parallèlement à cela, il y a toujours eu Jeannot Tourre, un batelier indépendant qui a arrêté son activité il y a 3 ou 4 ans.

La confrérie des Bateliers de l'Ardèche vit essentiellement du tourisme. Sur l'Ardèche elle regroupe à peu près une vingtaine de bateliers. Une bonne moitié sont agriculteurs. L'autre moitié est composé de pluriactifs ruraux,

d'étudiants et de gens qui ont l'âme de bateliers. Nous avons en tout 7 barques. Voilà pour l'histoire des bateliers.

En ce qui concerne le phénomène de la crue proprement dit, pour nous les bateliers, on n'y voit pas tellement de danger. Notre seul souci quand la rivière commence à grossir, c'est de mettre nos barques à l'abri. Une fois que nos barques sont hors d'eau, on est tranquille. Après ce n'est que du plaisir. Eventuellement, s'il y a des crues au printemps, ça nous fera perdre une journée ou deux de travail, mais ce n'est pas très grave. De toute façon, pendant la crue, on ne navigue pas. Comme on descend toujours à la journée, il y a très peu de chance pour qu'on soit pris par une crue soudaine dans les gorges. Et si jamais ça devait arriver, elle n'aura pas le temps de monter suffisamment haut. Vu qu'elle monte, ça nous permet de descendre plus vite. Donc en principe, on sort au bout et éventuellement on a une sortie à Gournier. Donc pour nous à ce niveau-là, pas de souci !

Une fois que nos bateaux sont à l'abri, notre seul souci est de savoir si la crue va passer sous le fameux pont Sampzon. Beaucoup de gens ici le connaissent, c'est symbolique. Si l'Ardèche passe sur le pont, on a une belle crue. Pour nous elle est bienfaitrice, car elle lave la rivière de toutes ses pollutions, surtout estivales (tous les déchets, les pique-niques que le touriste ou même les locaux peuvent laisser au bord de l'eau), les vases, les algues qui poussent suite aux basses eaux et aux grosses chaleurs. Tout ça est emporté. Elle décape les galets, elle les range, elle les ordonne, elle les calibre. Et à la décrue, on retrouve les plages de sable immaculées comme après un lendemain de neige fraîche.

Alors, tout en essayant d'attraper une friture au carrelet (c'est un filet suspendu à un long bâton ; on le trempe dans l'eau, on retire ; c'est un peu au petit bonheur la chance, et si ça marche bien, on se régale), on se donne des repères. Soit on fait des petits « chasterlets » de pierres au bord de la rivière. Soit on prend des repères sur un rocher par-ci, un arbre par-là, pour savoir si vraiment elle va monter haut. C'est une grosse préoccupation de savoir si elle va monter haut ou pas. Pour cela il faut savoir d'où vient l'eau. Tout à l'heure, M. Roudil a parlé de la Baume, du Chassezac, de la Ligne, etc. Nous, on monte au rocher de Sampzon. C'est un point d'où on l'on peut voir les 3 rivières. De là on peut se rendre compte si l'eau vient de

l'Ardèche, de la Baume ou du Chassezac. Si beaucoup d'eau vient des 3 rivières, c'est bon signe pour avoir une grosse crue. Autre repère, l'aérodrome de Ruoms. Coincé entre la Baume et l'Ardèche, il arrive parfois que cet aérodrome se noie, se découvre et puis, d'un seul coup, se noie à nouveau. C'est signe que la Baume et l'Ardèche ont des petits décalages dans leur crue. Des éléments nous permettent aussi d'évaluer la hauteur que l'eau pourrait atteindre. Pour nous, plus elle va monter vite, plus elle va monter haut. Pour submerger le pont Sampzon, par exemple, il faut qu'elle le fasse en 3 ou 4 heures. Bien sûr, ce n'est pas forcément une règle bien définie. Hier, la montée de crue a mis plus de temps. Elle est restée presque 10 heures dessus. Ce sont des règles, mais bon... En général, il faut quand même que ça aille vite. Ensuite, elle charrie beaucoup, elle transporte beaucoup de troncs d'arbres, des branchages. On appelle ça « bourdinchés ». En français, ce sont les embâcles qui peuvent former de véritables îles flottantes. Elle peut transporter aussi des « ofnis » (F pour flottants). On ne sait pas trop ce que c'est... On a vu passer des caravanes, des bonbonnes de gaz, des tas de choses.

Nous avons encore d'autres critères. Le vent marin, par exemple. Plus le vent du Sud va être fort, plus il va être chargé de gros nuages. C'est bon signe pour avoir une belle crue.

La couleur de l'eau peut varier selon les crues. Là aussi, définir une règle n'est pas forcément évident. Souvent, ce sont les petites crues qui lavent les terres agricoles des plaines du Chassezac, de St-Alban, de St-Maurice, de Saint Etienne-de-Fontbellon. Celles-là amènent beaucoup de terre, beaucoup de limons. Ce sont des crues très troubles. L'odeur aussi est particulière pendant les crues ; moi je trouve que ça sent bon. Le bruit de la rivière aussi est important. L'Ardèche monte souvent la nuit. Quand on sait qu'elle va monter, on est tous aux aguets, on est attentif ; et forcément quand elle monte, elle gronde, donc on l'entend.

Nous, bateliers, nous classons les crues en quatre catégories. Les hauteurs sont toujours données par rapport au pont Salavas. Il y a d'abord les petites crues de 3-4 mètres. On appelle ça « une pointe ». On dit communément : « elle a fait une pointe ». Mais bon, ça ne nous fait pas sortir. Celles qui commencent à être intéressantes vont jusqu'à 8 mètres. Et puis la bonne

crue, comme celle d'hier, atteint ses 9-10 mètres. Jusqu'à 12 mètres, ce sont vraiment des belles et bonnes crues, qui ne sont que bénéfiques pour la rivière. Au-dessus, comme la fameuse crue de 1890, c'est exceptionnel ; on la reverra peut être un jour.

Les anciens distinguaient les crues qui creusent le lit de la rivière, qui chargent le bord, et celles qui creusent le bord et chargent le lit. Il y a aussi une histoire de lune mais je ne me le rappelle jamais, lune jeune, lune vieille... Parfois, c'est sûr, il peut y avoir des modifications du cours d'eau qui peuvent être réversibles, et ça fait partie de la nature. Mais souvent l'action de l'homme n'y est pas pour rien. On a un petit dicton ici. Quand, à la décrue, on s'aperçoit qu'il y a de jolis bancs de sable au bord de la rivière, il faut vite aller le récupérer si on a des travaux en cours. Sinon la crue qui suit vient tout emporter, et transporter le sable dans le Rhône. On est obligé alors de le faire venir du Rhône et de le payer plus cher. Après la crue, on part toujours en quête de ces changements. On ne les retrouve pas forcément après chaque crue. Ils peuvent être rapides, surtout dans les gorges. Nous, avec les barques, ça nous intéresse, parce qu'au niveau technique ça change beaucoup de choses. Il faut attendre que l'eau soit relativement basse pour bien s'en apercevoir. Je suis également kayakiste. La crue, on l'aime aussi pour ça, parce qu'elle nous permet d'aller faire des rivières qui sont à sec les trois quarts du temps. Ce week-end, il n'y aura que l'embarras du choix pour les parcours car les débits sont élevés. Dans le haut bassin, les changements peuvent être beaucoup plus importants. Des blocs énormes de plusieurs mètres cubes peuvent être déplacés.

Chez les bateliers, nous n'avons pas attendu qu'il y ait des échelles de crues le long de l'Ardèche pour établir un règlement de navigation. Notre référence principale est le rocher de la Louyre. Il se situe en face de la Grotte des Tunnels, un peu en amont du camping des PTT et de la Chasse. Le rocher est dans l'eau. Tant qu'il dépasse, on se permet de partir avec des clients. Le jour où il est recouvert, c'est fini, les barques restent à la maison. Enfin, pas complètement. Nous, les bateliers, après avoir ramené les clients à quai, nous pouvons descendre, parce que dans les gorges lorsque l'eau atteint un certain niveau, il y a des coups de filets qui sont très intéressants à faire.

Je voudrais rappeler maintenant quelques petites anecdotes ou paroles de bateliers. Il y a une légende tombée il n'y a pas longtemps, c'est la fameuse « croix de Gaud ». Ça fait des générations de bateliers que l'on descend et on dit : « vous voyez, cette croix, c'est le niveau de la plus haute crue de l'Ardèche ». Et bien non, ce n'est pas vrai. Le mythe vient de tomber. Cette croix a été disposée après le décès d'une petite fille qui se baignait en plein été là-bas à Gaud. Ceci dit, l'eau ne devait pas en être très loin quand même.

Les bateliers ont toujours une grange dans les gorges qui appartient à la famille Labrot Justamon. Elle a longtemps été utilisée pour organiser des fêtes. Certains collègues bateliers avaient l'habitude de faire la bringue dans cette grange. Une fois, sachant que l'Ardèche allait monter, ils disposèrent les bouteilles au pied de la grange, en pensant qu'en montant la crue ferait bouger les bouteilles. Ce bruit indiquerait le moment de partir. Et c'est ce qu'ils ont fait.

Quand on descend avec des clients, qu'on soit batelier ou moniteur de canoë, les gens ne posent pas forcément des questions sur les crues. Nous, on en parle systématiquement. Quand on descend une rivière qui débite tout au plus 3 ou 4 mètres cubes seconde et qu'on explique qu'elle peut atteindre et dépasser deux mille ou quatre mille mètres cubes, c'est difficile à avaler. Ils ont du mal à nous croire. On montre alors des indices. Ainsi, après le rapide de la Dent Noire, dans une petite faille située à environ une quinzaine de mètres au-dessus de la rivière, un bout de bois a été coincé par une crue. On ne va pas s'arrêter exprès pour le montrer. Si les gens n'ont pu le voir, on leur en montre un deuxième un peu plus loin placé à peu près au même niveau. En fait, celui-là est un simple arbre mort fiché dans un trou. Mais bon, ils mordent à l'hameçon quand même ! Le message est passé.

Il y a aussi la falaise que l'on appelle « le tableau noir ». C'est un endroit où se forme un drossage. Les kayakistes le connaissent bien. Le courant vient frapper la falaise à l'extérieur du virage. A divers endroits, il y a des rayures horizontales assez haut dans la falaise. Ces marques ont été faites par des objets flottants non identifiés qui devaient sûrement être agressifs et qui ont laissé des traces de 15 ou 20 mètres de long sur 1 cm de profondeur. On les voit bien. Nous on appelle ça « le tableau noir ».

J'ai une anecdote plus personnelle à vous rapporter, c'est celle de « l'arbre à Belge », situé au niveau du moulin des Mazes. De chez moi, je domine l'Ardèche. Je regardais, il y avait une petite crue, pas énorme. Curieusement, on voyait quelque chose d'orange qui flottait dans les arbres. Je me disais : « C'est bizarre, c'est quoi ce truc-là ? Une bâche amenée par le courant qui se serait coincée ? Si ça se trouve c'est quelqu'un qui est accroché dans un arbre. - Non, cela ne peut pas être quelqu'un. - Tu crois ? - Bon, allez, on boit encore un coup, et on va voir. - Moi, je crois bien que c'est quelqu'un qui est coincé... - Mais ce n'est pas possible, avant il y a un barrage, le pont, le gars serait mort plusieurs fois... ». On mange. Puis on se dit : « Allez, on boit le café et on y va. On prend le canoë ? – Non, on viendra le chercher après si besoin. On va pas prendre le canoë pour rien ». On part, et on est arrivé en même temps que les pompiers. C'était effectivement un Belge qui était coincé dans un arbre. C'est un gars qui a été très chanceux. Il est parti de Pradons, a passé le barrage des Brasseries (il aurait pu mourir une première fois), il a passé la digue de Sampzon (il aurait pu mourir une deuxième fois), il a passé enfin la digue du Moulin (il aurait pu mourir une troisième fois). Au pied des barrages, il y a le phénomène du rappel. Quand on tombe dedans, le courant ne vous emporte pas mais vous ramène systématiquement sous la chute « Barrage – Rappel – Danger Mortel ». Bref, il a passé trois barrages à rappel, le Pont insubmersible du Moulin de Sampzon. Son bateau est resté coincé dans le rappel du pont et lui a pu s'accrocher aux arbres. Depuis, on appelle ça « l'arbre à Belge ».

En conclusion, je m'aperçois que j'ai essentiellement parlé du plaisir des crues, mais nous sommes bien conscients du danger que ces événements peuvent procurer. Aujourd'hui, il n'y a pas eu de victimes en Ardèche. Les autres régions de France ne sont pas dans le même cas. Il faut avoir une pensée pour eux. Par contre, il faut avoir conscience que si on avait ici en Juillet ou en Août une crue seulement de 7-8 mètres, on aurait de graves problèmes avec tous les touristes...Et encore plus, si venait une crue comme celle de 1890. C'est vrai qu'on a ici la culture de la crue. Les gens d'ici sont habitués, c'est tellement fréquent. Il y a très peu de constructions exposées. J'ai quand même entendu quand j'étais gamin des discours de l'ancien maire de Sampzon, qui disait : « Laisse-nous construire, Fernand. – Mais non, tu vas pas construire, c'est inondable ! ». Et les gens, qui étaient

prévenus, voulaient à tout prix construire. C'est pourquoi il y a quand même pas mal de constructions qui sont en zone inondable. Elles ne risquent pas d'être emportées par les flots, parce que l'eau va arriver de façon morte. Mais il y a eu une forme d'inconscience, qui existe toujours. Les réglementations actuelles sont sans doute sévères, mais je pense que c'est normal.

Question de Bernadette de Vanssay (AFPCN)

Vous nous avez passionné... Qu'est-ce que les gens retiennent quand vous les promenez comme ça sur la rivière ? Est-ce qu'à votre avis vous participez à la construction d'une mémoire grâce à ces promenades ? Du point de vue du vocabulaire, est-ce qu'il va demeurer ? Le vocabulaire sur la rivière et les crues semble très riche, très évocateur. Est-ce que quelque part vous essayez de constituer un petit fascicule de terminologie des bateliers ?

Réponse d'Alain Champetier

Oui, notre lexique existe. C'est vrai qu'il est réservé aux bateliers. Ce lexique a été conçu avec M. Claude Brunel mais n'est pas diffusé auprès du grand public. Par contre, quand on descend l'Ardèche avec nos clients, c'est bien ces mots qu'on utilise. Evidemment, il faut un peu le traduire. A propos de l'histoire des crues, c'est juste un petit moment dans la descente. Les gens sont là d'abord pour le paysage, mais on les sensibilise. Je suis aussi moniteur de canoë. Quand je descends avec des groupes de jeunes, sur 2-3 jours on a plus le temps d'en parler. On va se balader au-dessus des plages de graviers, dans les rochers. Quand on monte assez haut, et que l'on montre des indices de crues, on leur dit : « regardez la rivière maintenant où elle est... ». Même moi je fais « fouff ». J'y vais pourtant souvent, plusieurs fois par an. Je sais où va l'eau, ce dont elle est capable, et bien même moi, je suis surpris à chaque fois.

Question d'un participant

C'est une petite remarque anecdotique et en forme de plaisanterie. On parle de glossaire, et ce matin en venant, je suis passé au pont de Sampzon. Il est complètement couvert de *bourdinchés*, d'embâcles. Le *bourdinché* est

quelque chose qui est bien pratique parce que c'est du bois sec. Il est excellent pour allumer le feu, pour faire cuire 2 œufs ou la soupe. Mais pour caractériser le *bourdinché* actuel, il faut lui rajouter un autre mot du glossaire plus contemporain : c'est sacs en plastique. Et le Pont de Sampzon est plein de sacs en plastique. Quand je me suis arrêté ensuite pour acheter le « Midi libre », le marchand de journaux était absolument étonné que je refuse le sac en plastique dans lequel il voulait le mettre. On voit 5 mètres d'eau à Vallon, ça fait 1m à Avignon, et puis ça fait combien de sacs en plastique qui arrivent ? C'est une sensibilisation qu'on pourrait aussi faire systématiquement.

Réponse d'Alain Champetier

En parlant de ça, il est vrai qu'une descente de l'Ardèche après une crue d'hiver lorsque les feuilles ont disparu ou pas encore repoussé montre les arbres couverts de belles feuilles colorées...Ce ne sont pas des Belges, non, mais des sacs en plastique.

Question d'une participante

Quel est votre souvenir le plus frappant des crues de l'Ardèche, et des moments que vous avez passés sur la rivière ?

Réponse d'Alain Champetier

Non, chaque fois la crue est un plaisir. Je n'ai pas de mauvais souvenirs. Il n'y a vraiment que de bons souvenirs. Certes, on a passé des nuits à vadrouiller en voiture dans tous les coins, parfois au mépris de toutes règles de sécurité. Voir où elle était à Vogüe, à la Baume, avec chaque fois le coup de filet ou le coup d'épervier ou de carrelet. Il n'y en a pas une plus particulière que les autres. La plus haute que j'ai vue, et qui reste dans mes souvenirs, c'est celle de 1982 : 13.50 mètres.

Question de Jean-Marc Antoine

Je viens de Toulouse. Les crues des cours d'eau pyrénéens, catalans, on les appelle les « ayguats », ce qui signifie « gros sac d'eau ». Le Vidourle a ses « Vidourlades », le Gardon ses « Gardonnades ». Est-ce qu'il y a un terme précis pour parler des crues de l'Ardèche ?

Réponse d'Alain Champetier

Pas pour l'Ardèche, on parle de crue.

Complément d'information de Claude Peschier

Je voulais apporter un petit témoignage. Vous vous posiez la question de savoir quel était votre meilleur souvenir de batelier. Je peux vous donner le mien en tant que kayakiste, puisque je suis Vallonnais et kayakiste depuis longtemps. Le souvenir que j'ai personnellement le plus fort, c'est d'avoir été le premier dans les gorges juste après une grosse crue. La rivière était intacte, absolument aucune présence humaine sur le bord, ni sur les plages ; et comme tu le disais, Alain, tout à l'heure, avec des plages complètement transformées. On a le même sentiment en face d'une étendue de neige vierge. Bien sûr, dans les gorges, il n'y a pas de pression humaine, sauf en période touristique. On est le premier à pénétrer dans un espace neuf. C'est un moment très fort pour un kayakiste de naviguer et de voir seulement l'empreinte des pattes d'oiseaux ou celles de castors le long des rives. C'est vraiment extraordinaire.

Question d'un participant

Est-ce qu'il existe un règlement interdisant l'accès à l'Ardèche en cas de crue par les canoës ou les bateliers ?

Réponse d'Alain Champetier

Oui, il existe un règlement. Il y a un niveau où la navigation est autorisée à tout le monde. Les loueurs peuvent louer des bateaux aussi dans le cadre d'un règlement. Il y a ensuite un niveau intermédiaire où les gens ne peuvent descendre qu'avec un moniteur diplômé. Le niveau au-dessus est réservé aux seuls gens diplômés et aux compétiteurs de haut niveau. Enfin, à partir d'une certaine limite plus personne ne peut descendre. Le détail des cotes, je ne les ai pas en tête de manière précise. Claude connaît par cœur les réglementations.

Complément d'information de Claude Peschier

J'ai à côté de moi Gérard Thévenet du service d'annonce des crues avec qui on a établi ces cotes. Tu as évoqué que nous, bateliers, nous n'avions pas besoin d'échelle de niveau. Précisons toutefois, qu'en tant que service d'Etat, sapeurs pompiers ou gendarmes, on est dans l'obligation de sécuriser la pratique grand public. Ces échelles de niveaux ont été faites pour ça. L'énorme avantage des niveaux fixés sur l'Ardèche, est d'avoir pris en compte toutes les pratiques : pratique grand public référencée sur une échelle de couleur verte (jusqu'à 0.80 m au pont de Salavas), pratique encadrée sur une échelle orange (jusqu'à 1.30 m), et une échelle rouge pour les professionnels et experts jusqu'à l'alerte de crue, c'est à dire 4 mètres au pont de Salavas. Précisons que cette cote de 4 m ne vaut qu'en période de décrue, parce que, comme le disait très bien Alain, il n'est pas question de naviguer quand l'eau monte. Avec les embâcles en tout genre et les arbres qui descendent, ce serait vraiment trop dangereux. Quand l'eau redescend, que la cote atteint 4 mètres et que l'annonce de crue a été désactivée, on peut naviguer.

Complément d'information d'Alain Champetier

C'est vrai que le rocher de la Louyre correspond déjà à la cote 1.30 mètres, c'est-à-dire à l'échelle orange ; comme quoi tout a été bien fait.

Dominique Dupraz - directeur des Archives départementales de l'Ardèche
*Richesse et éclatement des sources historiques sur les crues : l'exemple des
Archives Départementales de l'Ardèche*

Il m'a été demandé de présenter les ressources documentaires des Archives départementales en matière de crues est vraiment une gageure. Nous conservons près de 15 Km de documents. Je vous présenterai donc quelques exemples¹.

On aime bien dire souvent qu'une société amnésique est une société qui n'a pas d'avenir. C'est dire l'importance des archives dans nos sociétés. Tout à l'heure, on a parlé de mémoire. De la mémoire humaine avec tout ce que ça comporte de fragilité. Les archives sont particulièrement intéressantes parce qu'elles permettent de dépasser la vie humaine, et d'observer des tranches chronologiques beaucoup plus importantes. Les archives départementales sont désormais un service du Conseil Général. Les pièces documentaires ardéchoises s'étalent du XII^{ème} siècle jusqu'à nos jours.

Comment fait-on pour s'y retrouver dans cet ensemble ? Ce n'est pas chose facile, y compris pour les spécialistes. Il faut savoir tout d'abord que les archives départementales ne sont pas un centre de documentation. Si vous venez aux archives demander le dossier sur telle commune, telle famille, ou la crue de 1890 par exemple, et bien, on ne sera pas capable de vous donner satisfaction. Nous ne sommes pas des collectionneurs de documents mais avons la charge de recevoir ce qu'on appelle des « fonds d'archives », c'est-à-dire l'ensemble des documents que produisent les organismes publics : Préfecture, Direction Départementale de l'Équipement, Inspection Académique, etc. Ces fonds d'archives sont organisés en séries : séries anciennes, antérieures à la Révolution ; séries modernes, postérieures à la Révolution. A l'intérieur de ce découpage chronologique, les séries correspondent à de grandes fonctions administratives ou judiciaires. Ce qui concerne les travaux publics de la tranche chronologique 1800-1940, par exemple, va être concentré dans la série " S ".

¹ Tous les documents présentés n'ont pas été reproduits dans cet ouvrage.

Les fonds départementaux recèlent d'importantes ressources sur ce thème-là qui couvrent, précisons-le, les travaux le long des cours d'eau. Citons quelques ingénieurs fameux en poste dans notre département. Paul de Mardigny, remarquable ingénieur des Ponts et Chaussées dressa en 1860 un remarquable rapport sur les crues de l'Ardèche. Ce travail est d'autant plus intéressant qu'il fait une critique de la mémoire humaine. Je cite notre auteur : « Les inondations sont-elles devenues plus fréquentes qu'autrefois ? Nous ne le pensons pas davantage. Seulement, il est dans la nature de l'homme d'être plus frappé des maux présents que des maux passés, et pour le riverain, la dernière crue est toujours la plus considérable, la plus imprévue et la plus calamiteuse ». Paroles d'une grande sagesse.

Deuxième précurseur, cette fois en matière météorologique, Henri Vachalde, directeur de l'établissement thermal de Vals-les-Bains. Son livre sur « Les inondations de l'Ardèche », dresse une chronologie très précieuse depuis le Moyen Age jusqu'à son époque en 1890.

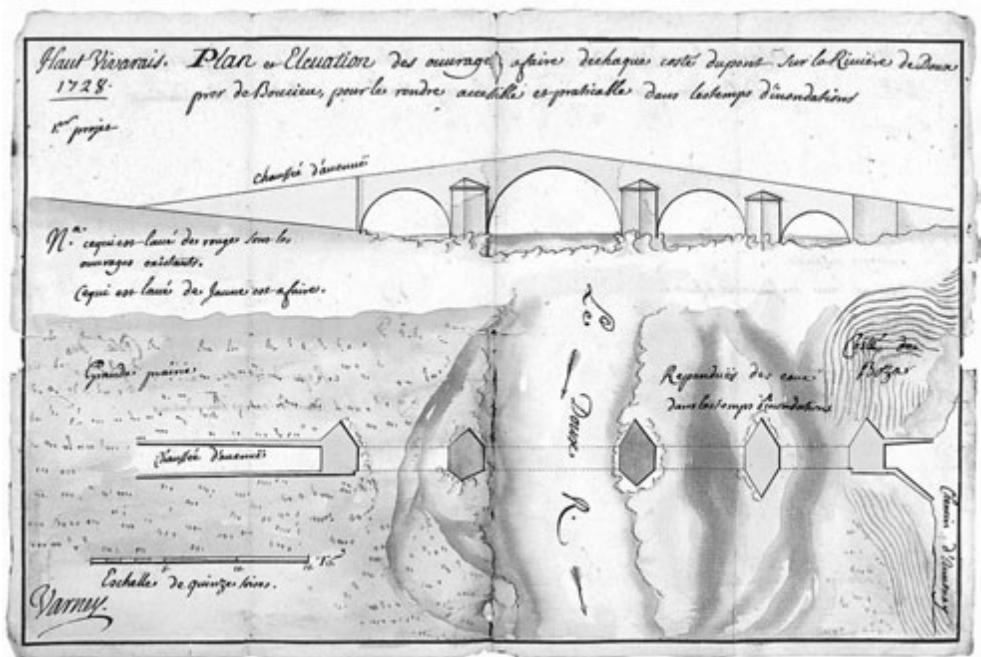
Ces deux hommes avaient déjà utilisé des documents d'archives : délibérations des Etats du Vivarais, rapports du Conseil Général et des ingénieurs des Ponts et Chaussées plus anciens, livres de raison.

Dans l'ordre chronologique, je vous présente tout d'abord des documents des Etats du Vivarais. Cet organisme avait la tâche de la gestion administrative du Pays de Vivarais avant la Révolution. Sa première fonction était de répartir l'impôt entre des communautés d'habitants. Tâche bien éloignée des crues et des inondations, mais qui dit impôts, dit aussi demandes particulières de dégrèvement, aides diverses et variées. Nous sommes ici au début du XVI^{ème} siècle, à une période de grande pression fiscale. Le roi demande des secours en vivres, en hommes pour mener la guerre contre l'Espagne. Dans cette pièce datée de 1522, le Consul de Viviers, demande un délai pour permettre l'acheminement des vivres demandés jusqu'à Narbonne et cela, précise-t-il, « à cause des grands déluges et inondations d'eau que naguère ont été aux dits pays, lesquels ont noyé plus de 500 personnages au dit pays de Vivarais, abattu tant de maisons que l'on ne saurait dénombrer, et n'ont laissé ponts ou moulins entiers en tout ledit pays de Vivarais ». Il n'y avait pas à l'époque d'échelle

de crue. On ne savait pas quelle était la hauteur ni le débit de la rivière. Mais à la lecture des descriptions on était probablement en face d'une crue monstrueuse.

Les Archives Départementales sont remplies de dossiers de demandes d'indemnités, essentiellement pour des pertes agricoles. L'historien Alain Monillé a fait une très belle étude sur le Vivarais au XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècle, et a pu dresser une cartographie des événements à partir des dossiers de dommages. La vallée du Rhône fut ainsi particulièrement touchée en 1697, alors qu'en 1772 les crues affectèrent surtout les Cévennes et les Boutières.

Ce document, extrêmement intéressant, concerne également les travaux menés par les Etats du Vivarais. A partir du XVIII^{ème} siècle, les chemins et les ponts deviennent un enjeu important.



Plan de reconstruction du pont de Boucieux en 1728 après une crue destructrice du Doux (ADA, C 828) - Source : Les Archives Départementales de l'Ardèche

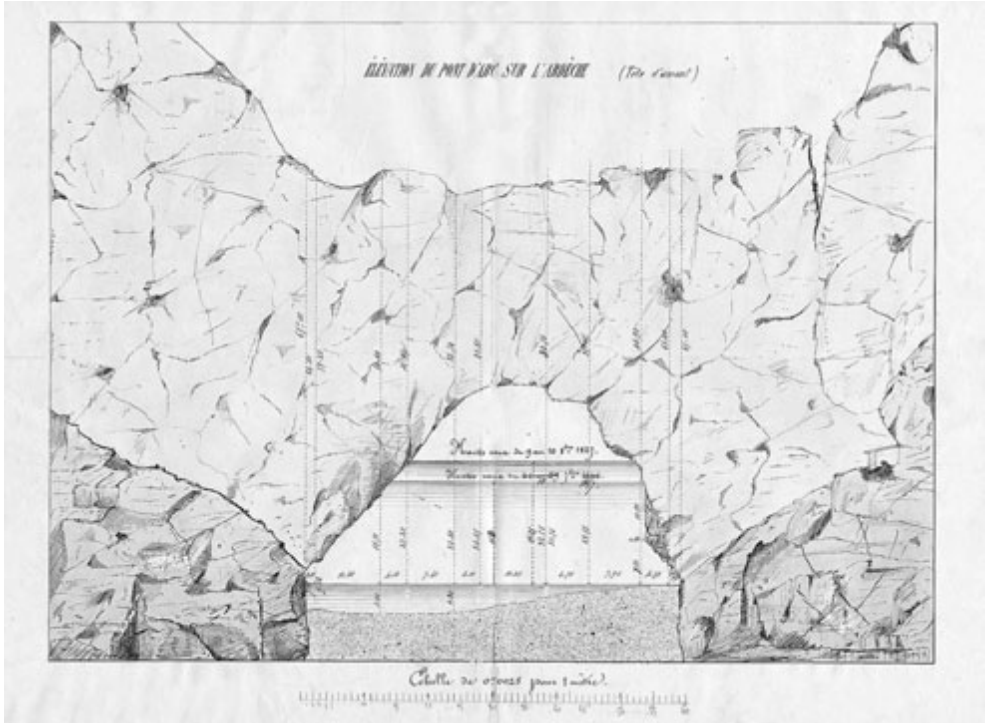
Voici un beau plan daté de 1728 (Cf p.41). On disait tout à l'heure qu'il n'y avait pas eu de morts en Ardèche lors de l'événement de 1890. Je crois qu'il y en a eu un au bord du Doux. Le Doux est une rivière qui n'a de doux que le nom. Elle peut être extrêmement dangereuse. Voilà le pont de Boucieu le Roi qui a souffert de pas mal de dommages. Il s'agit ici d'un projet de réfection des arches et des chaussées d'accès. Le plan est particulièrement intéressant car il montre les zones inondables.

Changeons de période et de type de document. Des documents sur les crues, on peut en trouver un peu partout, parfois dans des administrations qui, a priori ne s'intéressent pas forcément au phénomène. Le récit de la crue de 1857, par exemple, n'est pas le fait de l'ingénieur des Ponts et Chaussées mais de l'officier de gendarmerie qui avertit sa hiérarchie et le Préfet de ce qui s'est passé dans la haute vallée de l'Ardèche en décrivant tous les dommages. Le Préfet était averti de tous les événements importants par le réseau de la gendarmerie et des commissariats de police. Ces rapports et correspondances variés sont aujourd'hui aux Archives départementales, classés dans la série « M » réservée à l'administration générale du département et aux affaires politiques.

Les sources essentielles pour la connaissance des crues aux XIX^{ème} et XX^{ème} siècles proviennent des Ponts et Chaussées, documents classés dans la série " S ", et puis en « W » pour ceux postérieurs à 1940 en attendant le classement définitif de l'ensemble.

Voici un témoignage tiré d'un dossier extrêmement précieux qu'on a pu récupérer il y a quelques années. C'est le dossier préparatoire de l'ingénieur Paul de Mardigny, déjà évoqué plus haut, pour la rédaction de son fameux rapport, travail publié dans les *Annales des Ponts et Chaussées* en 1860. Il y a quelques années, tout ce dossier avait été mis en vente à l'hôtel Drouot. Par l'intermédiaire de la Direction des Archives de France, j'ai pu faire retirer ce dossier de la vente et l'ai revendiqué comme archive publique. Cet ensemble est extrêmement riche. On y trouve non seulement les graphiques et cartes originales qui sont dans le rapport, mais également tous les rapports préliminaires dressés par les ingénieurs subalternes qui travaillaient pour Paul de Mardigny lorsqu'il était en poste en Ardèche. On y trouve sa

correspondance et d'autres éléments historiques intéressants. Sur cette coupe (Cf. p. 43), est représenté le pont d'Arc avec les niveaux des hautes eaux atteintes lors des crues de 1827 et 1857. Déjà, une représentation graphique précise et chiffrée des phénomènes.



Coupe du Pont d'Arc extraite du rapport de l'ingénieur Paul de Mardigny où figurent les niveaux atteints par les crues de l'Ardèche en octobre 1827 et septembre 1857 (ADA, 1270W 1) - Source : Les Archives Départementales de l'Ardèche

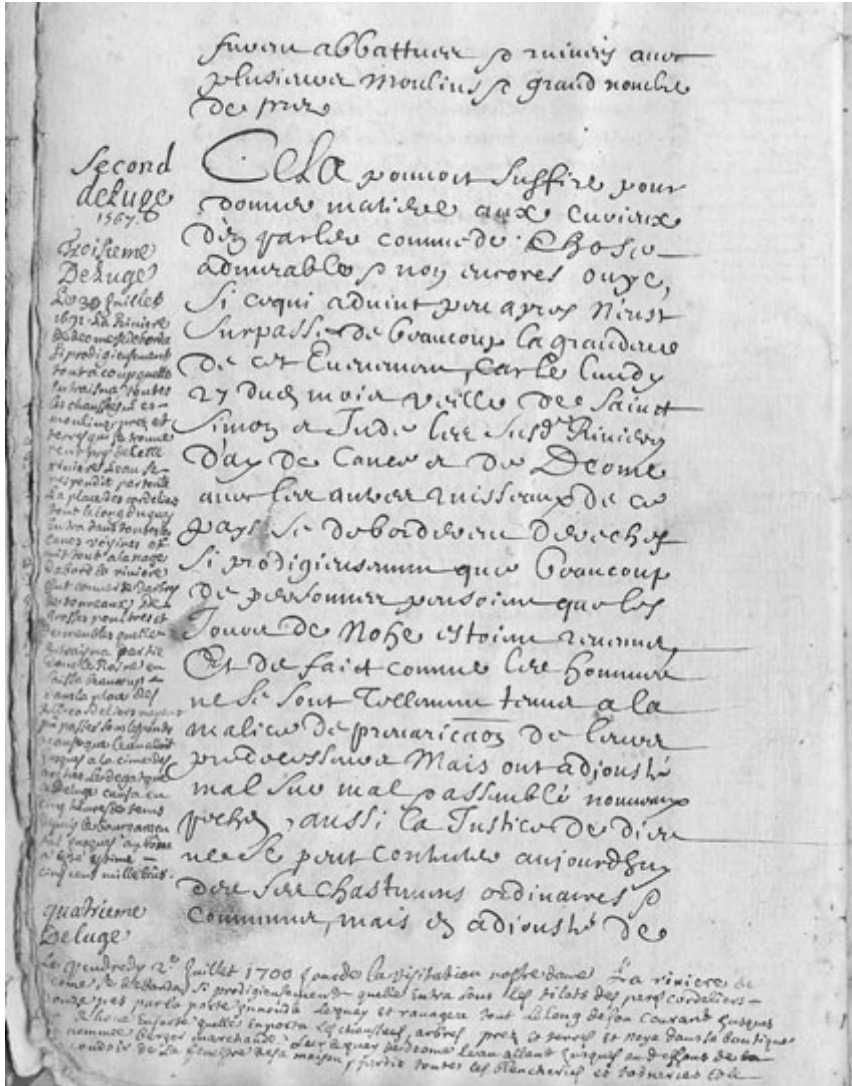
Comme au XVIII^{ème} siècle, les ingénieurs des Ponts et Chaussées, continuent évidemment à se préoccuper de la réfection des ponts. Ces dossiers conservent nombre de témoignages sur les crues antérieures à ces constructions. Par exemple, le pont de Ville à Aubenas ici en 1893, où, à l'occasion de son rallongement, sans doute pour lui permettre de résister à des crues plus importantes, le dessinateur ne manque pas d'indiquer à l'aide d'un trait bleu, les contours des zones atteintes par la crue de 1890. Là aussi, témoignage précis et intéressant sur un niveau de crue.

Je passe sur beaucoup de catégories de documents comme les dossiers d'indemnités, extrêmement nombreux, les observations météo faites assez régulièrement à partir des années 1850, les observations hydrauliques. Des services d'observations ont été mis en place sur le Rhône, la Loire, l'Ardèche au XIX^{ème} siècle. Un service d'annonce de crues existe sur l'Ardèche à partir de 1875. On retrouve des témoignages émouvants dans les télégrammes envoyés par les agents des Ponts et Chaussées pour avertir des crues. Il y a à ce sujet des témoignages qui peuvent aujourd'hui faire sourire. On voit ainsi comment, vers 1890, on s'efforce d'améliorer l'efficacité de l'annonce en installant, chez l'ingénieur d'Aubenas, une sonnette reliée directement au service du télégraphe.

Il n'y a pas que les ressources des organismes départementaux, il faut y ajouter les archives communales conservées dans les mairies ou déposées aux Archives départementales. Les curés ont aussi été des observateurs de première classe. Bien souvent, les registres paroissiaux de baptêmes, mariages et sépultures renferment des observations sur les événements survenus dans la paroisse. Voici un exemple tiré des registres de Soyons. En 1741, le prêtre fait des observations sur la crue du Rhône et les niveaux atteints par les eaux dans le village.

Je vous ai parlé essentiellement d'archives publiques. Les archives privées offrent également beaucoup de ressources. Elles peuvent rester en mains privées, ou parvenir aux Archives départementales par divers moyens (dons, achats, dépôts, legs). Parmi ces archives privées, les documents les plus intéressants pour notre sujet sont sans doute les « livres de raison ». Ce sont en fait des « journaux » de famille tenus sur une ou plusieurs générations, dans lesquels le maître de maison note ses comptes quotidiens mais aussi les grands événements de la famille, à commencer par les naissances. Figurent quelquefois les événements locaux. Ce que je vous présente ici (Cf. p.45) n'est pas un livre de raison proprement dit, il s'agit d'avantage d'une chronique, celle d'Achille Gamon très célèbre en Vivarais. C'était un bourgeois protestant d'Annonay, qui décrit sur plusieurs pages les crues de 1567 à Annonay, sur la Deune et la Cance. Ce sont deux rivières moins importantes que l'Ardèche mais qui peuvent être terribles, d'autant plus que la ville d'Annonay est installée en grande partie dans ces deux vallées. Il y a

ainsi eu deux inondations en Octobre 1567. Elles ont détruit les moulins, les tanneries qui étaient au bord des rivières. Achille Gamon raconte d'une manière assez amusante comment il a échappé à la crue en se réfugiant dans le pigeonier de son jardin. L'eau continuant à monter, il a été obligé de quitter son perchoir improvisé.



Mémoire d'Achille Gamon, relatant les « déluges extraordinaires » de 1567 avec ajouts d'annotations sur des événements postérieurs (ADA, J 322) - Source : Les Archives Départementales de l'Ardèche

Autre témoignage : celui d'Isaac Meyssonier, pasteur protestant à St-Sauveur-de-Montagut. Sa maison était située malencontreusement au bord de la Gluère, affluent de l'Hérieux. Il décrit les deux crues de 1676 et 1679 et a une phrase pleine de sagesse. Il parle des dommages subis, et fait une très bonne observation, qu'Achille Gamon avait faite en son temps, à savoir que ces crues ne se formaient pas dans les environs immédiats, la pluie n'étant pas toujours abondante. Nos deux observateurs notent en fait que la crue est venue brutalement, suite aux fortes précipitations sur les montagnes amont. Les gens ont été surpris. « Il y avait eu peu de pluie, mais la rivière est descendue inopinément comme des montagnes avec un horrible bruit et fracas ». Sa conclusion : « Ce sont des accidents qui arrivent de temps en temps, car j'en ai déjà vu 5, contre lesquels il se faut précautionner tant qu'on peut, et c'est pour cela que j'écris ». Il y a le souci de laisser un témoignage à ses enfants, à ses descendants pour qu'ils en tiennent compte.

Voici un autre témoignage particulièrement intéressant. Il provient de Dominique-Antoine Flaugergue. Cet érudit, établi à Viviers au XVIII^{ème} siècle, a tenu un registre dans lequel il faisait toutes sortes d'observations, notamment archéologiques, avec de temps en temps des indications météo et des observations sur les crues. Il présente ici celle du Rhône en 1755, et nous raconte qu'il a circulé en barque sur la place de la Roubine, dans les quartiers de la basse ville de Viviers.

Tout à l'heure je vous ai dit que les archives privées entraient progressivement aux archives départementales. Voici un document (Cf. p.47) fait partie d'une série impressionnante de carnets de comptes tenus par un membre de la famille de Gigord qui détenait une propriété en amont de Joyeuse, sur la Baume. Il relate ici l'épisode de 1857. Il y a 3 pages très détaillées sur les effets de la crue, sur le moulin des Deux Aygues situé plus en amont où 7 personnes périrent. Il essaye lui aussi d'en tirer les leçons et précise qu'il faut s'efforcer de couper les arbres qui poussent le long des rivières et se contenter de maintenir des osiers, des plantes légères.

Voici un document extrêmement curieux tiré du fond Seguin. Marc Seguin est surtout connu pour avoir construit le premier grand pont suspendu sur le Rhône, à Tournon, en 1824. Le chantier a été assez difficile et notamment

en novembre 1824 où une crue du Rhône a emporté le pont de service qui assurait l'accès au chantier. On a le récit de Marc Seguin à travers son journal des travaux. Il avait mis au point par ailleurs, une sorte de tableau de bord qu'il avait dénommé d'une manière amusante "le rhônomètre" sur la manière de mesurer le Rhône. Il donne des indications à la fois météo, et hydrométriques.

1857	Septembre	vents du jour
6/2	lundi 11. étroit. V.M. Pas de vent	
8/2 3/4	1/2 joly 2/2 joly on a travaillé pour appeler le regard une rangée de tables de la Casse à deux	4 7 1/2
6/3	mardi 11.6 m. plus large que mardi 4. S.E.	
12/3	1/2 joly 2/2 le même sans jour - 1/2 joly on a travaillé à l'abri des deux ans long plusieurs fois de la pierre à appeler le regard on a écrit sur les tables qui était à l'abri de	4
6/3	mercredi plus abondant nuit et jour. Largeur 4. S.E. vent Pas de vent et 3/2 de bois	
	1/2 joly Ravensbruckien, on a travaillé de la pierre	4
X	jeudi plus à l'abri nuit et jour. Largeur après 10 heures on a travaillé sur V. S. de la Casse on a écrit sur les tables et 3/2 de bois.	
X	1/2 joly on a travaillé de la pierre à l'abri de la Casse qui a fait de la largeur de la Casse de la Casse de la Casse de la Casse de la Casse de la Casse	4
X	on a travaillé de la pierre à l'abri de la Casse qui a fait de la largeur de la Casse de la Casse de la Casse de la Casse de la Casse de la Casse	
9 au 10 sept.	1857	
	on a travaillé de la pierre à l'abri de la Casse qui a fait de la largeur de la Casse de la Casse de la Casse de la Casse de la Casse de la Casse	
les effets dans la Caselle	les vents ont fait augmenter toutes les pressions et toutes à une hauteur telle qu'il faut remonter à la Casse on a travaillé de la pierre à l'abri de la Casse qui a fait de la largeur de la Casse de la Casse de la Casse de la Casse de la Casse de la Casse	

Livre de compte d'Amédée de Gigord (domaine de Coussac) faisant référence à la crue de la Baume de septembre 1857 (ADA, 1Mi 867 R15) - Source : Les Archives Départementales de l'Ardèche

Les Archives Départementales ne conservent pas uniquement des documents écrits (rapports, correspondances, plan, etc..), elles gardent aussi des témoignages figurés : cartes, gravures et, surtout, photographies. Nous avons rassemblé beaucoup de photographies. Nous disposons actuellement d'environ 80 000 cartes postales et photographies qui couvrent plus ou moins bien le département. Voilà un exemple de photographie montrant une crue. Il s'agit d'une reproduction tirée d'un cliché du fonds RTM (Restauration des Terrains de Montagne). J'ai un souvenir personnel à ce propos. Un jour, un collègue qui s'occupait des archives du Ministère de l'Agriculture m'a dit : « Dans les caves, on a retrouvé des fichiers avec énormément de photographies du RTM concernant un grand nombre de départements ». Nous avons pu récupérer et reproduire un peu plus de 300 clichés sur l'Ardèche. On voit ici (Cf. ci-dessous) le pont d'Aubenas en phase de décrue de la rivière en septembre 1890. On distingue des maisons effondrées sur le quai.



Photographie du Pont d'Aubenas après le passage de la crue de l'Ardèche de septembre 1890 (ADA, 24Fi 387-9) - Source : Les Archives Départementales de l'Ardèche

Il n'y a pas que l'Ardèche et les grosses rivières qui peuvent causer des pertes. De petits cours d'eau, voire des ruisseaux, peuvent faire d'énormes dégâts. Voici une photo extraite du fonds d'archives Jules Bonnel (Cf. p.49).

Il était professeur de philosophie du collège de Privas, et a fait beaucoup de photos en amateur, comme, par exemple, les effets des inondations d'octobre 1907 à Alissas, proche de Privas. Le ruisseau eut assez de force pour emporter le ballast de la voie ferrée. Aujourd'hui, cette zone est très urbanisée. Il y a de grandes surfaces, des usines etc... On peut s'interroger sur les effets du retour d'un événement comme celui de 1907.



Photographie de Jules Bonnel montrant les effets des crues d'octobre 1907 sur la voie ferrée Privas-Alissas (ADA, 19Fi 51) - Source : Les Archives Départementales de l'Ardèche

Je ne peux terminer ce rapide tour d'horizon documentaire sans évoquer la presse, très riche par ses publications au XIX^{ème} siècle et qui peut contenir des récits parfois très détaillés sur les crues.

Exemples du « Bas Vivarais », journal du Sud du département, et du « Journal d'Annonay » sur les crues de 1890 (Cf. p.50).

ORAGES ET INONDATIONS

En lisant les trop nombreux récits de cyclones, de tempêtes et d'inondations dont les journaux sont pleins depuis quelque temps, nous ne pensions pas à la douloureuse obligation que nous allons bientôt avoir de faire aux étrangers les mêmes récits pour le compte de notre malheureuse contrée et d'Annonay en particulier.

Après l'alerte de la nuit de dimanche à lundi, après avoir sérieusement craint pendant quelques heures en voyant la crue rapide de nos deux rivières, l'espoir que tout danger était conjuré nous était venu. Il y avait, certes, des pertes matérielles à déplorer et beaucoup de cultivateurs savaient leurs champs ravagés, mais le mal s'arrêtait là. Un nouvel orage, une trombe plutôt s'est abattue sur les montagnes où naissent la Cance et la Deûme et les deux paisibles rivières, changées en torrents irrésistibles, ont envahi les rues de notre ville après avoir de nouveau, et bien plus complètement que la veille, saccagé les campagnes.

Le mal est grand, bien plus grand qu'on ne peut l'imaginer et le dire.

La Cance, sur tout son parcours, présente un spectacle de sombre désolation. L'eau a envahi les jardins si bien entretenus et a charrié sa fange sur les pelouses des parcs aussi bien que dans tous les rez-de-chaussée des usines sur ses bords. Les ponts emportés, les arbres déracinés et gisant sur le sable ou ayant fui vers le Rhône, les pans de murs brûlants, les débris de toutes sortes, épaves sinistres qui recouvrent les cailloux ou pendent encore, accrochés aux rochers, attestent la fureur du fleau. Rien n'a été épargné par la crue extraordinaire du torrent.

Il y a eu aussi des victimes humaines sacrifiées et nous avons des morts à pleurer.

Oui, avec des dégâts sans nombre, avec les maisons du faubourg de Cance détruites, leurs marchandises avariées

ou disparues, avec les fertiles vergers qui ont trouvé une tombe sous les eaux boueuses, avec les innombrables cadavres d'animaux domestiques que la mort a surpris dans la nuit, le fleau a sonné la dernière heure de quelques braves gens.

Et maintenant les riverains désespérés n'osent s'avouer toute l'horreur de leur situation : les cultivateurs qui ont vu fuir sur les vagues, avec les débris de leurs fermes, les corps de leurs bestiaux, se demandent comment ils parviendront à couvrir les dépenses énormes que l'exploitation de leurs domaines a causées ; les mégissiers du faubourg, patrons peu fortunés pour la plupart, s'interrogent avec angoisse et cherchent à deviner par quels efforts de chaque instant, par quels prodiges d'économie et de patience, de labeur immense, ils pourront reconstruire une partie de l'aisance engloutie. Certes, nos grands industriels ont été cruellement éprouvés, mais les petits maîtres mégissiers, mais les ouvriers, qui dira toutes leurs angoisses !

Surpris et doutant encore de l'implacable vérité, ce n'est pas un compte rendu que nous donnons ici, à notre première page ordinairement consacrée aux discussions politiques ; c'est un cri de détresse que nous poussons. Nous aussi nous nous demandons comment seront adoucis les maux qui sont venus courber nos concitoyens et dans quelle mesure sera atténué l'épouvantable malheur sous le poids duquel gémit notre cité. Si plus loin nous avons essayé de mettre quelque ordre dans la douloureuse nomenclature des afflictions particulières, ici nous interrogeons anxieusement demain pour savoir qui, après Dieu, viendra en aide à nos frères malheureux.

LES DÉSASTRES

à Annonay — La Deûme

La Deûme, quoique démesurément grossie, n'a pas atteint la hauteur de 1865 ; malgré cela, les ravages qu'elle a faits sont très grands.

Les usines de Marmaty et de Faya ont été envahies par les eaux qui ont déposé un épais limon dans les ateliers et avarié une grande quantité de matières premières. A Faya, où les dégâts sont très grands, les pertes seraient relativement insignifiantes sans une particularité que nous devons mentionner.

Le Pont de Faya s'est trouvé absolument insuffisant pour permettre l'écoulement des eaux ; il n'a pas tardé à se changer en barrage qui a fait refluer l'eau à Faya en déversant en même temps un torrent dans la rue de la Vallette. Pour comble de malheur, des troncs d'arbres, trop facilement arrêtés par le parapet, se sont amoncélés devant l'arche de droite. C'est alors que l'inondation a envahi les immeubles voisins et détruit des matières et des marchandises dans la papeterie et les mégisseries.

Cet amoncèlement d'arbres a fait rejailir en bruyante cataracte, pendant un quart d'heure, l'eau sur l'angle de la mégisserie Nicolas qui aurait été infailliblement emportée si l'état de choses s'était prolongé d'une demi-heure seulement.

Il est donc certain que le pont de la Deûme, à Faya, trop bas et trop étroit, est la cause principale des dégâts subis par la belle papeterie de MM. Jannot et Cie. Si les canaux de l'usine sont encore ensablés, si les ateliers ont été inondés, il faut l'attribuer aux difficultés de l'écoulement des eaux.

Il est nécessaire de remédier à ce grave inconvénient.

Vers une heure du matin, la passerelle de l'usine Marcellin Garnier avait été emportée. Le pont de Faya a été sérieusement endommagé.

A plusieurs reprises nous avons signalé l'insuffisance de l'éclairage dans notre ville, en indiquant les quartiers mal partagés ; le quartier de Faya est le plus délaissé : comme à l'ordinaire, l'indispensable reverberé du Pont avait été éteint à minuit et l'obscurité, presque autant que le fleau, a contribué à une confusion et un effroi qui auraient pu avoir d'épouvantables conséquences.

« Journal d'Annonay » du 27 septembre 1890 relatant les crues extraordinaires des rivières ardéchoises (ADA, 4Mi 92 R6) - Source : Les Archives Départementales de l'Ardèche

Je n'ai fait qu'esquisser la richesse des archives qui sont dispersées entre plusieurs ensembles. Pour une recherche exhaustive il faudrait aller au-delà des archives départementales et étendre les investigations dans d'autres collections d'archives, à Paris (Archives Nationales), dans les départements du Rhône et du Vaucluse pour consulter les archives du Service de

Navigation. Avancer dans la connaissance historique des inondations demande de maîtriser l'ensemble de ces témoignages. Nous avons là de nombreuses perspectives de recherche.

Question de Nancy de Richemond (AFPCN)

Je voudrais savoir si vous avez des documents qui précisent à la fois l'état des dommages et les indemnités, ce qui permet d'étudier les taux d'indemnisation ? Les documents sont-ils classés par grandes inondations comme on le trouve, par exemple, dans les Archives départementales des Pyrénées Orientales avec des liasses entières d'états des dommages pour les grandes crues, comme en 1940 ?

Réponse de Dominique Dupraz

Oui, on commence à avoir des documents du type dossiers de demandes d'indemnités à partir du XVIII^{ème} siècle, soit pour des dégrèvements fiscaux, soit pour des aides directes. On voit que, dès cette époque, l'administration fonctionne de manière assez organisée. Les formulaires sont pré-imprimés et on demande à chaque communauté d'habitants de dresser un état des dégâts. Ce type de documents se retrouve au XIX^{ème} siècle et jusqu'à aujourd'hui. On en possède des milliers. J'ai préféré vous montrer une carte de synthèse dressée par un historien à partir des montants de dommages par communauté. Quant à la relation entre les dommages subis et les indemnités effectivement perçues, il est clair que les indemnités sont extrêmement faibles par rapport aux dommages.

Question de Jean-Pierre Ayrault (AFPCN)

Au XVIII^{ème} siècle vous dites que les demandes d'indemnités sont des dégrèvements d'impôts. Cela veut dire qu'il existait des indemnisations avant la Révolution ?

Réponse de Dominique Dupraz

Oui. Dans le cas des Etats du Vivarais dès le XVI^{ème} siècle, chaque fois qu'un pont est endommagé on voit la communauté d'habitants faire une demande d'aide financière pour la reconstruction de l'ouvrage.

Question de Bernadette de Vanssay (AFPCN)

Tout à l'heure on nous a parlé d'une fabrique de tissages complètement détruite par la crue et qui n'a jamais pu reprendre. Peut-on voir, à travers les archives, l'évolution économique et la gravité de cette évolution due aux crues ?

Réponse de Dominique Dupraz

Historiquement les dégâts sont d'abord essentiellement agricoles (champs couverts d'une épaisse couche de graviers). Les gens évitent de construire près des rivières mais certains y sont obligés, comme les meuniers. C'est pour cela que, dans tous les récits dont on dispose, les accidents les plus terribles frappent les meuniers et leurs familles, comme par exemple le moulin des Deux Aigles. En revanche, à partir du XIX^{ème} siècle, au moment de la première révolution industrielle, les moulins actionnés par la force de l'eau vont connaître d'importantes destructions. C'est alors l'équipement économique le plus menacé. A l'époque, l'ingénieur de Mardigny (1860) a d'ailleurs des mots assez durs à l'encontre de ces implantations. Il ne croit ni à la reforestation, ni aux barrages de retenue pour arrêter les crues. Pour lui, il faut faire de la prévention en ne construisant pas au bord, et de ce point de vue les usines installées à proximité des cours d'eau sont l'équipement économique le plus menacé.

Question de Céline Hay-Leprêtre (Université de Normandie)

En Normandie on parle d'informatisation des sources par les généalogistes, où en êtes-vous dans votre département ?

Réponse de Dominique Dupraz

Nous avons un programme de numérisation des tables décennales de l'état civil et actuellement des plans cadastraux dits napoléoniens de même que ceux rénovés au XX^{ème} siècle. Ce sont des documents très importants, souvent en mauvais état car très utilisés. Nous ferons ensuite ce travail pour l'état civil et pour d'autres documents comme les plans des XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles que je vous ai montrés qui sont très beaux mais très mal commodes à manipuler.

Michel Lang - hydrologue (Cemagref-Lyon)

Les scientifiques étudient l'histoire des crues de l'Ardèche sur plusieurs milliers d'années : le projet européen SPHERE

Je vous présente ici les principaux résultats d'un programme de recherche européen mené au cours des trois dernières années sur l'histoire des crues de l'Ardèche².

Pourquoi étudier les crues anciennes ? L'objectif principal est de déterminer des évènements de référence, de se baser sur les observations du passé pour en tirer des leçons. Pour les analyses statistiques, c'est la même démarche que si l'on jetait un dé sans connaître le nombre de faces. On va analyser le nombre de sorties pour en déduire a posteriori le « risque » de sortir le chiffre 1, le chiffre 2 et ainsi de suite. On a représenté sur ce graphique toute une série de crues avec, au milieu, le niveau de la crue centennale. Si on avait une grande quantité d'informations, par exemple sur 1000 ans, on pourrait sans trop de difficultés déterminer ce niveau-là. Dans la pratique on ne dispose que d'une information réduite. En fait, aujourd'hui on ne dépasse guère en général les 50 années d'observations. Et suivant que l'on a eu ou pas d'évènements importants dans cette fenêtre d'observation, l'estimation du « risque » va changer. Nous sommes donc tributaires de l'information disponible, et dans ces conditions on a tout intérêt à remonter dans le passé pour avoir un meilleur recul sur les forts évènements.

Le deuxième intérêt, et non le moindre, de cette prise en compte de l'information historique, c'est d'apporter des éléments pour raviver ou développer la mémoire locale sur ces évènements passés. Voici un schéma général qui montre que la mobilisation face aux inondations est très fortement liée à de ces évènements. Après chaque inondation importante la mobilisation est importante. On demande d'engager des travaux pour ne plus jamais revoir de telles destructions. Les choses se font plus ou moins complètement puis, progressivement, on rentre dans une phase d'oubli. Cela

² Les illustrations ne sont pas jointes.

peut aboutir à une urbanisation des zones inondables. On a oublié les évènements du passé. De même, on constate un certain relâchement dans l'entretien des ouvrages, et ce jusqu'à la prochaine catastrophe. L'intérêt de mobiliser l'information historique est de proposer des scénarios pour essayer de sortir de ce cycle et finalement aboutir à une meilleure culture du risque.

Le projet européen SPHERE a associé un ensemble de partenaires scientifiques, coordonnés par des collègues espagnols, avec les disciplines suivantes : la paléo-hydrologie (étude des dépôts laissés par les crues), l'hydrologie/hydraulique (l'eau et sa propagation dans les rivières), l'histoire et la climatologie, auxquels a coopéré un certain nombre de services opérationnels en France et en Espagne.

Plusieurs terrains d'étude ont été investis en Espagne et en France (Isère à Grenoble et Ardèche). Les partenaires de l'université de Jérusalem ont travaillé ici à l'analyse paléo-hydrologique, le Cemagref sur les aspects hydrologiques et hydrauliques. Les aspects historiques ont été traités par le bureau d'études ACTHYS-Diffusion dirigé par Denis Cœur et avec le concours de la DDE et du service d'annonce des crues de l'Ardèche.

Le bassin versant de l'Ardèche a des caractéristiques très propices aux ruissellements rapides dans les zones amont (très fortes pentes, vallées encaissées et formations granitiques). A l'aval, les pentes sont moins importantes avec des formations calcaires. Il existe également une configuration bien spécifique, notée ce matin par les gens du terrain, avec les confluents très rapprochés de la Baume et du Chassezac qui peuvent aggraver le phénomène.

Nous nous sommes intéressés à deux sites tout particulièrement : Vallon-Pont-d'Arc, juste à l'amont des gorges, et Saint Martin d'Ardèche à l'aval. Nous possédons beaucoup d'informations sur l'un et l'autre site fournies par les stations d'observation du service d'annonce des crues en place le long de la rivière depuis la fin du XIX^{ème} siècle.

En terme de pluviométrie, nous possédons également une série de valeurs significatives : le seuil de 400 millimètres a été dépassé à 7 reprises en une quarantaine d'années. En matière de débit, la pointe de crue a dépassé à deux reprises le seuil de 2 mètres cubes seconde par km². C'est une valeur énorme. Hier, par exemple, à Vallon, l'Ardèche a débité quelque 2500 mètres cubes seconde à son maximum, ce qui correspond à un débit spécifique, le débit ramené à l'unité de superficie d'un peu plus de un mètre cube seconde par km². Ces valeurs sont très fortes par rapport à la moyenne française actuelle, mais elles restent bien inférieures à ce qu'on a pu observer au XIX^{ème} siècle. En 1827, ce sont quelques 800 mm qui sont tombés en moins d'une journée. Lors du fameux événement de 1890, un mètre d'eau s'abattit en 5 jours avec un débit maximum évalué à environ 7500 m³/s d'après l'hydrologue Maurice Pardé. A titre d'illustration voici le limnigramme de la crue de 1857 où le niveau de l'eau atteint 14 mètres en 18 heures. On est donc en présence d'un bassin aux crues très violentes.

Dans le cadre de ce projet de recherche, la première étape du travail de connaissance des événements passés a consisté à repérer toutes les sources d'information, à mettre ensuite au point une « grille de lecture » et enfin à collecter les informations historiques. Une analyse hydraulique a été réalisée par la suite. La plupart du temps, les données anciennes sur les crues sont fournies sous forme de niveaux atteints par les eaux en un ou plusieurs endroits. Pour l'hydrologue, il est préférable de manipuler des débits. D'où un travail délicat de conversion des niveaux en débits. Dernière étape, on exploite ensuite ces informations d'un point de vue statistique pour mieux évaluer la période de retour des grands événements et, partant, le risque d'inondation.

En ce qui concerne les sources d'archives exploitées, un certain nombre ont été évoquées au cours de l'exposé précédent. A l'échelon national, les séries des archives nationales, des archives militaires ou de l'Ecole des Ponts et Chaussées sont un passage obligé. Au niveau régional, on retrouve bien sûr les collections des Archives Départementales (Ponts et Chaussées en général, services hydrauliques ou de navigation, annonce des crues, météorologie, travaux sur les cours d'eau, etc.). Notons enfin des fonds spécialisés comme le fonds Maurice Pardé à l'université de Grenoble.

Sur un plan méthodologique, la première étape est consacrée à la description des documents porteurs de l'information. On constitue pour cela un état général des sources (travail mené par l'historien). Parmi les éléments constitutifs de la grille de lecture, on reconstitue tout d'abord une série d'historiques : services producteurs de données (annonce des crues, topographie) ; méthodologies des techniques de mesure afin de mieux critiquer les données anciennes ; historique enfin des évènements proprement dits, intervenus sur le bassin versant, les crues bien sûr, mais aussi les aménagements de la rivière ou sur le bassin versant susceptibles d'avoir modifié les processus d'écoulement. Ce travail a été mené sur Vallon et Saint-Martin. Pour la période récente, les données sont accessibles via la Banque Hydro du Ministère de l'Environnement. Pour le XX^{ème} siècle on dispose également de relevés hydrométriques journaliers depuis la création officielle du service d'annonce des crues en 1892. Certaines lacunes ont pu être comblées par recoupement avec d'autres sources d'informations. On a pris soin dans cette collecte de noter les variations intervenues sur la fixation du niveau zéro des échelles (première échelle en 1857). Nous avons exploité également les marques de crues disposées sur le moulin de Salavas et, bien entendu, les plans dressés par les ingénieurs des Ponts et Chaussées où sont indiqués les crues anciennes.

La deuxième étape consiste à convertir ces niveaux en débits en réalisant une simulation hydraulique. A Vallon nous avons des informations au pont de Salavas et un peu en amont au niveau du moulin. La simulation commence un kilomètre en aval du Pont d'Arc avec un modèle maillé simulant à la fois les écoulements qui ont lieu sous l'arche et dans le méandre pour les crues exceptionnelles. Le principe du modèle hydraulique est de représenter la rivière sous forme de profils en travers (sections transversales de la rivière) à différentes distances. Le modèle est capable de calculer le niveau de l'eau successivement à ces différents profils en travers. Les lignes d'eau sont simulées à partir des marques de crues existantes en certains endroits. On va étalonner le modèle hydraulique de façon à être capable de passer au mieux au travers de ces différentes marques. Ce travail a été fait sur la crue de 1992 et ensuite on a vérifié cet étalonnage sur 6 crues historiques, ce qui nous a permis de vérifier la cohérence de notre modélisation.

Une analyse de sensibilité a été menée ensuite car les données anciennes sont moins précises que les données récentes. Cette analyse permet de voir l'effet de ces incertitudes sur nos résultats finaux (erreurs sur la géométrie de la rivière à l'époque, les effets de stockage en amont du Pont d'Arc). On a pu finalement établir une courbe de tarage, c'est à dire une relation entre les niveaux et les débits. Sur ce graphique on voit la chronique telle qu'elle a été reconstituée. Sur ce graphique fréquentiel on a reporté toute une série de croix qui sont les records de crues observés depuis 1955 classés par ordre croissant. Sur l'échelle verticale, on observe le débit de chaque crue et sur l'échelle horizontale sa rareté. La droite en pointillé est l'extrapolation qu'on peut faire en se basant uniquement sur les informations des débits. Au total, cette méthode permet d'estimer la crue centennale à 5200 m³/s. En rouge est figurée l'extrapolation faite avec la méthode dite du Gradex, utilisée depuis les années 1970 pour la sécurité des grands barrages en France.

L'intérêt de ce travail sur les crues a été de montrer si, a posteriori, en reportant les crues observées depuis deux ou trois siècles, il était raisonnable d'extrapoler suivant la méthode marquée en rouge ou s'il était préférable d'extrapoler en continuité des observations faites depuis une cinquantaine d'années. On a pu démontrer qu'on avait raison d'utiliser plutôt le premier système.

Le deuxième volet de la recherche sur les grandes crues passées a porté sur l'analyse des dépôts laissés lors des inondations. Comme vous le savez, le site de Vallon a une configuration très particulière. La rivière s'écoulait il y a plusieurs centaines de milliers d'années dans un méandre qui, depuis, a été coupé par la formation de la fameuse arche naturelle. Or, on constate aujourd'hui que si le niveau de la rivière atteint ou dépasse 20 mètres, l'eau emprunte à nouveau le méandre comme ce fut le cas en 1890 et en 1827. Cela veut dire qu'en analysant le sol du méandre sur plusieurs mètres, on doit pouvoir retrouver la trace des dépôts correspondants à ces crues extraordinaires. Une tranchée d'environ 4 mètres de profondeur a été creusée. Elle a permis aux scientifiques de mettre en évidence toute une série de lits avec une alternance de dépôts très fins qui sont en fait des matières en suspension qui ont été déposées lors de crues dans des zones de

courant calme et des matériaux grossiers qui eux sont issus de l'érosion des falaises voisines. Par différentes techniques de datation (thermoluminescence, carbone 14), les scientifiques ont pu dresser un profil chronologique de la tranchée et ainsi dater toute une série de crues. Le travail a été répété sur plusieurs sites permettant ainsi des comparaisons et une mise en cohérence des niveaux et des dates des crues.

Les principaux résultats montrent une certaine cohérence entre la datation des dépôts et les dates connues des crues historiques recensées sur les XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles. Plus précisément, la crue de 1890 semble être l'événement le plus important des derniers 2000 ans. La période XVI^{ème} - XIX^{ème} siècle paraît la plus active, constatation à mettre peut-être en relation avec la période climatique dite du Petit Age Glaciaire.

En conclusion, nous avons pu reconstituer le débit des plus fortes crues connues depuis 1644, et mettre en cohérence l'estimation du risque d'inondation obtenue à partir des grandes séries historiques, avec celle issue de la méthode utilisée en France pour la sécurité des barrages. Un second résultat est que le régime des crues n'est pas régulier à l'échelle de 2000 ans. On note des périodes plus intenses en événements majeurs que d'autres. Par la suite, nous projetons d'étendre ces recherches sur d'autres sites et des périodes plus anciennes, depuis le Moyen Age.

Question de Daniel Demerle (SOGREAH)

Pour la reconstitution de vos débits historiques à partir des hauteurs relevées, comment avez-vous pris en compte l'évolution du lit ? C'est une des difficultés qu'on retrouve sur toutes les rivières. Deux événements comparables ne vont pas avoir le même effet notamment du fait de la transformation du lit qui ne va pas avoir la même capacité d'une époque à l'autre en particulier depuis les années 1940 où l'on a fait beaucoup d'extraction de gravier dans le lit.

Réponse de Michel Lang

Nous disposons de documents techniques dressés par les agents des Ponts et Chaussées au XIX^{ème} siècle qui fournissent des relevés du fond du lit après les crues (profils en long). Le modèle hydraulique a été calibré sur les conditions actuelles. On a ensuite adapté la topographie en fonction des

documents. Nous avons fait une analyse de sensibilité pour apprécier nos erreurs puis le fond de la rivière a été modifié de façon à produire une estimation de débit en intégrant les incertitudes.

Question de Daniel Demerle (SOGREAH)

Quelle crue de référence faudrait-il prendre en compte pour l'établissement d'un PPR dans cette région ? La crue centennale ou la crue historique ?

Réponse de Michel Lang

La réponse est difficile. La démarche la plus correcte serait de repérer dans le passé la crue historique qui se rapprocherait le plus de la crue dite centennale.

Question de Joseph Champetier, ancien maire de Saint-Alban-Auriolles

Sur le Chassezac, à Saint Alban, la crue de 1890 est marquée. Il y a toutefois sur un registre le témoignage d'une crue datée, je crois, de 1825 précisant que le Chassezac serait monté jusqu'à l'église. Les crues du Chassezac sont différentes des celles de l'Ardèche. Le Chassezac, je crois, coulait au Pont d'Arc dans une période géologique antérieure.

Réponse de Michel Lang

D'accord. Notez bien toutefois que la recherche a été menée avant tout sur l'Ardèche à Vallon. Il n'y a aucune raison pour que le classement des crues du Chassezac soit le même que celui de l'Ardèche.

Complément d'information de Joseph Champetier

Je connais bien la région. Ce sont les mêmes crues qui se produisent sur les Gardons, l'Orb, l'Ardèche et le Chassezac. Il faudrait regarder les morts qu'il y a eu sur ces périodes. C'est ce qui donnerait le plus de valeur à cette étude.

Complément d'information de Michel Lang

Pour la période récente on va d'abord se baser sur l'analyse des niveaux. Si l'on remonte dans le passé, ce sera plus une information qualitative en

fonction des dommages. Il faudra alors tenir compte de l'implantation des populations. La même crue, d'un point de vue hydrologique, n'aura pas les mêmes conséquences selon la période historique où elle se sera déroulée et la présence de zones habitées au bord de la rivière..

Complément d'information de Joseph Champetier

Je pense qu'il faudrait pour que l'étude soit complète, travailler à une échelle régionale et donc mener, sur les autres rivières, un travail similaire à celui que vous avez entrepris sur l'Ardèche, en des endroits où, parfois, les événements ont été encore plus importants. La connaissance historique des crues et leur prévention prendrait-là tout leur sens.

Complément d'information de Michel Lang

Je suis entièrement d'accord avec vous. L'inventaire des crues historiques de Vallon n'est pas représentatif de toutes les rivières. Cette recherche avait aussi pour but de valider des méthodologies qui pourraient désormais être appliquées sur d'autres cours d'eau.

Question de Daniel Demerle (SOGREAH)

Il ne faut pas que ce débat sur les crues exceptionnelles nous fasse oublier les autres qui sont peut-être tout aussi gênantes. Une crue qui arrive en moyenne tous les 10 ans et qui fait de gros dégâts, est-elle plus ou moins perturbante sur l'environnement qu'une crue exceptionnelle qui fait plus de dégâts mais qui arrive beaucoup plus rarement ?

Question de Gérard Thévenet (DDE Ardèche, prévention des risques)

Quel degré de confiance peut-on accorder à l'estimation des débits de la crue centennale évoquée ?

Réponse de Michel Lang

10% de précision pour un débit assez faible est une bonne mesure. Pour des débits plus importants, on aura une précision moindre. Si la crue est encore plus forte, on ne pourra même pas mesurer. Il faudra alors reconstituer les débits à partir des niveaux, avec une précision de 20 à 50% sur ce type

d'estimation. La topographie peut induire des variations au niveau de l'espace inondé.

Complément d'information de Gérard Thévenet

Comprenons bien que ce ne sont que des statistiques et qu'il y a une marge d'erreur dans ces calculs. Il faut bien pourtant, à un moment donné, annoncer des chiffres qui sont calés par rapport à d'autres évènements clairement identifiés.

Complément d'information d'un participant

Cette réunion est très intéressante. J'aimerais que ces informations soient bénéfiques pour se préparer aux grandes inondations, mais je ne voudrais pas qu'on dramatisse. On ne doit pas oublier que la rivière Ardèche est un élément fort de notre développement économique, il faut certes se protéger de ces crues, mais on ne doit pas travailler sans notre Ardèche.

Pierre Peschier - maire de Vallon-Pont-d'Arc

Gérer et aménager sa commune en intégrant la mémoire des crues

En tant que maire d'une commune qui a beaucoup de zones inondables, je crois que plusieurs aspects sont intéressants à analyser. Premièrement, il y a une situation existante et concrète. Nous sommes dans un secteur avec des zones inondables définies. On doit gérer en fonction de cela les équipements existants dans ces zones, y compris en temps de crise. Sur le plan économique c'est un handicap certain car la plupart de ces espaces sont des terrains de camping qui ont fait d'énormes efforts qualitatifs pour assurer leur développement. Nombre de ces établissements sont référencés 3 ou 4 étoiles et certains classés meilleurs campings d'Europe. Ils sont aujourd'hui dans l'incapacité de se développer compte tenu de la zone inondable. Face à cela, il faut trouver des solutions, des mesures d'accompagnement pour aménager hors des zones inondables.

Il convient, deuxièmement, de prendre en compte la situation de gestion de crise. Je suis enfant du pays, je connais bien la rivière et ma maison est en zone inondable. A la crue de 1890, l'eau a éteint le feu dans la cheminée au premier étage. Dans la maison d'à côté, la rivière a emporté le moulin à café qui était sur la cheminée du premier étage. Moi je suis donc né avec cette culture et les crues sont toujours un moment intéressant et important ; et on se précipite tous au bord de la rivière quand de tels événements surviennent. Et pas plus tard qu'hier, avec la crue de 10 mètres, il y avait plein de gens qui étaient sur les sites où l'Ardèche montait et où elle coupait la route.

En tant que maire je suis d'autant plus intéressé que c'est sur moi, et d'autres bien sûr, que repose l'évacuation en cas de crise. Là, j'ai toujours avec moi ce que j'appelle la bible, c'est-à-dire l'ensemble de la procédure à suivre au cas où. Je crois que là, on est très au point. Bien sûr, il peut toujours y avoir des failles. Il faut toujours qu'il y ait une adaptation car rien ne se passe toujours de la même façon. Deux exemples pour illustrer cette remarque. L'an dernier, on a dû tout d'abord gérer une crise avec d'importantes trombes d'eau mais sans crue de l'Ardèche ; ce qui n'est pas banal. Ce sont les affluents qui ont causé le plus de dégâts alors que

l'Ardèche était tranquille. Deuxièmement, toujours l'année dernière, nous avons prévu un exercice d'évacuation avec la Préfecture. Quelques jours avant cette journée, s'est produite la crue de septembre 2002. On a donc réalisé l'exercice grandeur nature avec l'évacuation de 800 personnes que l'on a rassemblées en partie dans cette salle. On a fait de l'information, des points presse - aspect très important ; on les a fait déjeuner, on les a réconfortés. Nous avons surtout fait en sorte que les gens ne s'en aillent pas en voiture. Certains voulaient partir vers le Sud, dans le secteur de Nîmes ...

Autre phénomène : il ne pleut pas ici mais il pleut énormément sur les Cévennes. L'Ardèche et ses affluents montent et on a ici à Vallon une crue de 8 ou 9 mètres sans une goutte d'eau. Dans ces conditions, il est plus difficile de faire prendre conscience des problèmes à la population. Il faut donc être attentif en permanence et rappeler sans cesse que le risque existe.

En terme d'aménagement communal, la gestion des inondations pose des problèmes. Vous voyez ici les zones inondables telles que les définit le PPR. Le maximum retenu est un peu au-dessus de la crue de 1890. Ce choix extrême, nous a obligé à déplacer complètement la zone artisanale de la commune qui se trouvait en pleine zone inondable. Dans tout ce périmètre, le développement est impossible. Tout est quasiment verrouillé mis à part des modifications des bâtiments existants, et encore dans des conditions bien précises. Lorsqu'on superpose toutes les zones : espaces urbanisés, zones agricoles en classement AOC Côtes du Vivarais pour les vignobles, les autres espaces agricoles à conserver, les zones naturelles (Réserve naturelle des gorges, site du Pont d'Arc et espace géré par l'opération Natura 2000), on voit qu'il ne reste presque plus rien comme territoire pour faire quelque chose. Cela gêne les projets privés ou communaux. C'est le cas par exemple de la nouvelle station d'épuration (18 000 équivalent-habitants). Nous sommes obligés de positionner cet équipement hors de la zone du PPR ce qui entraîne de nombreuses contraintes et limite les choix d'implantation. De même pour la déchetterie intercommunale. On avait acquis des terrains pour la réaliser à un endroit en bordure de la zone PPR mais en zone inondable. Impossible de l'implanter. Il a fallu trouver des dispositions pour la sortir de ce secteur et mettre des bennes surélevées.

Bref, on comprend la nécessité de ces réglementations mais cette gestion draconienne devrait parfois être assouplie.

En matière d'information du public, nous avons un projet mené actuellement avec EDF, la commune de Salavas et le Syndicat Intercommunal de la vallée de l'Ardèche pour l'achat du moulin de Salavas. Nous souhaitons le transformer en un centre local de mémoire des crues et de prévention des inondations. Il est actuellement propriété d'EDF dont le barrage ne fonctionne plus. La centrale serait encore rentable. Son rachat permettrait d'entretenir le plan d'eau actuel, très important pour l'équilibre du secteur, et serait amorti par la production hydroélectrique. Le moulin lui-même avec ses marques de crues servirait de mémoire vivante. On placerait à proximité une échelle à poissons et à l'intérieur un musée permanent sur l'histoire du moulin et des crues. Nous avons vraiment à cœur de transmettre cette mémoire et notre savoir des crues. La rivière nous apporte beaucoup, mais elle peut aussi nous prendre beaucoup, y compris la vie. Il faut en être conscient ; c'est vrai pour l'Ardèche, c'est vrai aussi pour d'autres rivières. Je vous donnerais pour conclure un témoignage. J'ai un ami qui habitait le long du Gardon dont la maison ancienne toute en pierre a été emportée par la crue. Il a tout perdu ce 9 septembre 2002. Il était quand même là le 11 novembre suivant pour la descente de l'Ardèche et le marathon des Gorges. La rivière lui a tout pris, mais elle lui donnait deux mois après encore du bonheur ! C'est une image, mais c'est important de le réaliser. Cela résume en quelques mots tout ce que cet élément naturel peut nous apporter ou nous emporter. C'est une culture qu'on entend transmettre à nos enfants et aux personnes qui viennent visiter le site, afin que la catastrophe qui peut arriver demain, soit évitée.

Question de Jean-Louis Chaupy (FRAPNA-Section Ardèche)

Pourquoi dans le projet de restitution actuel de la Grotte Chauvet avoir prévu un parking dans une zone à fort risque d'inondation ?

Réponse de Pierre Peschier

Précisons premièrement que ce n'est pas la commune de Vallon qui est maître d'ouvrage ici mais le Département de l'Ardèche. Deuxièmement,

contrairement à ce que vous dites, le parking n'est pas en risque fort mais en risque faible. J'ai moi-même voulu me rendre compte de la situation en allant voir le site, hier, alors que les eaux étaient pointées entre 9 et 10 m au pont de Salavas. Il manquait encore 7 m pour arriver à la hauteur du parking projeté. De plus, en cas de crue extraordinaire à cet endroit, on aurait un temps très important pour évacuer les personnes. Pour les biens, je pense que ce serait aussi assez facile à faire. En tant que commune, et en relation avec le département, nous souhaitons que le parking soit « mesuré ». Il permettrait de supprimer des places dans des zones qui sont bien plus exposées, comme au pont d'Arc où les véhicules stationnent sans aucune organisation. Ce serait une avancée considérable. Je précise enfin que nous sommes ici dans une zone d'expansion de l'Ardèche à risque faible et en même temps bien au dessus du niveau de la crue centennale de l'Ibie qui passe à proximité.

Complément d'information de Jean-Louis Chaupy

Je me permets de contester que ce parking soit en zone à faible risque. La contestation vient de la DDE qui a tenu à le maintenir en risque fort.

Question de Jean Pierre Ayrault (AFPCN)

Lors de rencontres avec des maires à l'occasion des réunions AFPCN sur la prévention des inondations et l'utilisation des SIG, j'avais senti que les mesures d'application des PPR leur paraissaient avoir deux poids, deux mesures selon qu'il s'agissait de maires de petites communes de montagne ou ceux de la région parisienne. Comment tenir compte des exigences du développement économique ?

Réponse de Pierre Peschier

C'est vrai, on peut se poser des questions quand on voit ce qui se fait à Paris en zone inondable, alors que nous sommes freinés par un PPR exorbitant. Il y a quelque part une forme d'injustice. Il faut trouver un juste milieu.

Complément d'information de Michel Dayre (maire de Chandolas)

Notre commune est au bord du Chassezac mais n'a pas de problème avec les inondations, nous n'avons pas non plus connu le développement de Vallon-

Pont-d'Arc. Je suis géologue et je connais bien ces questions de maîtrise des risques naturels. Je crois que les choses sont claires mais mal expliquées. Quand on travaille sur les risques naturels, comme les crues par exemple, on distingue deux choses. L'aléa, c'est-à-dire une probabilité de survenance d'un événement. Je jette les dés. Quelle est la probabilité de faire un 421 ou un triple 6 ou que le niveau de l'eau arrive à tel niveau ? On définit ensuite la zone inondable à partir de ça. Ensuite il y a la notion de risque qui devrait être dégagée dans les PPR et qui malheureusement ne l'est généralement pas car on a trop tendance à confondre aléa et risque. Le risque, c'est quel risque puis-je courir ? A partir de la définition de l'aléa on peut engager des moyens, pas forcément simples à mettre en œuvre, pour définir les risques. Mais aussi quels sont les ouvrages, les travaux qui peuvent être réalisés pour réduire et limiter les risques dans certaines zones. Il y a aussi le principe de précaution avec des responsabilités que personne ne veut prendre.

Complément d'information de Pierre Peschier

Je suis d'accord avec vous. Je ressens la même chose. Voici une photo du pont d'Arc que j'ai prise hier alors que la rivière était à 9.50 m de hauteur de crue.

Complément d'information de Claude Peschier

Il faudrait une passe à canoë, parce que là, il y a un risque fort en période de hautes eaux d'avoir des accidents mortels. On équipe toute l'Ardèche à partir de Pont-de-la-Baume pour augmenter le linéaire ouvrable à la navigation et avoir plus d'attractivité touristique.

Complément d'information de Pierre Peschier

C'est vrai, il manque aujourd'hui deux passes à canoë sur ce tronçon, au moulin et à la digue du pont de Salavas.

Complément d'information de Gérard Thévenet

Je suis responsable de la cellule prévention des risques et des PPR à la Direction Départementale de l'Équipement. Les PPR sont un peu chahutés. Je ne suis pas d'accord avec le maire de Chandolas lorsqu'il dit qu'on confond aléa et risque et avec le maire de Vallon lorsqu'il dit qu'on

transforme l'aléa en risque sans se poser de questions. J'ai participé aux discussions de la mise en place du PPR de Vallon et ça n'a pas été le cas, par exemple, pour la distillerie de Vallon où l'on a pris en compte les enjeux pour la commune en précisant « qu'on autorise un bâtiment d'activité qui permet l'extension d'une activité existante dans cette zone ». Au moins sur ce point-là, on ne peut pas taxer l'Etat de se contenter de transcrire les limites de la zone d'aléa en limite PPR.

Deuxième exemple, la zone d'activité prévue au POS de Vallon. Pour partie cette zone est inondable. La traduction dans le PPR de Vallon est la suivante : 1° on fait en sorte d'implanter les bâtiments hors zone inondable ; 2° ceux qui vont se trouver en zone inondable faiblement exposée auront le premier plancher utile au-dessus de la cote de référence ; 3° on autorise les parkings pour les employés, les livreurs etc... dans la zone inondable. Je ne peux que m'élever fortement contre ce qui a été dit. Aujourd'hui, une quarantaine de PPR sont approuvés en Ardèche. Ils résultent certes des études théoriques de l'Etat mais aussi des discussions dans les communes. L'étape qui consiste à fixer l'aléa et rajouter les enjeux n'est absolument pas minimisée. Par contre on peut discuter sur le mode d'information, la concertation, etc. La loi du 30 juillet 2003 apporte des propositions nouvelles de ce point de vue. Elle prévoit qu'à un moment donné il y ait un espace de discussion sur ces problèmes d'inondation.

Complément d'information de Pierre Peschier

C'est vrai, les mesures d'accompagnement sont positives, mais elles restent draconiennes. Pour la distillerie, si il n'y avait pas eu d'extension possible, elle aurait fermé immédiatement. Il fallait naturellement des dérogations même si il y a un certain risque. Pour la zone artisanale, les contraintes augmentent fortement, notamment les coûts, et seules sont possibles les extensions d'entreprises, pas les créations. Aujourd'hui ça bouge. Les entreprises essayent de venir en Ardèche. La concurrence est très forte entre les territoires pour les nouvelles implantations. Le handicap de ces zones à constructions surélevées, du fait du coût supplémentaire que cela entraîne, élimine d'entrée de la compétition les communes concernées.

Pour conclure mon intervention et introduire l'intervention d'Alain Giolbas, je voudrais dire simplement qu'en matière de préparation à la gestion de crise, en particulier pour l'évacuation des campings, il y a un ordre réglé par le Plan Concomitant d'Evacuation des Campings. Il est basé sur la hauteur de crue et par rapport à la situation amont-aval le long de la rivière. On commence à évacuer l'amont – sites les plus exposés - et on va vers l'aval en mesurant les risques. En matière d'organisation des secours, il existe depuis septembre dernier, à Vallon, un PCO (Poste de Commandement et d'Organisation) qui couvre la vallée de l'Ardèche de Vogüe au confluent avec le Rhône. Il dispose d'équipements mis en place par la Préfecture. A tout moment, un des acteurs du territoire (élus, pompiers, préfecture) peut activer le PCO. C'est aussi un centre d'information auprès duquel les différents acteurs peuvent s'adresser. Il est situé à la caserne des pompiers de Vallon nouvellement construite et située le long d'une route accessible avec une vue directe sur la rivière, ce qui est très important en cas de crise pour suivre l'évolution de la crue en temps réel. Il dispose également d'un groupe électrogène, de la radio et d'une plate forme d'hélicoptère.

Alain Giolbas - responsable du Centre de Secours de Vallon-Pont-d'Arc

Une culture du risque au service de la gestion de la crise inondation

Monsieur le maire a fait une bonne introduction. Il a parlé de la caserne des sapeurs pompiers qui est hors zone inondable. Ce n'est pas le cas partout ; mais on ne va pas commencer à évoquer le problème des permis de construire. On a beaucoup parlé des PPR, de la réglementation, de ce qu'il faudrait faire, etc. J'évoquerai un autre aspect avec vous. Denis Cœur m'a proposé de parler du danger des crues par le biais de la mémoire, de l'histoire, et essayer de préciser comment nous avons fait pour gérer le problème des crues, des inondations, en fonction de notre mémoire des événements. Je vous propose de parler tout d'abord de ce qu'on entend par histoire et mémoire. Je vous décrirai ensuite la manière dont on a mis en œuvre les plans de secours et d'évacuation concomitants des campings, et tout ce que nous faisons lorsqu'il y a une crue ou une inondation.

Moi, quand j'étais petit, je me rappelle qu'on allait tous sur le pont Salavas pour voir la crue. Pour nous la crue c'était quelque chose d'intéressant, ce n'était pas quelque chose de négatif. Pour nous c'est beau, et puis c'est l'Ardèche, elle est en colère. C'est comme une jolie femme qui fait son caprice. C'est en même temps la nature, il faut la respecter. L'eau doit absolument passer et le lit de la rivière est comme ça. La crue est quelque chose de positif. Elle nettoie tout, d'abord. Ces temps-ci, ce n'est pas mal qu'elle nettoie. Les graviers se déplacent, elle crée des rapides, elle amène du bois.

Pour ce qui est de la mémoire, je me souviens quand je remontais de Sauze avec des bateliers, ceux-ci me dirent un jour : « jeune gamin, y'a des nuages noirs qui montent, qui sont très bas, demain y'aura une crue ». Ce sont des signes révélateurs. Dès qu'on sent le vent du Sud bien chaud, avec les nuages bas très noirs, on est sûr qu'il y aura la crue. Nous avons cette mémoire et on sait qu'il va y avoir la crue.

Quand elle est là, c'est tout un monde. Il y a une odeur de l'Ardèche en crue mais aussi des couleurs particulières. Autre signe révélateur, le fait qu'elle charrie beaucoup, preuve qu'elle monte. Tous ces éléments nous parlent et

la crue parle pour nous. Avec les anciens, chaque fois qu'on va voir l'Ardèche, c'est une relation forte. Vous comprenez, on a vécu dedans, avec elle, on l'aime, on la respecte et elle doit passer. Pour nous une crue, ce n'est pas quelque chose de catastrophique. C'est simplement une montée des eaux. A partir du moment où on la connaît, on laisse passer cette eau. Donc le PPR, si on connaît les limites, et bien, on construit en dehors. C'est simple.

Au niveau de la puissance, on rejoint ce que disait Claude Peschier. Si la rivière charrie, c'est qu'elle monte ; et si elle monte, elle transporte des arbres et c'est donc dangereux de naviguer. J'ai descendu les gorges en barque à moteur, lorsqu'il y avait des arbres, ce n'est pas commode. On prend des branches dans les hélices. Ces remarques rejoignent l'argumentation de la DDJS et de la DDE.

Le bruit que fait la rivière est aussi différent. A la caserne, on entend bien le bruit du barrage, à l'aval du moulin. Le bruit n'est pas le même lors de la crue, il évolue. Ce grondement est habituel mais il veut dire quelque chose pour nous. Suivant le bruit on réagit différemment. L'autre nuit, par exemple, la crue était là. Avec le maire de Vallon, nous étions au PC et on ne pouvait pas voir la rivière. Par contre, on l'entendait bien. On est allé voir au pont de Salavas. On est passé par le stade pour regarder où elle en était. C'est un des repères. Si elle arrive au stade, elle est à 10 mètres. Suivant le niveau des feuilles et des brindilles, la vague revient et elle baisse un peu puis elle monte très vite. Et on sait quand elle monte très vite, on le voit, on le sent.

Tout ce que je veux vous faire partager, c'est qu'on a été habitué à tout cela pendant une quarantaine d'années. On a vécu avec cette Ardèche, on dispose de signes qui permettent de réagir avec elle. Cela nous sert bien sûr lorsqu'on discute d'un PPR, lorsqu'on conçoit un plan d'évacuation d'un camping, un PC opérationnel Ardèche aval (plus près de la population, des élus, de la DDE et des gens à la gendarmerie). Cela nous sert à être plus efficace et pouvoir dire beaucoup plus tôt « attention, les loueurs de bateaux et les camping se sont organisés ». On sait à qui on parle et à qui on a à

faire. On est entre gens du cru. Il y a une complémentarité, et plus vite chacun saura ce qui va se passer, plus vite on pourra agir.

Ce qu'il y a de positif, c'est de trouver ensemble la solution pour pouvoir pallier aux problèmes. Ainsi, on s'est demandé pourquoi l'alerte des crues ne marchait pas. Ce n'est pas la faute de l'annonce des crues, ni de la météo. On sait quand l'Ardèche va monter, donc c'est peut-être des mesures à prendre ensemble en se demandant comment on va pouvoir gérer localement ce phénomène naturel. On prend donc des mesures de prévention. Ce qu'on doit faire avant, on le fait avec nos collègues pompiers, les maires et la DDE. Et après, lorsque l'accident arrive, on doit pouvoir agir le plus rapidement possible. Il y a une notion de temps qui est très importante. Si on agit le plus rapidement possible, on est beaucoup plus efficace. On le sait très bien dans la gestion des risques. Si on connaît le danger, l'analyse du risque, on peut essayer, non pas de lutter contre l'eau - on ne peut jamais-, mais de s'adapter.

C'est un petit peu ça que j'ai apprécié chez Denis Cœur. Il m'a fait aborder la notion de sécurité auprès de la population et des biens par un autre biais. On le faisait inconsciemment peut-être avant. Par exemple, on va faire évacuer les campings mais les « blachasses » doivent rester sur place. C'est évident puisqu'il y a une route qui coupe, mais ce n'est pas évident pour tout le monde. Dans les bureaux, on peut dire : « il faut évacuer sur Salavas puisqu'on a une salle des fêtes ». Mais la salle des fêtes est inondable. On peut très bien raisonner avec tous les éléments que vont nous donner la DDE et les services de l'Etat, mais il convient aussi de tenir compte de tout ce qu'on peut recueillir au niveau de la mémoire du pays et de son histoire, des gens qui nous donnent leur opinion et des éléments concrets de leur vécu. C'est un petit peu ce qu'on a fait avec le Plan Concomitant qui a été revu et corrigé. Je pense vraiment qu'il faut être ensemble dans cette avancée pour une meilleure prévention.

Il y a bien une différence entre la crue et l'inondation. La crue, elle monte. L'inondation, elle, va engendrer des problèmes de coupure de route et surtout des gênes dans les interventions. Il faut donc anticiper. C'est l'objectif de l'installation du PC à Vallon-Pont-d'Arc. On a aussi mis en

place avec les loueurs de bateaux et les campings le plan concomitant d'évacuation mais surtout un travail en commun. On n'est pas les seuls à travailler sur les plans d'évacuation, pour pouvoir avertir les gens juste quand il fallait et ne pas évacuer trop rapidement et sur des routes qui soient noyées avec des effondrements.

Ce travail plus ou moins inconscient d'intégration de la mémoire et de l'histoire de la rivière dans nos pratiques, nous a, me semble-t-il, avant tout permis, pompiers comme élus ou agents de l'Etat, de pouvoir faire avancer au plus proche de la réalité et des besoins du terrain, les problèmes liés à la défense des personnes. Après coup, cela donne aussi des éléments complémentaires d'analyse pour comprendre pourquoi on réagit comme ça dans telle situation. Au total, cela permet un progrès du service de sécurité.

Question de Jean-Noël Boutin (Conseil Général des Ponts et Chaussées)

Je vous remercie pour ce que vous venez de dire. Cela me rassure un peu, parce que dans les états-majors parisiens, je suis toujours un peu surpris de voir la distribution des étoiles dans les campings par les gens chargés du tourisme et qui apparemment ne tiennent aucun compte des risques encourus dans ces mêmes campings. Il semble qu'au plan local, il y ait une certaine concertation. Je voudrais quand même rappeler qu'en amont même du PPR et de tout ce qu'on en dira (je rappelle que l'assurance ne coûte cher qu'avant l'accident, donc tout le problème est de négocier un bon contrat), il y a la formation préventive. Dans les campings justement, il semble qu'on ne soit pas tout à fait à la hauteur. L'affiche placardée bien en face de l'entrée ferait peut-être fuir les clients, alors l'information est plus discrète. Je rappelle aussi que le maire a la responsabilité d'élaborer, depuis quelques années, un DICRIM. C'est un document d'information communale sur les risques majeurs dressé à partir du DCS (document communal synthétique) que le préfet lui a envoyé en disant : « M. le maire, chez vous, il pèse telle ou telle menace, que comptez-vous faire pour organiser votre boutique ? » D'après mes informations, les DICRIM et les DCS, quand il y en a, sont souvent agglomérés. C'est à mon sens déjà une bêtise parce qu'on mélange les responsabilités. Ensuite, il n'y en a vraiment pas partout. Enfin, le

citoyen de base n'est pas toujours au courant de l'existence de ces documents.

Je remercie particulièrement M. le maire pour la réunion d'aujourd'hui qui constitue l'un des pions de cette vaste entreprise d'information et de prise de conscience. Mais qu'en est-il du travail collectif que vous évoquiez pour les habitants, les campeurs ? Les lois et le règlement c'est bien, mais le terrain c'est mieux. Peut être qu'un campeur est sécurisé par un beau panneau disant que (sans rentrer dans la guerre des labels pompiers/tourisme) ce camping a reçu l'agrément, etc., mais qu'on fasse valoir aussi la qualité du site au regard des risques qu'on y encourt. On lui montrerait qu'au total qu'on n'a pas rien sans rien.

Réponse d'Alain Giolbas

Cela me fait plaisir que vous parliez de camping en zone inondable parce que je m'en occupe tout particulièrement depuis quelques années en tant que préventionniste. Tout le monde ne voit pas l'ensemble du travail qui se fait au niveau administratif. Tous les campings en zone inondable sont contrôlés et doivent respecter certaines prescriptions notamment en terme du contact avec la population. On disait : « ça va faire peur aux gens d'afficher le plan d'évacuation des campings, la zone de regroupement, le fléchage, le document en 4 langues que l'on distribue à l'entrée, etc. ». Et bien non ! Ça ne leur fait pas peur du tout. Au contraire, ils se sentent sécurisés. Lorsqu'ils ont un papier comme ça dans les mains et qu'il y a une organisation comme ça en cas de crue, ils sont sécurisés. D'autant que la plupart des touristes qui viennent ici sont des nordiques qui sont habitués à ce genre de situations catastrophiques et de prévention. Donc la clientèle est satisfaite de voir ce qui se passe dans les campings.

On a développé depuis quelques années avec le CPC (la protection civile, la DDE, la gendarmerie, les pompiers, etc.) des visites de campings systématiques. Tous les étés et printemps on y va, et cela fait pas mal de campings en zones inondables qui sont vérifiés chaque année. Le syndicat de l'hôtellerie de plein air est aussi très efficace. Il permet de veiller au bon fonctionnement de toutes les consignes qu'on donne. Tous les campings sont répertoriés et vérifiés (plan DDE des campings en zones de risques qu'il faut évacuer en premier lieu, en second lieu).

Il y a plusieurs zones depuis l'interdiction de camper très proche de l'eau et ainsi de suite. Le papier distribué en 4 langues explique l'évacuation à partir des flèches bleues et la représentation d'un bonhomme qui court vers la zone de regroupement du camping. Le gérant est responsable de l'évacuation de ses campeurs. Chaque site dispose d'un éclairage de sécurité avec un groupe électrogène. Il doit pouvoir fonctionner et éclairer le cheminement des gens pour l'évacuation en cas de coupure de courant. Comme dans tout établissement public, la première chose à faire est d'assurer la sortie des gens. Une sono avertit les personnes en diffusant un message du style : « attention, l'Ardèche va monter, vous devez vous regrouper au point de regroupement suivez les flèches ». Une fois que les personnes sont en sécurité, on attend l'ordre de la préfecture pour savoir si on les évacue en véhicule ou à pied sur un autre point au-dessus du camping. Mais je répète tous les campings en zone inondable sont vérifiés, même dans les gorges.

Depuis plusieurs années, on retrouve cette culture, comme le dit M. Mazet, représentant la sous-préfecture. Tous les gens des campings ont cette culture du risque. D'abord parce qu'ils connaissent leur lieu, leur camping, leurs campeurs. Ils sont tous d'accord sur le principe qu'il faut absolument sécuriser leur établissement afin qu'il n'y ait pas de problème. Ils sont avec nous. Il y a une démarche très positive depuis plusieurs années, on s'en est vraiment aperçu.

Les professionnels anticipent aussi. Les loueurs de bateaux, par exemple, ont un numéro téléphonique à eux pour savoir si l'Ardèche monte. Ils s'avertissent mutuellement. Il y a vraiment depuis 4 ou 5 ans une émulation entre campings et entre loueurs de bateaux qui s'est faite. On a fait énormément de progrès sur ces points parce que tout le monde est sur la même longueur d'onde, comme on dit, et va dans le même sens. Tout le monde est conscient du danger.

Question de Maryse Aymes (professeur; association Clapas-Roche)

Par rapport aux scolaires. Ça fait déjà 4 ans qu'on essaye d'envoyer dans les écoles de l'information pour dire : ce serait bien que, suite à ce qui s'est passé en 1992 à Lalevade, par exemple, l'information se passe concrètement. Le collège de l'Argentière travaille sur les crues déjà depuis 4 ans. Par contre, quand on veut utiliser des documents, on est obligé d'aller à

des stages dans le Gard, l'Aude, le Vaucluse : ici il ne se passe rien. Nous utilisons depuis 5 ans un document de l'inspection académique de l'Aude. Or, il existe un excellent petit dépliant, fait par le Ministère, mais qui n'est pas distribué aux enfants en Ardèche. Il existe aussi un excellent outil pédagogique relatif à la mobilisation de la commune face aux risques d'inondation qui est orienté vers les enfants mais aussi vers les plus grands. On apprend ce que fait un maire, ce qu'est un ruissellement, une digue, etc. Et avec tout ça, ici, il ne se passe rien.

Donc je comprends tout à fait l'intervention de la personne qui est là. Je suis tout le temps obligée de chercher, de prendre le DICRIM de Nîmes ou de je ne sais pas où. On est en Rhône-Alpes. Je suis bien d'accord qu'on est un peu isolé parce que la problématique du Sud Drôme et du Sud Ardèche n'est pas celle des Grenoblois, ni celle du rectorat de Lyon. Mais tout de même, je trouve que ça commence à faire fort. Cet outil a été créé par Jean-Pierre Descombe, au CMECPE d'Avignon. Cette personne était invitée aujourd'hui, malheureusement il n'a pas pu venir. Il est de plus originaire de Vallon-Pont-d'Arc. Dans d'autres départements, il y a eu des contrats de rivières qui ont organisé des campagnes de sensibilisation à la population, comme par exemple dans les écoles de la vallée de l'Orb, de l'Aude et maintenant du Gard. Et en Ardèche, toujours rien. Je comprends le souci de la personne qui est là, et je suis très contente de tout ce que vous nous avez dit sur les plans d'évacuation des campings, etc. On est quasiment au top comme à Vaison-la-Romaine. Tant mieux. Seulement ça ne transpire pas beaucoup en dehors des campings.

Réponse de Gérard Mazet (sous préfecture de l'Argentière)

Avez-vous fait une demande au SIDPC à la Préfecture sur ce que vous évoquez en matière d'information sur les inondations ? (...) Non, mais pour avoir l'information, pour vos élèves ? (...) Qu'est ce qu'il vous a dit ? (...) Votre position est intéressante mais je pense qu'il doit y avoir moyen, mais je ne suis pas sûr que vous vous soyez adressée au bon endroit.

Complément d'information de Pierre Bonnetain (syndicat Ardèche Claire)

Je ne peux pas laisser passer non plus ce type de réflexion. Il y a eu le premier contrat de rivière fait de 1984 à 1992. Si l'effet a été important sur l'eau et sur la gestion cohérente du linéaire de l'Ardèche, c'est vrai qu'en

terme de communication, il y a eu peu de choses qui ont été faites en direction des différents partenaires. Mais depuis 1992, les élus ont été sensibilisés et ont travaillé beaucoup avec l'Inspection Académique. Un centre de ressources avec SIG animé par le Syndicat Ardèche Claire a été mis en place. Il y a en outre des dispositifs plus classiques comme le nouveau contrat de rivière, le Schéma d'Aménagement de la gestion des eaux avec un volet communication-information dont la sensibilisation des scolaires constitue un des premiers et plus importants volets. Non, je ne peux pas laisser dire cela, car il se fait beaucoup de choses en Ardèche. Si aujourd'hui il y a la signature d'un deuxième contrat de rivière et du premier Schéma d'Aménagement de la Gestion des Eaux, c'est parce que les élus sont très sensibilisés à cette problématique de réflexion et de communication.

Complément d'information de Gérard Thévenet (DDE, gestion des risques)

A la DDE, en matière de risques, on en est à la 7^e ou 8^{ème} intervention en collège ou auprès des écoles primaires. On est tout à fait prêt, mais vous comprenez aussi que ce n'est pas notre première prérogative d'action. C'est vrai qu'il faut aussi demander. A ma connaissance, on n'a jamais refusé d'intervenir dans quelque collège que ce soit pour aller parler de ces problèmes-là.

Complément d'information de Maryse Aymes

Je regrette seulement qu'il n'y ait jamais eu de politique globale d'information.

Complément d'information de Pierre Bonnetain

Pour terminer aussi sur ce volet information et communication, rappelons que l'établissement public « Jeunesse et Sport » demande régulièrement l'intervention des structures de notre Syndicat dans le cadre de la formation des brevets d'Etat Canoë-kayak. Quand on veut chercher l'information, on peut l'avoir. Il y a une équipe assez forte et compétente pour le faire.

Pascal Bonnetain - président du syndicat « Ardèche Claire »

Le syndicat « Ardèche Claire » et la référence aux grandes inondations

J'enchaîne avec une présentation par vidéoprojecteur sur l'action du syndicat Ardèche Claire en matière de prévention des crues et des inondations en commençant tout d'abord par un petit rappel géographique et historique.

Vous savez que les crues sur l'Ardèche sont violentes, comme l'ont rappelé plusieurs présentations depuis ce matin. Les causes sont multiples, en rapport avec les conditions géographiques et climatiques : forte pente, surface de ruissellement en amont, action aggravante de plusieurs affluents torrentiels (cf. Chassezac, Beaume, Drobie), un état dégradé du lit et des berges, enfin des extractions de gravier qui ont été importantes. Il faut savoir que le lit de l'Ardèche est déficitaire de plus de 35 % en solide. On dit toujours qu'il y a beaucoup d'amoncellements de gravier, en fait les problèmes viennent de ce que le lit de l'Ardèche est très déficitaire en solide.



Le pont d'Arc pendant la crue de 1890 - Source : Le syndicat Ardèche Claire

Voici quelques illustrations photographiques (Cf. pp.79, 80) : une photo historique du pont d'Arc pendant la crue de 1890 ; le pont de l'Ucel pendant

la crue de 1992. On s'aperçoit également du travail important à mener sur les berges et le long des ponts (problèmes d'embâcles ...). Le lit s'agrandit et pose de plus en plus de problèmes. Même les gorges de l'Ardèche ne sont pas épargnées, mais au moins-là, l'eau s'écoule sans poser de problèmes aux habitations.



Les gorges de l'Ardèche avant et après la crue de 1992 - Source : Le syndicat Ardèche Claire



Le pont de l'Ucel pendant la crue du 22 septembre 1992 - Source : Le syndicat Ardèche Claire

On notera pour rajouter à la complexité de la gestion administrative que le bassin versant de l'Ardèche couvre au total 165 communes, deux régions et trois départements. Les préfets concernés ont approuvé récemment à l'échelle du bassin un Schéma d'Aménagement de la Gestion des Eaux (SAGE). Une Commission Locale de l'Eau (CLE) a aussi été constituée, elle comprendra 50 % d'élus, 25 % d'associations d'usagers et 25 % de représentants des administrations.

Pourquoi retenir le bassin versant comme échelle d'action ? On s'aperçoit que 95 % de l'eau du bassin versant passe sous le Pont d'Arc. Si on veut gérer le problème de l'activité touristique, de la qualité et de la quantité des eaux, il ne faut pas s'occuper que de la rivière Ardèche, mais aussi de tous ses affluents. C'est la mission de notre syndicat qui, avec ses partenaires - communes, conseils généraux et régionaux, agences – au sein du SAGE qui rentre dans le cadre de la loi du 3 janvier 1992 et dans le schéma directeur de la gestion des eaux, s'occupent de l'ensemble du territoire.

A l'échelle du Syndicat Ardèche Claire, cinq carrés ou périmètres d'action spécifiques ont été définies. Ils n'ont pas été établis au hasard bien sûr mais à partir de la réalité géographique et correspondent à cinq sous-bassins. Le premier carré, le rouge, se situe en amont d'Aubenas et de Vals. Le cours d'eau est ici très torrentiel avec un pourcentage de pente important. On ne voit que passer la crue, on ne peut rien faire. Notre action est de faire en sorte que dans le carré vert (2^e sous-bassin), qui est le plus problématique parce que le plus urbanisé, on arrive à assurer la protection des habitants contre une crue comparable à celle de 1992. Les réponses en terme d'actions d'aménagement, vous le voyez, sont donc très différentes entre le premier sous-bassin et le second qui est une zone très urbanisée. Le troisième sous-bassin, compris entre Vogüe et Vallon-Pont-d'Arc, est une zone semi-urbanisée avec une pente bien moindre. Les eaux peuvent s'étaler, mais il faut faire attention. La quatrième zone est celle des gorges de l'Ardèche. Elle est hautement touristique, avec de nombreux campings. Toutes les eaux passent ici après les confluences du Chassezac, de la Drobie, de la Baume, etc... On est davantage ici dans une configuration de gestion touristique. En même temps les gorges sont un secteur très réglementé et non urbanisé avec

interdiction du camping sauvage notamment dans les zones inondables et, en contre partie des aires de bivouacs bien définies.

Le dernier sous-bassin se situe à l'aval des gorges. Quelques élus disaient au lancement du syndicat qu'ils étaient un peu délaissés. C'était peut-être vrai, mais je crois que ce n'est plus le cas aujourd'hui. Evidemment, toute l'eau collectée sur le bassin arrive là-bas. L'actualité de ces deux derniers jours a bien montré que le segment problématique en matière d'inondation du Rhône se situait entre Avignon et Pont-St-Esprit. Le maire de Pont qui voyait monter simultanément l'eau du Rhône et de l'Ardèche se demandait comment il devait faire. Et encore, nous n'avions pas à faire à une crue exceptionnelle, mais seulement à une crue importante pour l'Ardèche. Le secteur de Pont-Saint-Esprit est donc à prendre fortement en considération parce que si un jour nous devons avoir deux crues concomitantes et exceptionnelles sur le Rhône et l'Ardèche, alors là cela pourrait être vraiment catastrophique. C'est pour ça que par rapport à ce territoire et au diagnostic tiré après la crue de 1992, à savoir que la crue monte pendant une heure ravage tout et redescend, le syndicat et les élus se sont organisés.

Nous avons lancé une réflexion active sur les moyens dont pouvait disposer le Syndicat Ardèche Claire en fonction des différents niveaux de besoin. Pour les crues de fréquences élevées, l'objectif premier du plan de gestion est de limiter les phénomènes de ruissellement et d'érosion, de gérer les écoulements dans le lit mineur. Dans un deuxième temps, il convient de gérer ces fameuses zones d'expansion des crues. Ces espaces sont vitaux pour la survie des gens, mais ce sont en même temps des territoires où les maires n'ont pas le droit de faire grand chose. Quand on est situé en amont dans des zones urbanisées, et que l'on crée des zones d'expansion des crues, ce n'est pas très électoral. Cela devient vite très compliqué, quoique pas toujours. L'achat du foncier fait partie de ces enjeux-là. Quand on veut créer une zone artisanale, c'est plus simple de le faire dans une zone proche. On donne aussi des éléments sur l'entretien de la végétation. Six personnes travaillent au sein du Syndicat sur les actions urgentes de ce type : déboiser pour faciliter l'écoulement de l'eau (cela reste la priorité), éviter la déstabilisation des berges, éviter la formation d'embâcles qui freinent l'écoulement des eaux. Pour les ouvrages, et les ponts en particulier, les

interventions de telle ou telle collectivité sont bien réglementées. Il y a des compétences qui sont parfois de l'Etat, parfois des collectivités ; tout le monde n'a pas le droit d'enlever des embâcles sur les ponts.

Le traitement de la végétation est vu par rapport aux zones non habitées. Il paraît essentiel de favoriser l'écoulement de l'eau et de protéger les berges (cf. enlèvement de peupliers pour éviter la déstabilisation de la digue à Aubenas ; enlèvement des embâcles par câbles sur des barrages comme en amont de Ruoms par exemple). La réouverture des bras d'inondation envahis par la végétation est également importante car ces espaces constituent une zone d'expansion des crues.

A noter que les travaux de restauration des berges par végétalisation sont des techniques qui restent 30 à 40 % moins onéreuses que des digues bétonnées en sachant de plus que ces murs peuvent se rompre complètement. La technique végétale a été appliquée à Jeaujac, avec abattage de grands arbres, mise en place de gabions (cages parallélépipédiques de fils de fer emplies de galets), suivi d'un « retalutage » associant terre et végétaux. Précisons que cette pratique nécessite qu'il n'y ait pas de crue lors des travaux, sinon il se passe la même chose que sur le camping de l'Ibie où la terre a été emportée laissant les gabions à nu.

Au total plusieurs conditions techniques sont donc à réunir : éviter la formation d'embâcles et partant la formation de véritables bouchons lors de la crue ; encourager les communes à développer une action foncière spécifique en se portant acquéreur d'espaces riverains car il est plus facile de négocier avec une commune qu'avec des particuliers ; éviter ensuite que ces zones d'expansion de crues ne deviennent des zones de remblais (cf. action du syndicat et des communes pour la remise en état du cirque de Gens intégrant la destruction de bâtiments).

Les outils réglementaires ne manquent pas pour encadrer ces dispositions techniques : arrêté préfectoral de biotope, plan de prévention des risques

(PPR), PLU (ancien POS), mise en réserve naturelle de certains milieux, arrêté interdisant l'extraction de matériaux dans le lit majeur de la rivière.

La deuxième réponse est la mise en place du SAGE, Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux sur un territoire cohérent. Avec lui l'ensemble de la question de l'eau (quantité et qualité) est prise en compte à l'échelle du bassin. Concrètement, le Syndicat Ardèche Claire a trois objectifs principaux : la mise en œuvre du SAGE avec recrutement d'un chargé de mission au 1^{er} janvier 2004 ; le contrat de rivière qui intègre aussi les questions liées à la gestion du linéaire de l'Ardèche ; le dossier Natura 2000 qui prend en compte tout ce qui est en amont de Vallon et un très important linéaire de l'Ardèche en aval. Ces trois procédures seront engagées simultanément à partir du 1^{er} janvier. Il est important de pouvoir gérer ensemble et de manière équilibrée tous les aspects, ceux relatifs à la quantité ou à la qualité des eaux, mais également ceux liés aux activités particulièrement dépendantes de la ressource en eau, sans oublier parallèlement à tout cela la question de la sécurité.

Pour la réussite de ce vaste programme et son acceptation, nous avons un travail important de communication à mener. Aujourd'hui, le commun des mortels ne sait pas comment on intervient et qui. Je n'ai pas peur de dire que si la crue de 1992 revenait aujourd'hui, eh bien, les mêmes causes produiraient presque les mêmes effets. Certes, en 1992, les embâcles n'étaient pas enlevés. Ils le sont aujourd'hui après l'événement que nous avons connu hier et encore un peu aujourd'hui, mais nous n'avons pas encore de gros moyens. Les communes continuent leur travail de fond, en revanche on a besoin du SAGE et du contrat de rivière pour proposer un plan d'actions à plus long terme et notamment à l'échelle des grandes crues de l'Ardèche. Aujourd'hui, grâce à la mise en œuvre de ces deux outils, je suis assuré que pendant 20 ans, l'Ardèche aura des principes de gestion et d'actions plus cohérents, ce qui n'est pas vrai pour l'ensemble du territoire français. Cela risque de coûter un peu cher, mais avec toutefois possibilité d'être subventionné quasiment à 80 % sur les actions.

Ce projet n'appartient pas seulement aux élus, l'administration et les usagers sont associés aux décisions à travers la commission locale de l'eau. C'est à

l'intérieur de ce parlement local de l'eau que tout va se décider. C'est un outil très important. Ici, on a l'habitude de vivre avec nos passions et avec la rivière, aujourd'hui il faut une réelle association des acteurs, Etat, communes et autres, pour maîtriser qualité et quantité d'eau, sinon c'est sûr, les catastrophes vont continuer. Elus, usagers et Etat doivent être ensemble pour trouver les meilleures solutions, avec derrière des subventionnements pour faire les travaux assortis d'une bonne maîtrise foncière.

Question de Jean-Louis Chaupy (FRAPNA-Section Ardèche)

Les intervenants précédents ont parlé de respecter la rivière. Il y a des secteurs où le règlement n'a pas été respecté, comme entre la Levade et la Bégude où en 1992 il y a eu 5 morts et de gros dégâts. Or, en 2002 a été autorisée l'implantation d'une zone d'activité dans le lit de l'Ardèche, juste dans la zone d'expansion des crues. Si bien qu'en cas de grosse crue on aura une accélération du courant dans le lit principal. Dans le même temps, en 2002, juste après les événements du Gard à Sommières, Aramon, Alès, Mme la ministre annonçait le déblocage de gros crédits pour établir des zones d'expansion des crues. Je demande où est la cohérence dans tout cela.

Réponse de Pascal Bonnetain

Sur la question des crues en 2002, c'est un événement que nous avons géré complètement. En revanche, on s'est aperçu que, si le cabinet du ministre avait bien dit que 100 % des dégâts seraient pris en charge, d'un département à l'autre les choses n'ont pas été suivies de la même façon. Toute la partie gardoise a eu effectivement un subventionnement de 100 % pour les réparations des dégâts aux ouvrages, alors que sur la partie Ardèche on a seulement des subventionnements compris entre 30 et 80 %. Sachant que la DDAF (Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt) a mis des moyens supplémentaires qui ne lui étaient normalement pas alloués pour aller jusqu'au bout des travaux. Par rapport à la cohérence de l'Etat (je n'attaque pas la direction départementale présente ici), il y a certainement eu du lobbying de fait. Nous avons géré les mêmes dossiers, nous les avons présentés et ils n'ont pas été subventionnés de la même façon.

Par rapport à la Bégude et au problème de zone d'expansion des crues, nous nous sommes positionnés. On ne peut pas s'immiscer dans les affaires du maire qui demande une zone d'expansion des crues à l'Etat. On dit seulement que cette zone d'expansion des crues doit rester pertinente, et que si une zone ou une digue est mise en place, elle ne doit pas mettre en péril la vie des personnes. Après, l'Etat prend ses responsabilités, ça ne nous regarde pas. La particularité de l'eau, c'est que souvent ce sont les maires et les syndicats qui ont la responsabilité de la gestion des activités - nous avons une grosse compétence en ce domaine-, mais la police de l'eau appartient à l'Etat. Pour l'instant, je ne suis pas sûr que ça change, même avec la future loi de décentralisation.

Question de Jean-Pierre Ayrault (AFPCN)

Vous avez bien souligné dans votre intervention qu'il y avait d'une part votre syndicat intercommunal qui regroupait les communes du lit du fleuve, et puis que la réalité géophysique était bien le bassin dans son ensemble. Quelle est en terme institutionnel la relation que vous avez entre Ardèche Claire et les communes qui ne font pas partie de votre syndicat pour la mise en œuvre d'un certain nombre de recommandations ou de décisions que vous pourriez prendre ?

Réponse de Pascal Bonnetain

Aujourd'hui, le syndicat Ardèche Claire n'est compétent que sur les communes qui nous ont donné compétence pour cela. Les communes voisines peuvent être consultées, on peut leur dire que ce serait bien de faire ça, mais ça s'arrête-là. Comme porteur du SAGE, nous n'avons pas de volonté hégémonique de vouloir fondre tous les syndicats existants en un seul. Ce qui nous intéresse avant tout, c'est d'aboutir à la création d'une commission locale de l'eau, et de dire que si le syndicat Beaume-Drobie existe, il doit être pérenne. Par le SAGE, on espère ainsi que le contrat de rivière sera renouvelé. On appelle aussi à la création de certaines structures qui n'existent pas, comme c'est le cas par exemple sur le Chassezac où, sur cette rivière de 80 km, il n'existe pas de syndicat intercommunal. Aujourd'hui, nous n'avons pas d'interlocuteurs locaux parce que les maires ne sont pas formés à cela. La problématique de l'eau est un domaine très particulier, à un moment donné il faut que ça s'organise. Moi, j'appelle tous

les maires du secteur - Mr. le maire de Chantolas le sait - à se regrouper en syndicat, car il y a des problèmes de gestion d'activités sur place, avec EDF notamment, et il y a de nombreux aspects qu'on ne peut régler qu'en commun. Aujourd'hui, si on veut avoir un SAGE intéressant et pertinent, il faut que ces communes se structurent. Ensuite, il y a la commission locale de l'eau, mais c'est autre chose, avec des représentants des communes, des régions et des départements associés à des usagers.

Question d'une participante

Si j'ai bien compris, vous avez le droit d'intervenir chez les privés.

Réponse de Pascal Bonnetain

On n'a pas le droit d'intervenir directement chez les privés. On a le droit de faire de fortes recommandations. Notre problème est que certains privés nous interdisent de rentrer chez eux, mais les cas sont quasi inexistant dans le secteur. Tout le monde sait qu'il y a toujours un espace pour rentrer. On n'est pas dans des rivières où le droit privatif est important, et tout le monde a compris que le domaine public était large.

Question de Michel Dayre (maire de Chandolas)

Vous m'avez cité. Lors d'une réunion à Ruoms, j'avais évoqué en effet le problème de la non-représentation du Chassezac dans les structures. Comme le Chassezac ne s'est pas organisé, quand nous avons délibéré à la commune de Chandolas, nous avons bien sûr approuvé le périmètre du SAGE à l'unanimité, et à l'unanimité nous avons aussi demandé à bénéficier d'un siège à la commission locale de l'eau. A travers notre commune, il y aurait ainsi au moins eu un représentant du Chassezac.

Réponse de Pascal Bonnetain

Je peux vous répondre sur la commission locale de l'eau. Il y a 50 % des élus qui sont nommés par l'association des maires d'Ardèche. On est capable de se mettre autour d'une table et de savoir comment faire. Mais le problème est qu'on ne voulait pas faire rentrer des personnes qui soient seulement maires, mais avant tout des responsables d'une structure intercommunale de gestion de rivière. Aujourd'hui, chaque syndicat

intercommunal de rivière est représenté. Quelques maires de la vallée du Chassezac sont représentés. Quand je suis intervenu lors de cette réunion, je vous ai demandé de vous structurer en syndicat parce que c'était beaucoup plus important et intéressant pour nous d'être représenté. Il me semble nécessaire que chaque segment de rivière soit représenté à la commission locale de l'eau. Pour le moment, il n'y a pas péril en la demeure. Un syndicat peut s'organiser demain matin, sachant qu'il ne faut pas non plus perdre de vue ce qui est en train de se mettre en place à l'échelle des espaces économiques de développement que sont les « pays ». Vous savez qu'un « pays » est en train de se construire ici et qu'il intègre trois contrats globaux. Quand vous rapprochez leur périmètre de celui des trois bassins versants, vous ne pouvez à l'évidence que constater la superposition de leurs territoires. D'où l'intérêt dans les « pays » d'avoir une compétence forte sur le registre « eau » car notre territoire est fortement lié à l'eau.

Complément d'information de Gérard Thévenet (DDE Ardèche)

En tant que DDE, nous avons la responsabilité de la police de l'eau sur les 35 derniers kilomètres de la rivière Ardèche. Nous sommes aussi gestionnaire du domaine public fluvial, c'est la partie domaniale de l'Ardèche. Sur une des cartes présentées, on a pu observer que la commune de Pont-Saint-Esprit était en blanc. Il faut savoir que nos services ont participé à la réflexion sur l'entretien des berges et la gestion des bancs de graviers dans cette partie de la rivière Ardèche avec le syndicat Ardèche Claire et les collectivités qui ne font pas partie d'Ardèche Claire. Ainsi, même si son action reste très limitée, l'Etat participe aussi à cette gestion cohérente du linéaire.

Question d'une participante

Pourquoi le domanial n'est-il pas extensible ?

Réponse de Gérard Thévenet (DDE Ardèche)

Pour l'instant, on est dans le domaine public fluvial de l'Etat, et la loi du 30 juillet 2003 a clairement offert les possibilités aux collectivités de déclarer domaine public des collectivités un certain nombre de secteurs, notamment le long des rivières, afin qu'il y ait une meilleure gestion de ces abords qui

passent enfin du domaine privé au domaine public. Reste à savoir ensuite qui va gérer cela. Est-ce que les collectivités seront prêtes à récupérer un bien qui vient de l'Etat sachant qu'il faudra assurer derrière la gestion, l'entretien, etc.... ? On est complètement dans le cadre d'un transfert de domaine public, donc de la décentralisation. C'est un vaste sujet.

Jean Pierre Constant - conseiller municipal d'Aubenas, conseiller général

Aubenas : un PPR sans problème grâce à la culture locale du risque ?

Je suis adjoint à la mairie d'Aubenas. Moi aussi, je l'avoue, j'ai mis des petits cailloux au bord de la rivière parce que j'habite à côté. Je suis pratiquement né dans un bateau et j'ai aussi beaucoup navigué. Cette culture du risque, au même titre que certains de ceux qui sont là, nous l'avons.

Quand j'ai rencontré M. Cœur, je me suis un peu posé la même question qu'Alain Giolbas. Il est arrivé et m'a dit : « sur votre commune, il y a quelque chose de surprenant ; vous avez ce piton rocheux avec la ville d'Aubenas et son château sur la partie haute. Au sud, vous avez une plaine de 10 km de long sur 3 km de large environ sur laquelle on trouve très peu d'habitations ». Effectivement, il y a très peu de maisons dans ce secteur.

Qu'est-ce qui pouvait être la cause de cette situation ? Sans doute faut-il voir-là une traduction de la culture de risque. C'est mon 3^{ème} mandat et ça fait 18 ans que je suis à la mairie d'Aubenas. Je pense que les élus en place et les autres avant moi ont aussi eu ce souci de ne pas s'exposer aux destructions de l'Ardèche. On peut donner aussi une explication un peu différente qui a son intérêt.

Aubenas a une caractéristique, on l'appelait « la ville sans eau » il y a encore peu de temps. C'est assez surréaliste, puisque sur cette plaine, au pied du piton, il y a trois sources artésiennes qui donnent 7 à 800 litres /seconde, ce qui est très important. Je pense que cette réalité physique a énormément joué dans la non-installation d'habitations et d'industries sur ce territoire. L'agriculture a toujours été forte dans ce secteur. Comme dans beaucoup d'autres endroits, Aubenas a connu une forte expansion à partir des années 1960. A cette époque-là, l'arboriculture fruitière était très présente dans la plaine. Nous avions une coopérative sur St-Sernin, au sud de ce territoire, qui, certaines années, produisait 5000 tonnes de fruits. Bref, la majorité du territoire de la commune était alors entièrement plantée en vergers, les pommiers et pêchers dégageant une valeur ajoutée assez forte.

Aubenas a aujourd'hui une difficulté par rapport à ces territoires qui à l'époque étaient très prisés.

Un autre secteur appelé « les oliviers » avait été fortement déprécié à cause du gel. Du coup, une bonne partie d'Aubenas s'est développée sur ce secteur au lieu de s'étendre dans la vallée. Je pense qu'il a bien un effet « culture du risque » mais en partie seulement. C'est l'addition de plusieurs facteurs qui a abouti à ce territoire aujourd'hui très peu urbanisé.

Je ne reviendrai pas sur le PPR, on en a déjà beaucoup parlé. La demande de la Préfecture était positionnée par rapport à un certain plan. Ce plan ne nous a pas posé de problème particulier puisque ça faisait environ 8 ans que nous avions répertorié les risques d'aléas. Personnellement, j'ai eu beaucoup de travail, mais ça s'est passé dans de très bonnes conditions - les personnes présentes dans la salle se reconnaîtront. On a pu échanger, relever les endroits classés par l'enquête qui ne nous convenaient pas tout à fait, et faire des études complémentaires sur ces secteurs.

Vous avez parlé tout à l'heure de zone d'expansion de crues. Le président de l'ancien « Syndicat Ardèche Claire » en a également parlé. Ce matin, on a eu plusieurs photographies dont certaines sur la crue de 1890. Vous voyez sur cette photo le début de la plaine, avec le bord de la falaise, et bien l'Ardèche passait totalement contre cet escarpement. Vous avez ici le pont de St-Didier sur la gauche. La photo que vous avez vue montre la digue nouvelle construite sur la partie bleue en bas de ce document. En 1890, l'Ardèche passait tout droit là-haut. Toute cette partie a disparu, c'est tout simplement aujourd'hui un champ d'expansion de crues. C'est un endroit où il y avait autrefois beaucoup d'agriculture et d'arboriculture. Il est aujourd'hui malheureusement en train de dépérir. La commune a eu l'initiative avec « Ardèche Claire » de rebrancher, si l'on peut dire, et de remettre en service un bras de rivière à la sortie du pont. Le dispositif fonctionne très bien comme on a pu s'en apercevoir à deux ou trois occasions. Il permet d'éviter d'envoyer trop d'eau sur le secteur encore agricole sur lequel il n'y a pas de maison.

Je reviens sur ce les propos de Claude Peschier et tous les intervenants du secteur, concernant certaines « excitations » - c'est le mot que je vais employer - quand l'eau monte. Les montagnards, le jour où la neige tombe, ont une certaine excitation. Nous, au bord de la rivière, c'est un peu la même chose. Je vais aller plus loin dans mon raisonnement, pour éviter d'être piégé par des questions. J'ai fait partie des gens qui se sont fait prendre dans les inondations du Gard l'année dernière ; comme quoi on peut être bien prévenu, faire très attention et se retrouver quand même dans des positions très difficiles. Je crois qu'on a l'obligation, nous élus, de surveiller de près ce genre de situation. C'est vrai que le développement économique est important. Il faut bien que les gens aient des habitations, qu'il y ait du camping sur ce secteur, etc. Mais je crois qu'il n'y a rien de plus beau et précieux que la vie humaine. Les disparitions qui ont eu lieu, l'année passée, dans des situations dramatiques, doivent nous inciter à prendre en compte toutes les difficultés et je rejoins les différents intervenants sur ce sujet.

Question de Nancy de Richemond (AFPCN)

Quelle part des choses faites-vous entre cette culture du risque traditionnelle et les aspects économiques, fonciers et agricoles que vous avez évoqués ?

Réponse de Jean Pierre Constant

Sur la commune d'Aubenas - elle n'est certainement pas la seule-, il est très difficile de dire qu'un seul facteur explique le fait qu'un endroit n'ait pas été ouvert à l'urbanisation. Sans doute, la culture du risque a joué un rôle. Là où il n'y en a pas, c'est très clair qu'on risque d'aller dans le mur. Mais je suis persuadé que ça ne suffit pas. On a eu un facteur extérieur qui nous a aidé : les sources. Elles nous ont aidé par la richesse qu'elles représentaient dans le temps. Elles ont des caractéristiques tout à fait remarquables pour une commune comme la nôtre. Toute l'année leur débit est très régulier (la variation est inférieure à 2 %) et la température constante à un demi degré près. Quelque soit les difficultés de l'agriculture (la force motrice n'existait pas, on ne pouvait pas pomper pour arroser les secteurs plus difficiles), les agriculteurs du lieu avaient sur l'année la possibilité de passer d'une culture à une autre. Il y a donc eu une protection grâce à la richesse de ce territoire.

Question de Nancy de Richemond (AFPCN)

Aujourd'hui, est-ce que les conditions ont évolué de manière très importante ?

Réponse de Jean Pierre Constant

La situation d'Aubenas évolue bien sûr. C'est une commune qui se développe comme d'autres, peu en terme de population, puisqu'on a tout autour d'Aubenas une frange de communes dortoirs, où il fait meilleur vivre. Classiquement, on travaille ici et on habite là-bas. Le secteur dont on parle n'est aujourd'hui toujours pas construit. Le PPR a reçu un avis favorable de la part de la commune d'Aubenas, reste l'enquête publique qui n'a pas encore eu lieu. Je pense qu'il ne devrait pas y avoir trop de soucis sur ce secteur-là.

Eric Fazi et Frédéric Gache - syndicat du bassin versant du Lez (Drôme)

*L'information historique des inondations, une donnée parfois mal venue :
l'exemple du syndicat du bassin versant du Lez³*

Eric Fazi

Je suis directeur du syndicat mixte du bassin versant du Lez drômois et vauclusien. Cet organisme a été créé en 1997 suite aux crues de 1993 qui causèrent d'importants dégâts à Bollène ; il y eut 3,25 mètres d'eau dans la ville et 3 personnes trouvèrent la mort dans le bassin versant. Nous avons, entre hier et aujourd'hui, pas mal de dégâts, et ça se passe mal, semble-t-il, sur Bollène.

Notre syndicat est à cheval sur la Drôme provençale et le Vaucluse. Le bassin versant du Lez est situé en rive gauche du Rhône depuis Vesc et Teissière, au nord, jusqu'à Bollène, au sud, en passant par l'enclave des Papes. Il s'étend sur 455 Km², dont 300 sur la Drôme et 155 sur le Vaucluse, pour un total de 44 000 habitants et 25 communes. Une seule commune ne veut pas adhérer. Précisons que plus de la moitié de la population est regroupée sur deux villes : Valréas et Bollène. C'est là où sont concentrés la majorité des problèmes en matière d'inondation, alors que les communes rurales sont plus épargnées.

La création de ce syndicat est très récente. En 1992, il y a eu de fortes crues sur l'ensemble du bassin versant, provoquant des millions d'euros de dégâts. A cette époque-là, communes et syndicats intercommunaux géraient les cours d'eau chacun de leur côté. Cet événement a été une première leçon, mais sans aboutir à une entente entre les responsables, et les travaux de réparation ont une nouvelle fois été réalisés de manière éclatée. Suite à la crue, plus faible, de janvier 1994, le maire de Bollène et ses collègues de la Drôme et du Vaucluse se sont dits qu'il fallait peut-être trouver un terrain d'entente pour réaliser des aménagements plus cohérents. Fut alors mis en place l'intersyndicat du Lez qui, au bout de trois années, créa l'actuel syndicat mixte du Lez. Il fût officiellement créé en juin 1997, j'en ai pris la direction en mai 98. A démarré alors une large réflexion sur le programme d'entretien, de restauration et d'aménagement. Cela a duré plus d'un an. Le

³ Tous les documents présentés ne sont pas reproduits dans cet ouvrage.

bureau d'étude ACNR a été chargé de dresser le schéma d'aménagement à partir du diagnostic de ce qui s'était passé au cours des années antérieures, pour déboucher au final sur un programme de travaux à 5 ans. On a ensuite lancé un certain nombre d'études complémentaires avant d'engager les travaux : plan d'entretien de la végétation et des berges, étude du transport solide, inventaire des zones humides, étude pour la protection des espaces d'expansion des cours d'eau. Le diagnostic a été achevé cette année.

On rentre désormais dans une phase active qui a donné lieu à l'embauche de plusieurs personnes. Mon homologue vous a présenté l'équipe « rivière » d'Ardèche Claire. Trois équipes travaillent aujourd'hui à l'échelle du bassin versant du Lez, soit 27 personnes réparties entre les gens qui s'occupent directement de l'entretien des cours d'eau et les administratifs du syndicat. Un dispositif original d'actions d'agents de terrain et de pétitions via une déclaration d'intérêt général, nous permet, en outre, après enquête publique, de mener des travaux sur des terrains privés avec des agents publics. Les riverains peuvent en effet ne pas être d'accord. On prend le temps alors de leur expliquer le sens de notre action, et en général ils nous laissent faire. Ici, comme chez vous, ça se passe à peu près bien de ce point de vue là.

Venons en maintenant aux aspects géohistoriques. Jusque il y a encore 6 mois, je ne savais pas que cela existait pour la connaissance des crues. En tous les cas, on n'en avait pas du tout tenu compte dans notre démarche. De son côté, l'Etat essayait de mettre en place un Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) à l'échelle du bassin versant du Lez, en nous portant assistance d'ailleurs pour pas mal de choses (cf. mise à disposition de données). Au départ, les élus étaient très favorables à ce PPR, mais aujourd'hui la définition des zones d'expansion des crues pose de réels problèmes en terme d'urbanisme. Ces mêmes élus seraient désormais tentés de freiner la réalisation du PPR.

C'est à ce moment-là que Frédéric Gache est arrivé, et m'a proposé de faire un travail de géohistorique des crues. On l'a accepté en stage en ne sachant pas de quoi il retournait vraiment. Il a commencé ses recherches, et c'est en lisant ses premiers pré-rapports que nous nous sommes rendus compte que ce que proposait le PPR en terme d'événements de référence correspondait à la réalité historique des derniers siècles. On s'est rendu compte aussi d'un certain nombre de biais. Beaucoup de gens nous avaient dit qu'il n'y avait

jamais eu d'eau à tel endroit et ne comprenaient pas pourquoi on mettait cette zone-là en rouge. Or, les témoignages d'archives montraient que quelque chose s'était bien passée il y a 100, 150 ou 200 ans. Pour prendre un exemple, sur une commune que j'ai traversée des milliers de fois en voiture, et dont je tairai ici le nom, l'enquête historique a montré que l'Abbaye avait été coupée en deux par la rivière en 1622. Quand Frédéric m'a raconté ça, je me suis dit que le cours d'eau est quand même aujourd'hui à plus de 50 mètres des mêmes bâtiments, et j'ai pensé un moment qu'il s'était trompé...Finalement en repassant en voiture dans le secteur j'ai pris le temps de mesurer de visu la distance qui séparait l'Abbaye de la rivière. Et tout en faisant ce petit exercice, je me suis rendu compte que mon véhicule descendait une légère pente avant de remonter vers l'Abbaye. J'en conclus finalement que ce creux devait être l'ancien lit de la rivière qui devait encore être actif il y a quelques centaines d'années. Moi qui suis « spécialiste » des inondations et des rivières, qui suis passé par là des milliers de fois, je ne me suis jamais rendu compte de ça ! C'est à partir de ce constat que je me suis dit que le concept géohistorique était vraiment important. Il faut connaître ce qui s'est déroulé dans le passé pour pouvoir expliquer à la population, aux élus et à tous ceux qui nous entourent, que si on met en place un PPR, c'est parce qu'il y a de réels risques d'inondations. Des événements catastrophiques se sont déjà passés, ils peuvent revenir à nouveau même après plusieurs siècles.

Comme chez vous, notre PPR est basé sur la crue centennale, et de mémoire d'homme, personne ne l'a vue passer cette fameuse crue. On nous dit donc souvent « l'eau ne viendra jamais ici, on ne l'a jamais vue », mais en fait, si, elle est déjà venue il y a 200, 300, ou 400 ans. Par rapport à ce constat, on a tendance maintenant à vouloir étendre l'étude géohistorique à l'ensemble du bassin versant. Une collaboration avec l'université est envisagée avec un éventuel travail de thèse sur le sujet ce qui nous permettrait de récupérer des données, et mener ensuite un travail de sensibilisation des habitants. Je laisse Frédéric vous présenter 2 ou 3 exemples plus précis de ce que je viens de vous dire.

Frédéric Gache

Regardons ce qui s'est passé au cours des 60 dernières années en matière d'aménagement du territoire. Les régions du sud de la France ont connu une

forte croissance démographique depuis le début des années 1960, et notre secteur d'analyse n'a pas échappé à ce phénomène. Des communes ont vu leur population multipliée par deux, voire par trois.

Voici la photo aérienne d'une des ces communes en 1947. La partie historique est entourée en jaune. Le bourg est encore au sommet de son oppidum et quelques cours d'eau passent dans la plaine. La population est alors d'environ 4000 habitants.

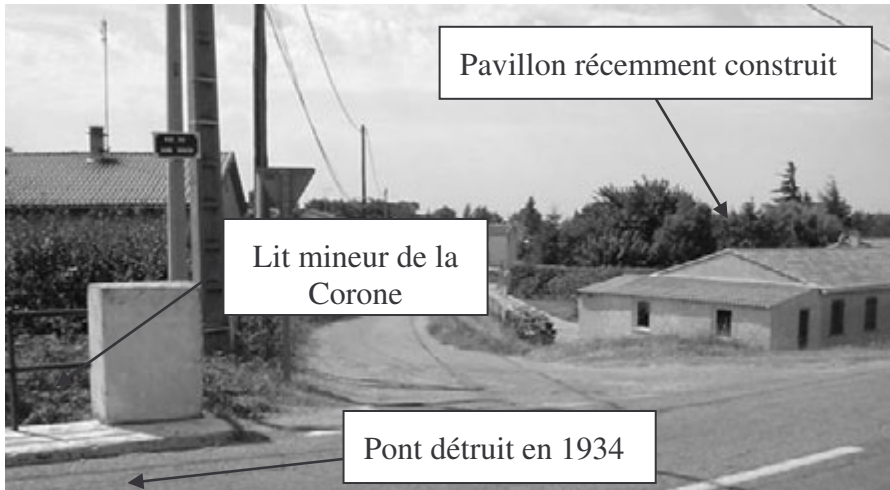
Cette autre photo (Cf. ci-dessous) montre la rivière Corone lors de la crue de 1934. Le lit mineur mesure ici environ 40 mètres de large. Le pont a été emporté, submergé sous 5 mètres d'eau. On estime à plusieurs centaines de mètres cubes le débit du cours d'eau lors du maximum de l'événement.



Pont sur la rivière Corone emporté lors de la crue de 1934 - Source : Le syndicat du bassin versant du Lez

L'autre photo (Cf. p.99) décrit la situation actuelle. L'arche du pont que l'on peut voir aujourd'hui correspond à la dernière arche, toute la partie située à droite et comprenant une seconde arche a été comblée. Ce secteur est envahi désormais par la ripisylve. Le lit mineur ne mesure plus maintenant qu'une vingtaine de mètres, soit une diminution de moitié depuis 1934. Sur cette autre photo on aperçoit également qu'une maison a été construite sur le

remblai du lit, avec une extension récente. Ses fondations et même le rez-de-chaussée correspondent à l'altitude du lit mineur de la rivière. En cas d'une crue extrême comme on a déjà pu en connaître, l'eau devrait passer en toute hypothèse à environ un mètre au-dessus du toit !

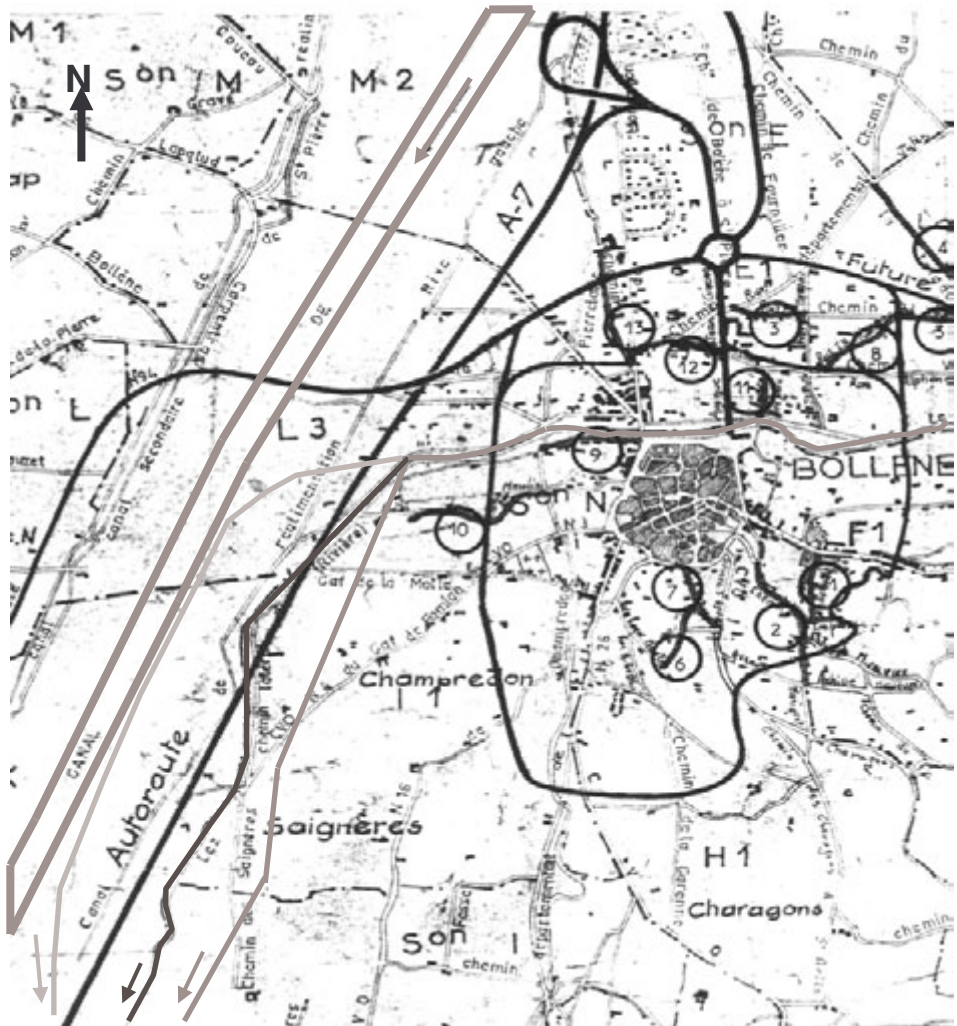


Vue actuelle d'un pavillon construit de plein pieds, dont les fondations sont à la même altitude que le lit mineur de la rivière située à environ 20 mètres. - Source : Le syndicat du bassin versant du Lez




Autre exemple (Cf. p.100) plein d'enseignements. Nous sommes au niveau de l'ancienne confluence du Lez, tout proche de l'autoroute A7 et du canal du Rhône. Que s'est-il passé en terme d'aménagement ? On distingue ici l'ancien tracé du lit avant la construction du canal. Le creusement de ce dernier a entraîné le détournement de la rivière qui a été ramené sur ce nouvel alignement. Le tracé de l'A7 l'a de nouveau modifié. Au total, on constate aujourd'hui que le lit mineur du Lez a été déplacé vers l'est d'environ 400 à 500 mètres et forme un beau coude à la sortie de la ville. Du coup, la sortie de secours de l'A7, située en plein un champ d'expansion de crue, était submergée hier par environ 50 cm d'eau pour une crue somme toute modeste. En cas de crue vraiment forte, l'autoroute risque de se trouver fortement exposée. En sachant que la crue centennale est environ à 700 mètres cubes, un hydrologue de Montpellier a estimé la crue historique à 1300 mètres cubes seconde. Vous pouvez vous rendre compte à partir de

ces exemples de l'intérêt des références historiques en terme d'aide à la décision.

Evolution du tracé du lit mineur du Lez entre 1945 et 2003 - Source : Le syndicat du bassin versant du Lez



Légende :

-  Tracé du lit mineur du Lez avant les aménagements CNR (1945)
-  Tracé du lit mineur du Lez avant la construction de l'autoroute A7 (1960)
-  Tracé du lit mineur du Lez aujourd'hui (2003)

Question d'un participant

J'habite Vallon-Pont-d'Arc, quartier du Carecalet. Les risques d'inondation sur les routes ont pratiquement doublé. Pourquoi ? En raison de l'urbanisme, on construit à gauche, et à droite, mais on ne tient pas beaucoup compte de l'écoulement des eaux. Résultat avant hier, surtout lundi, tous les chemins du Carecalet étaient recouverts d'eau boueuse sur 300 mètres et 4 mètres de large. D'année en année, le problème augmente. Tout le monde devrait se prendre par la main et agir fermement, et écouter surtout les riverains qui sont sur place et font des propositions. Actuellement, il y a une action en cours avec la mairie, je souhaite que ça aille jusqu'au bout pour qu'enfin on soit tranquille lors de pluies. Il faut savoir qu'une pluie violente de 2 ou 3 heures suffit à nous inonder, même sans que ça dure pendant des jours. Ces problèmes-là se rencontrent couramment, même dans les villages voisins.

Réponse d'Eric Fazi

C'est une situation qui dure depuis très longtemps, plusieurs dizaines voire centaines d'années, et à l'époque, on n'avait pas une vision globale des bassins versants et du risque. On ne peut donc pas jeter la pierre aux élus.

Sur le bassin versant du Lez, la dernière crue historique importante remonte à 1960, et pendant 33 ans il ne s'est rien passé. Les gens ont oublié, et on a laissé faire beaucoup de choses, aussi bien des routes que des habitations ou des quartiers. Il faut le prendre en compte, on l'oublie souvent. Peut-être aussi que la notion géohistorique, l'information et la communication peuvent aider nos élus à réagir là-dessus, mais il ne faut pas non plus trop leur casser du sucre sur le dos. Ils sont comme tout le monde, ils ne peuvent pas tout faire.

Complément d'information de Pierre Peschier (maire de Vallon)

C'est vrai, le problème à Carecalet est similaire dans de nombreux quartiers. Quand il pleut beaucoup, il pleut partout. Ce qui ne veut pas dire qu'on n'a pas conscience du problème, vous l'avez dit, il y a des efforts qui sont faits : sur la commune de Vallon-Pont-d'Arc, en ce qui concerne ces eaux de ruissellement, on est en train actuellement de faire un schéma d'aménagement pluvial. On est la première commune du département d'Ardèche à mettre cela en place. C'est effectivement pour régler ce genre de problème. C'est vrai qu'il y a beaucoup de ruisseaux abandonnés ou qui

sont aux trois quarts sur des propriétés privées. Il est temps de prendre des mesures pour que ça se passe mieux. Je crois qu'en la matière, il y a beaucoup de perspectives, d'efforts qui vont être faits au cours des années à venir et on va servir de commune pilote. Il est bon de le savoir.

Complément d'information d'Eric Fazi

Il faut rappeler, je ne sais pas si c'est le cas sur l'Ardèche, que sur le bassin versant du Lez, tous les cours d'eau sont privés. Donc, d'après la loi, c'est au propriétaire riverain de faire l'entretien des berges et du cours d'eau. Les syndicats, normalement, ne devraient pas exister si la loi était respectée. Je pense qu'il faut aussi prendre un peu de recul et faire confiance aux gens qui travaillent dans les syndicats et à nos élus qui essaient de faire face et de mettre en place des travaux. A Bollène, des travaux se sont hélas faits un peu tard, parce que lorsqu'on voit la crue qu'il y a depuis hier, c'est 42 millions de francs de travaux qui vont se faire dans la traversée de la ville. La procédure administrative pour que les tractopelles commencent à curer la rivière a duré deux ans et demi. Ce n'est donc pas évident de faire des travaux, on ne peut pas mettre des tractopelles dans la rivière du jour au lendemain. Il faut toute une procédure administrative qui dure très longtemps, même quand on est dans l'urgence. Chez nous, on a eu des petites crues en septembre et novembre 2002, on a eu des financements pour réaliser les travaux d'urgence, mais on est encore en train de les faire parce qu'il y a des procédures administratives qui sont incompressibles : les marchés publics, les demandes d'autorisation etc... Effectivement, les riverains ne comprennent pas toujours. Ce matin, j'ai failli me faire casser la tête par un riverain qui a eu 10 cm d'eau dans sa ferme ; mais hélas on ne peut pas aller plus vite que le vent, on fait ce qu'on peut avec ce qu'on a.

Question de Mr. Esez

Je profite de l'occasion pour enfoncer le clou comme vient de le faire l'habitant de Carecalet. Je suis riverain de la D 579, cette voie va être réaménagée. Dans ce projet, il est normalement prévu la mise en place de tout le réseau hydraulique qui descend de la colline de la Castellane. Je suis toujours inquiet des projets, et je dis bien qu'il faut enfoncer le clou, remettre ça en mémoire puisqu'il y a des représentants de la préfecture, etc.... pour qu'on n'oublie pas les travaux nécessaires afin d'éviter cet effet cuvette d'eau qu'il y a au milieu de la plaine. Voilà, c'était un simple rappel

parce qu'on y tient beaucoup, on en a déjà parlé mais il y a toujours des craintes.

Réponse de Gérard Thévenet (DDE)

Pour répondre à M. Esez, le département, dans son projet sur la ligne droite des Mazes, prend en compte bien évidemment les fluides, et le souci aujourd'hui de la cuvette en face des établissements Charmassons disparaîtra. Sur la totalité du linéaire de la plaine des Mazes, les fluides sont pris en considération, c'est tout ce que je peux vous répondre, après, c'est une question de confiance.

Question de Bernadette de Vanssay (AFPCN)

Je veux revenir sur ce que vous avez dit et qui m'a paru très important : vous êtes encore en train d'essayer de répondre à l'urgence de l'année dernière. Je vais vous citer un autre exemple puisque je travaille aussi sur les Antilles. Il y a eu le cyclone Marilynne en 1996, et, en 1999, le cyclone Lenny. Les deux enveloppes budgétaires des fonds de réparations vont finir par être conjuguées parce qu'on n'a pas réussi à faire passer les marchés depuis 1996. Est-ce qu'il n'y a pas une réflexion à mener (puisque nous en tant qu'AFPCN nous cherchons à être des médiateurs) sur l'amélioration des procédures, et proposer des mesures spéciales d'urgence pour monter des dossiers de travaux. Vous avez dit que vous vous heurtiez à des procédures administratives très longues ; est-ce que vous ne pouvez pas faire des propositions ?

Réponse d'Eric Fazi

Nous même, non, nous devons respecter la loi des marchés publics. Il faut vous adresser aux députés pour faire changer les lois ; nous, en tant que syndicat on ne peut pas faire plus. Bien sûr que pour aller plus vite il faudrait réduire les procédures administratives mais cela dépend des services de l'Etat, du moins des législateurs, donc des députés et des sénateurs. Le code des marchés publics est bien fait, je ne vois pas pourquoi on réduirait les temps. Et puis il faut prendre du recul, on ne peut pas faire n'importe quoi, des travaux d'aménagement ne se font pas comme ça. Ceux de Bollène on nécessité deux ans et demi de procédures administratives ; c'est fait exprès, ce sont tout de même 42 millions de francs de travaux

réalisés avec de l'argent public, il ne faut pas se tromper. Imaginons que cet argent soit mal utilisé, que les crues continuent avec des dégâts, je peux vous dire que les maires de Bollène et les services de l'Etat qui ont organisé les travaux auraient des problèmes.

Complément d'information de Jean-Noël Boutin (CGPC)

Je voudrais pouvoir répondre à Bernadette de Vanssay, parce que j'ai passé toute ma carrière à essayer de comprendre le budget de l'Etat et voilà qu'on m'annonce maintenant que ce n'est plus du tout comme je l'avais appris. La nouvelle loi de finance prévoit l'organisation du budget de l'Etat avec un contrôle accru des parlementaires. Ce budget sera réparti en missions lesquelles seront divisées en programmes et il y aura des objectifs à atteindre et, finalement, je pense qu'on ne pourra plus dire « c'est l'Etat qui... » parce que ce seront les parlementaires qui décideront des missions et les voteront. Le gouvernement s'organisera pour établir les programmes répondant aux missions. Voilà comment ça va se passer. Alors, peut-être que par ce biais-là on arrivera à être un peu plus opérationnel.

Question de Denis Cœur (AFPCN)

Je voudrais poser une question plus historique par rapport aux sources documentaires que vous avez pu rencontrer. Est-ce que vous pensez que sur des communes de ce secteur l'enquête historique pourrait aboutir à une cartographie historique des expansions de crues ?

Réponse de Frédéric Gache

Tout à fait, le but est bien de comptabiliser les événements historiques (on en a trouvé 117 sur 4 siècles), de trouver les hauteurs de crues, ce qui n'est pas simple. On travaille sur 2 départements et 26 communes et il y a peu de communication entre les deux départements. Les travaux faits à l'amont dépendaient de Valence, ceux de l'aval, d'Avignon et il est très difficile d'avoir les études anciennes. On retrouve quelques informations sur les hauteurs de crues, mais peut-on faire de la modélisation avec 25% des événements recensés ? Soulignons a contrario qu'il est aujourd'hui bien difficile de déterminer l'impact de l'urbanisation sur les hauteurs d'eau qu'atteindrait une rivière si des conditions hydrométéorologiques identiques à celles à l'origine des événements anciens se reproduisaient. Sur cette

photo vous pouvez voir une jungle de pavillons et de lotissements ; en 1950 il n'y avait rien, donc les hauteurs d'eau atteintes en 1930 se sont faites dans un environnement où il n'y avait aucun frein aux écoulements des eaux, et avec de l'absorption. Il faudrait appliquer des coefficients d'imperméabilisation pour avoir une véritable signification aujourd'hui. Il y a sans doute des travaux de recherche à mener dans ce sens.

Question de Denis Cœur (AFPCN)

Autre possibilité d'entrée, est-ce que vous avez dans votre démarche envisagée de faire un travail de sensibilisation des communes de manière plus pédagogique ?

Réponse d'Eric Fazi

Oui, nous avons une mission de sensibilisation à travers le contrat de rivière dont nous sommes porteur. Il y aura effectivement un volet information, on arrive bientôt à la signature. En tant que syndicat, nous avons un plan de communication hors contrat de rivière mais les crédits ont été coupés parce que ça coûtait cher. Avec le contrat de rivière nous espérons faire de l'information notamment en ce qui concerne les droits et les devoirs des riverains.

Complément d'information de Frédéric Gache

Le problème de cette communication est qu'on entre en conflit avec différents intérêts, et notamment avec les élus compte tenu du considérable développement territorial depuis 40 ans. Quand on leur présentera des zones vraiment inondées par une crue forte, s'ils voient qu'il y a 500 ou 1000 maisons dans ce périmètre, il sera hors de question de communiquer là-dessus, ou seulement à leurs conditions.

Complément d'information d'Eric Fazi

Ce sont eux les maîtres du jeu, nous, techniciens, on est là pour leur donner les informations, après ils en font bien ce qu'ils veulent.

Question d'un participant

Je suis très étonné de la façon assez légère dont certains débats sont pris en compte vis à vis de l'aménagement. Vous avez exposé la situation dans cette photo ; il serait quand même temps que les personnes qui ont pris des responsabilités dans ce domaine de l'aménagement du territoire ou de ces rivières en prennent aussi la responsabilité pénale parce qu'en définitive toute la population en subit les conséquences. Je vois que dans ce débat beaucoup de gens se renvoient la balle, que ce soient les politiques ou les administratifs, mais en définitive personne ne prend sa responsabilité, principalement ceux qui donnent les permis de construire ou font de l'aménagement du territoire. Lorsqu'il y a de gros pépins, étant donné qu'il y a des niveaux de crues centennales par exemple, il faudrait que ces gens soient soumis à des responsabilités pénales.

Réponse d'Eric Fazi

Encore faut-il qu'il y ait une connaissance du risque, ce qui, semble-t-il, n'était par le cas en ce qui concerne le Lez. A l'époque, des certificats d'urbanisme ont été donnés sur le bassin versant sans qu'il y ait de malveillance de la part de nos élus quant ils ont signé les C.U.

Question d'un participant

Pour ce qui est de Vallon, les marques de la crue centennale sont nettement visibles sur la route des tunnels, de même qu'à la mairie. Les gens savent donc exactement ce qui s'est passé il y a cent ans, c'est connu de tout le monde ; il n'y a donc pas besoin de faire des études faramineuses pour trouver les courbes de niveau.

Complément d'information de Frédéric Gache

Pour vous répondre sur ce problème de responsabilité, récemment, le maire de Chamonix a été condamné par le tribunal administratif à la prison avec sursis, et le maire de Bollène également, il y a une quinzaine de jours, pour les événements de 1993. Une loi a été votée, le 31 juillet 2003, qui entraînera effectivement la responsabilité pénale des maires, mais je vous invite à attendre les décrets d'application qui, à mon avis, ne sont pas prêts d'être publiés au Journal Officiel.

Complément d'information de Jean-Noël Boutin (CGPC)

Oui, certes, je voudrais rassurer monsieur, mais c'est quand même dans l'air du temps. Des décideurs publics ont déjà été condamnés pénalement et cette jurisprudence a tendance à s'étendre. On est allé chercher un préfet à la retraite pour le condamner pénalement. En Alsace, un entrepreneur a été condamné à démolir des pavillons qu'il avait construits parce qu'il n'avait pas respecté la réglementation qu'il était tenu d'appliquer.

Complément d'information de Monique Léonard (université de St Etienne)

En ce qui concerne les usagers et leur connaissance du niveau des crues, vous dites que tout le monde est au courant, et qu'il y a des traces. Pour vous donner un exemple contraire, à Vaison-la-Romaine en 1992, il y a eu la catastrophe qu'on sait. Les Vaisonnais auraient du le savoir. Aujourd'hui des plaques ont été placées au-dessus du pont romain et les gens originaires de Vaison encore une fois disent : « ce n'est pas possible, les eaux ne peuvent pas atteindre ce niveau-là ».

Complément d'information d'un participant

A Sommières, il y a des crues qui se renouvellent pratiquement chaque année, ou tous les deux ans, mais je vous garantis que les gens savent exactement où ils en sont. Vous prenez un exemple précis, mais vous pouvez faire le tour de quantité de communes, elles savent exactement où elles en sont. Quand il y a eu des problèmes du fait des décideurs locaux ou financiers, c'est fait sciemment, sans tenir compte de l'avis des gens qui ont beaucoup plus d'informations à donner quand on veut bien les écouter.

Conclusion

Denis Coeur, AFPCN

Je voudrais tout d'abord remercier Monsieur le maire de Vallon pour avoir accueilli cette manifestation, et vous tous d'être venus. Merci encore une fois à tous les intervenants de la journée.

Je crois que si je devais faire une synthèse des échanges et des présentations, je reviendrais sur l'idée que l'histoire et la mémoire occupent une place bien particulière dans le champ du questionnement sur les risques naturels. Cette particularité, c'est leur ancrage dans le présent. Il y a un paradoxe apparent entre une histoire parfois lointaine et ce questionnement toujours d'actualité. L'historien, lui, va vous dire que c'est toujours la même question qui se repose, comme si, au fond, les collectivités humaines qu'elles soient de maintenant où d'il y a 50, 100 ou 500 ans étaient toujours confrontées aux mêmes excès de la rivière.

Les différents intervenants ont bien montré que les enjeux tournent autour de la vie et survie de la collectivité avant tout dans les phases extrêmes. Dans ce rapport à la survie, l'homme se comporte comme un animal grégaire. Il fait appel à toutes ses énergies collectives pour s'organiser, se défendre, un peu comme dans une guerre. Evidemment pour l'organisation de l'urgence, dans la crise, il a mis au point, au fil des décennies, au cours des deux derniers siècles, des dispositifs techniques spécifiques, procédés qu'il met en place avant la crue.

Il a plus de mal à faire la part des choses quand il s'agit d'appréhender le territoire. Il sait que l'eau va passer ici ou là, à un moment donné. En même temps, il se rend compte aussi, que sous la poussée d'intérêts divers, il a tendance à oublier que cette eau peut être destructrice.

Je crois à ce propos qu'on n'a pas assez insisté sur le fait que si, au cours des deux derniers siècles, il y a eu accroissement de la vulnérabilité des territoires, c'est aussi parce qu'il y a eu un net développement et enrichissement de ces mêmes territoires. On a évoqué à plusieurs reprises la dimension positive de la crue. On ne doit pas oublier non plus que

l'accroissement de la vulnérabilité est la contrepartie de ce développement ... On voit bien que ce « temps » de la crue, de l'inondation, est à la fois au présent, mais qu'il s'inscrit en même temps dans un rythme qui le dépasse, celui des siècles voire des millénaires, on l'a vu ce matin sur l'Ardèche avec la présentation de M. Lang. Cela nous oblige du coup à regarder dans l'avenir, au minimum 20 ou 30 ans pour des questions d'aménagement, et bien au-delà quand on a affaire à des événements comme celui de septembre 1890 par exemple. Les témoignages rappelés par M. Dupraz ce matin sur les Etats du Vivarais au XVIII^{ème} siècle, rappellent qu'à l'époque les autorités se posaient des questions très proches de celles qu'ont à résoudre les responsables actuels. En matière d'aménagement routier par exemple, les ingénieurs des Ponts et Chaussées avaient des questions très concrètes à résoudre : préserver la route qui longe l'Ardèche, afin de maintenir notamment la circulation des convois militaires et assurer les déplacements commerciaux et l'approvisionnement des villes. La réussite historique de l'aménageur a été de surmonter ces événements naturels extrêmes qui, comme en septembre 1772, octobre 1827, septembre 1857 ou 1890, ravagèrent la vallée de l'Ardèche. La sériciculture ne s'installe pas en Ardèche au XIX^{ème} siècle par hasard. Outre l'énergie hydraulique, les entrepreneurs y trouvent une disponibilité en main d'œuvre. Les deux ont permis à toute une région de se développer.

Pour conclure, cette projection que l'on souhaite dans l'avenir, M. Giolbas l'a bien décrite, pour relier ce passé qui nourrit l'expérience et les plans d'aménagement ou de secours, il est nécessaire de faire corps. C'est un projet en commun qui suscite des débats entre les intérêts particuliers, collectifs et l'intérêt général. Pour avancer vers la synthèse, nous savons qu'il convient de développer des moments et des lieux spécifiques de rencontre, des dispositifs d'échange entre les différentes catégories d'acteurs ; notamment entre ceux qui ont la responsabilité d'organiser et gérer la crise ou ceux qui ont en charge l'aménagement du territoire et la population, les usagers quotidiens de l'espace communal. Pour les gestionnaires et responsables territoriaux ou administratifs, il y a aussi beaucoup à tirer des expériences des uns et des autres et finalement avancer des solutions à la fois plus à l'écoute de la rivière et finalement plus respectueuses des intérêts des uns et des autres.

Très concrètement, en ce qui concerne les suites de cette journée, l'AFPCN propose de diffuser un compte-rendu de ce qui a été présenté et débattu aujourd'hui. Localement, d'autres formes d'engagement peuvent être envisagées. Monsieur le maire de Vallon a évoqué le projet de musée dans l'ancien moulin de Salavas. Une exposition comme celle de l'association des Amis de l'Histoire de Vallon est un outil de sensibilisation remarquable. Pourquoi ne pas envisager, à partir des présentations faites à l'occasion de cette journée, de créer un site internet sur l'histoire, la mémoire et la prévention des crues et inondations de l'Ardèche. Les témoignages écrits, photographiques ou vidéos sont nombreux. Un travail de collecte de la mémoire orale pourrait aussi associer les Archives Départementales et les Amis de l'Histoire de Vallon. Je suppose qu'un certain nombre d'habitants de Vallon et de ses environs serait heureux de pouvoir laisser une copie qui d'une photo, qui d'un texte ou directement d'un témoignage oral. L'AFPCN entend accompagner ce type de démarche.

Je vous remercie encore beaucoup de votre attention.

Liste des participants

ANTOINE Jean-Marc	GEODE (Géographie de l'environnement) UMR 5602 - Université Toulouse Le Mirail Maison de la Recherche - 5, allées Antonio Machado - 31 058 Toulouse cedex antoine@univ-tlse2.fr
AGERON Monique	45, chemin des Crozes - 07 150 Vallon-Pont-d'Arc
ARNAUD Colette	Mairie de Chauzon - 07120 Chauzon colette@famille-arnaud.net
ARNAUD David	Syndicat du Bassin Versant des Vallées de la Baume et de la Drobie - 07260 Joyeuse beaumedrobie.riviere@laporte.net
AYMES Maryse	Collège de Largentière - 07140 Largentière Association Clapas roches, Nature et Paysage 07 200 Fons - marysaymes@free.fr Site association : http://sgfr.free.fr/Rencontrer/geole.html
AYRAULT Jean-Pierre	36, rue Dussoubs - 75 002 Paris ajpayrault@wanadoo.fr
BATTAGLIA Emmanuel	Escapade Loisirs - 8, place de la mairie 07 150 Vallon-Pont-d'Arc
BESNIER Jean-Marc BOURDEAUX Patrick	SYDILEGA – Location de canoës - 07 150 Vallon-Pont-d'Arc - besnier.jean.marc@wanadoo.fr
BEUZEBOC Janine et Bernard	07 150 Salavas
BONNETAIN Pascal, président BAGNOZ Jean-Baptiste	Syndicat Ardèche Claire - Allée du château 07200 Vogüe - siva.ardeche@wanadoo.fr
BOUTIN Audrey	Les Rochères - 07120 Sampzon audrey.boutin@infonie.fr
BOUTIN Jean-Noël	CGPC / S2 - Tour Pascal B - 92055 La Défense cedex - jean-noel.boutin@equipement.gouv.fr
BRAHIC Michel	07 120 GrosPierre

BRUGNOT Gérard	gerard.brugnot@cemagref.fr
BRUNEL Claude	07 120 Grospierre
BUIS Emmanuel	SIGARN - Réserve Naturelle - Rue de la mairie 07 700 St-Marcel-d'Ardèche - sigarn@wanadoo.fr
CALIFANO Gaëtan	07 150 Salavas
CAUVIN Claude	Les Mazes - 07 150 Vallon-Pont-d'Arc
CHALVET André	Mairie de Chauzon - 07120 Chauzon
CHAMPETIER Joseph	Syndicat intercommunal de défense des berges du Chassezac - Mairie de St-Alban-Auriolles 07 120 St-Alban-Auriolles
CHAMPETIER Alain	Confrérie des bateliers - BP 48 - 07120 Ruoms
CHAROUSSET-PERBET Nicole	La Vignasse - 07 120 Sampzon
CHARRON Emeric	Allée des Marronniers - 07 380 Lalevade charronerie@hotmail.com
CHAZE Max.	Mairie de Saint-Sernin - 07200 Saint Sernn
CŒUR Denis	36, rue Bizanet - 38 000 Grenoble denis.cœur@wanadoo.fr
CONSTANT Jean-Pierre	St-Pierre - 07 200 Aubenas
CORTES Patrick (Dauphiné Libéré)	Place du Général de Gaulle - 07 200 Aubenas redaction.aubenas@ledl.com
CURIONE Liliane	Le Mas d'Alzon - 07 150 Vagnas
DAYRE Michel	Mairie de Chandolas - 07 230 Chandolas mairie.chandolas.ardeche@wanadoo.fr
DEMMERLE Daniel	SOGREAH - 6, rue Lorraine - 38 130 Echirolles daniel.demmerle@sogreah.fr
DENAIN Jean Charles	Université de Montpellier
DENEUFBOURG Guy	deneufbourgg@wanadoo.fr
DONSON Marie-France et Raymond	22, rue du Barry - 07 150 Vallon-Pont-d'Arc
DUPRAZ Dominique	Archives départementales de l'Ardèche - Place

	André Malraux - 07000 Privas - archives@cg07.fr
ELMER Susanna	Le Savel - Les Mazes - 07 150 Vallon-Pont-d'Arc
FAYOLLE Rolande	Association CLAPAS - 07 200 Fons
FAZY Eric	Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez - BP 12 84600 Grillon - infos@smbvl.com
FORBIN Danièle	Mairie de Saint-Privat - 07 200 Saint Privat
GACHE Frédéric	9, avenue Jean Jaurès - 69007 Lyon fredericgache@hotmail.com
GAY Philippe	Le Savel - Les Mazes - 07 150 Vallon-Pont-d'Arc
GIGON Christine	DDE Ardèche - SUAE / EPR / annonce des crues christine.gigon@equipement.gouv.fr
GIOLBAS Alain	La Combe - 07 150 Vallon Pont d'Arc
GUILHAUMON Jacques	Mairie de Rosières - 07 260 Rosières
HAY-LEPRETRE Céline	Le Presbytère - 76 730 Royville cb.lepretre@free.fr
HELK Michelle	Chadeyron - 07 110 Montréal
JARNIAS Jo	SIGARN - Réserve Naturelle - Rue de la mairie 07 700 St-Marcel-d'Ardèche - sigarn@wanadoo.fr
JAUZION Marcel	Le Haut-Célas - Le Ginestet - 07 110 Largentière
LAMBERT Alain Jo	193, Vieille route du Pont d'Arc - 07 150 Vallon-Pont-d'Arc
LAMY Jean	CREPS – Route de Salavas - 07 150 Vallon-Pont-d'Arc - jean.lamy@club-internet.fr http://gite.lamy.free.fr/20031202crue/
LANG Michel	michel.lang@cemagref.fr
LEBIHAN Florence	
LEONE Frédéric	Université de Montpellier - UFR de Géographie
LEROUX Suzanne et Pierre	Place de la Dîme - 07 150 Lagorce
MANIFACIER Marcel	Mairie de Salavas - 07 150 Salavas marcel.manifacier@wanadoo.fr
MASSOT Roland	Les Mazes - 07 150 Vallon-Pont-d'Arc

MAZET Gérard	Sous préfecture de Largentière
MIQUEL Pierre	Collège les Mailheuls (Coursan - Aude)
MOREL Yves	Chalamiles - 07 150 Vallon-Pont-d' Arc
MORVERAND Mathieu	Résidence de l'Europe - 4, rue de Verdun - 92 150 Suresne mathieu.morverand@jeunesse-sports.gouv.fr http://photoardeche.free.fr
MOULIN Stéphane	17, rue du jeu de Boule - 07 150 Vallon-Pont-d' Arc roubine.ardeche@wanadoo.fr
NOHARET Michel et son épouse	Les Rieux - 07 110 Chassiers denise.noharet@wanadoo.fr
PAIRIS Jean-Louis	Institut Dolomieu - 15, rue Maurice Gignoux 38000 Grenoble cedex
PARRE Christian	SIGARN - Réserve Naturelle - Rue de la mairie 07 700 St-Marcrel-d' Ardèche - sigarn@wanadoo.fr
PERRUSSET Benoit	SMAM, Hotel de Ville - 07 110 Largentière smam@inforoutes-ardeche.fr
PESCHIER Claude	Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports - Avenue du Vanel - 07 006 Privas
PESCHIER Pierre	Hôtel de ville - 07 150 Vallon-Pont-d' Arc
PETERS Marie-Claude	La Tuilière - 07 150 Salavas
PETRELLE Julie	AFPCN (Association Française pour la Prévention des Catastrophes Naturelles) c/o ENGREF 19, avenue du Maine - 75 015 Paris AFPCN@engref.fr
PEYROUSE Raymonde et Marc	291 chemin Mas de Boulle - 07150 Vallon-Pont-d' Arc - marc.peyrouse@wanadoo.fr
PONTON Michèle	17, rue du Barry - 07 150 Vallon-Pont-d' Arc
PRUDHOMME Françoise	Musée de la Préhistoire - 07 150 Orgnac l' Aven f.prudhomme@orgnac.com
RIBEAUCOURT Serge	Mairie de Sampzon - 07 120 Sampzon mairie.sampzon@wanadoo.fr

RICHEMOND (de) Nancy	Université de Cergy-Pontoise - Dép 33, bd du Port - 95 011 Cergy-Pontoise cedex nancyderichemond@online.fr
RIVIERE Marie France	Mairie de Lanas - 07 200 Lanas
ROCHETTE Suzanne et Francis	Hameau de Chalamélas - 07 150 Vallon-Pont-d'Arc
ROCHETTE Michel	DDAF - 7, bd du Lycée - 07 007 Privas
ROUDIL Pierre	roudil.pierre@free.fr
SANTOS Antoine, BOW Isabelle	Conseil Général de l'Ardèche
SIMON Patrick	MEDD – DPPR – SDPRM - 20, av. de Ségur 75 007 Paris - patrick.simon@ecologie.gouv.fr
SOCCORSI Isabelle	Pont de Rigaud - 07 200 Saint Etienne de Fontbellon isabelle.soccorsi@wanadoo.fr
SZEKELY Josette et Nicolas	Hameau de Chalaurelas - 07 150 Vallon-Pont-d'Arc
TESTON Michel	Sénateur de l'Ardèche - m.teston@senat.fr
THEVENET Gérard	DDE Ardèche - SUAE / EPR / annonce des crues gerard.thevenet@equipement.gouv.fr
VANNIERE Michel	Association des riverains de la Beaume - Chamandre Rosières - 07 260 Joyeuse
VANSSAY (de) Bernadette	Université de Paris V Laboratoire de Psychologie Environnementale - bdevanssay@wanadoo.fr
VAYSSADE Bernard	Ecole des Mines d'Alès - 6, avenue de Clavières 30 319 Alès cedex - bernard.vayssade@ema.fr
WIOT Claude (avec FORBIN Danièle)	Mairie de Saint-Rivat